

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2017

Volume XVIII

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Edouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

UNE GOUVERNANCE GLOBALE RENFORCÉE DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE POUR UN ORDRE STABLE ET DES BÉNÉFICES ACCRUS PAR

RAM S. JAKHU (*) (**)

« L'espace est un gâchis. C'est un gâchis physique en ce sens que les débris mettent en danger les satellites et les autres systèmes orbitaux sur lesquels se repose l'humanité dans pratiquement tous les aspects de la vie moderne. C'est aussi un gâchis juridique, dans la mesure où le droit relatif aux activités humaines dans l'espace est comme un vêtement plein de trous, d'obligations conventionnelles qui n'offrent que peu de directives sur la façon dont l'avenir de l'humanité dans l'espace devrait se développer. Ce gâchis deviendra pire si on reste en l'état. Nous devons à notre descendance de commencer à le nettoyer ».

Professeur Barry Kellman, 2014.

Dans le domaine global de l'espace, le défi le plus urgent auquel l'humanité est confrontée est, pour tous, le renforcement du système de gouvernance, afin d'atteindre concrètement l'objectif de ses utilisations durables à des fins pacifiques et dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Un tel système ne doit pas seulement maximiser les bénéfices de l'exploration et de l'utilisation de l'espace, il doit aussi assurer leur répartition équitable entre tous les membres de la communauté internationale. En d'autres termes, générer et distribuer des profits de ces activités doivent aller main dans la main. Afin de relever ce défi, une large coopération internationale est indispensable. Elle demande, au niveau bilatéral, régional et universel,

(*) Directeur de l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill (Canada).

(**) L'auteur exprime sa sincère gratitude à David Kuan Wei Chen et au professeur Steven Freeland pour leur relecture, leurs commentaires et leurs suggestions avisées d'une version préparatoire de cet article. L'auteur demeure évidemment seul responsable des erreurs qui pourraient subsister.

des partenariats fondés sur la connaissance et des règles communes. La forme la plus élevée de ces partenariats résidera dans une architecture uniforme, normative et institutionnelle, qui constituera un système global de gouvernance de l'espace.

Le terme « gouvernance globale de l'espace » recouvre : d'abord un recueil de l'ensemble des traités, normes coutumières internationales, principes recommandés, codes de conduite, standards, meilleures pratiques pertinents, qui s'appliquent à l'espace extra-atmosphérique, aux corps célestes et à la conduite des activités spatiales ; ensuite la composition et les procédures des institutions internationales qui adoptent, révisent et parfois surveillent la mise en œuvre de ces instruments, traités et autres normes.

ETAT ACTUEL DE LA GOUVERNANCE DE L'ESPACE GLOBAL

La gouvernance de l'espace global comporte plusieurs traités, quelques normes coutumières et nombre de principes et directives de *soft law*. Depuis l'origine de l'âge de l'espace en 1957, beaucoup de ces normes proviennent du système des Nations Unies. La Charte des Nations Unies est le premier d'entre eux ; puis le traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, cinq traités des Nations Unies sur l'espace ; la Convention sur la répartition des fréquences de programmes transmis par satellites ; la Constitution de l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Convention et les règles relatives aux radios ; la Convention relative à la diffusion des informations pour la cause de la paix ; les accords Interspoutnik et Arabsat ; la Convention sur le transfert et l'utilisation des données de la télédétection ; l'Accord sur la station spatiale internationale. Il existe également une foule d'instruments relevant de la *soft law*, sous forme de déclarations, résolutions et directives, dont les principes relatifs à la diffusion des télévisions par satellite, la télédétection par satellites, les sources d'énergie nucléaire, les bénéfices communs de l'espace, les règles facultatives pour le règlement arbitral des différends spatiaux, le concept d'« Etat lanceur », la limitation des débris spatiaux, les mécanismes de transparence et les mesures de confiance ; la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la coopération dans l'utilisation des moyens spatiaux en cas de catastrophes, le code de conduite contre la prolifération de missiles balistiques, etc...

Cet ensemble résulte essentiellement de l'activité de plusieurs institutions internationales, les Nations Unies au premier chef, c'est-à-dire l'Assemblée générale et son Comité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (CUPEEA ou COPUOS), ses institutions spécialisées, spécialement l'Union internationale des télécommunications (UIT). Parmi les autres institutions, extérieures à l'Organisation des Nations Unies, on rencontre quelques organisations internationales et des conférences tant bilatérales que multilatérales.

Si on considère les instruments, ils comportent quelques principes et règles fondateurs et fondamentaux, notamment :

- les Etats ont l'obligation d'explorer et d'utiliser l'espace extra-atmosphérique et les corps célestes dans l'intérêt de tous les Etats, indépendamment de leur développement économique et scientifique ;

- les Etats explorent et utilisent librement et dans des conditions d'égalité juridique l'espace et les corps célestes ;

- les Etats, acteurs privés aussi bien qu'institutions intergouvernementales, ne peuvent s'approprier l'espace ou les corps célestes par quelque moyen que ce soit ;

- les Etats doivent explorer et utiliser la Lune et les autres corps célestes exclusivement à des fins pacifiques.

Sur la question de la responsabilité internationale des Etats dans le domaine des activités spatiales, les différents instruments disposent que :

les Etats doivent conduire toutes leurs activités spatiales, publiques ou privées, en conformité avec le droit international et la Charte des Nations Unies ;

- les Etats sont internationalement responsables de leurs activités spatiales, publiques ou privées et doivent garantir qu'elles se déroulent en conformité avec les principes posés par les traités des Nations Unies sur l'espace ;

- les Etats doivent garantir que les activités spatiales des compagnies privées sous leur juridiction sont soumises aux autorisations requises et font l'objet d'une surveillance continue ;

- les Etats doivent enregistrer tous leurs objets spatiaux, publics ou privés, dans leurs registres nationaux respectifs ainsi qu'auprès des Nations Unies ;

- l'Etat d'enregistrement est habilité et obligé de conserver la juridiction et la maîtrise de ses objets spatiaux et de tout personnel qui en relève.

Sur la question de la coopération internationale dans l'espace, les principes sont les suivants :

les Etats doivent explorer et utiliser l'espace et les corps célestes dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans le but de promouvoir la coopération et la compréhension internationales ;

- les Etats, guidés par les principes de coopération et d'assistance mutuelle, doivent conduire leurs activités spatiales en tenant dûment compte des intérêts correspondants des autres Etats ;

- les Etats doivent promouvoir et développer la coopération internationale spatiale sur une base mutuelle et mutuellement acceptable, avec une attention particulière pour les intérêts et bénéfices des pays en développement.

Sur la question vitale de la sécurité spatiale, il ressort que :

les Etats doivent régler pacifiquement leurs différends spatiaux et assurer une réparation rapide aux victimes des dommages causés par les objets spatiaux ;

- les Etats doivent contribuer activement à l'objectif d'utilisation pacifique de l'espace et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace afin de prévenir tout danger grave pour la paix et la sécurité internationales ;

- l'établissement de bases militaires, les essais d'armes de toute nature et la conduite de manœuvres militaires sont interdits pour tous les Etats ;

- le placement en orbite autour de la Terre de toutes armes nucléaires ou autres armes de destruction massive sont interdits pour tous les Etats ;

- les essais d'armes nucléaires dans l'espace sont interdits pour tous les Etats ;

- les Etats sont autorisés à exercer leur droit naturel de légitime défense en cas d'agression armée.

Sur le statut des spationautes, il est précisé que :

- les Etats doivent considérer les spationautes comme des envoyés de l'humanité, leur apporter toute l'assistance possible en cas d'urgence et les renvoyer en sécurité aussi rapidement que possible aux Etats d'envoi, sans demander aucune compensation ;

- les Etats doivent informer la communauté internationale de tout phénomène qu'ils découvriraient et qui serait susceptible de représenter un danger pour la vie ou la santé des spationautes.

Les préconisations concernant l'usage des fréquences radio, la télédétection et la diffusion par voie satellitaire sont les suivantes :

- les Etats ont droit à un accès égal aux fréquences radio et aux orbites satellitaires pour leurs activités spatiales ;

- les Etats ne doivent pas autoriser l'utilisation de leur territoire pour toute diffusion qui pourrait nuire aux bonnes relations internationales, incompatible avec l'ordre public intérieur des autres Etats ou qui inciteraient à la violence armée contre eux ;

- les Etats peuvent utiliser la diffusion directe de leurs satellites de télévision pour promouvoir la libre dissémination des idées sur la base d'accords ou d'arrangements entre eux et Etats de réception ;

- les Etats sont libres de procéder à la télédétection satellitaire sans le consentement préalable des Etats observés, mais doivent leur assurer l'accès des données collectées et de l'information analysée, sur une base non discriminatoire et à des prix raisonnables, en tenant dûment compte des besoins et des intérêts des pays en développement.

Sur la protection de l'environnement spatial et sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire, il est spécifié que :

- les Etats doivent éviter de contaminer la Lune et les autres corps célestes, ainsi qu'éviter de provoquer des changements nuisibles de l'environnement terrestre qui résulteraient de l'introduction de matières extraterrestres ;

– les Etats doivent utiliser leurs sources d'énergie nucléaire pour leurs missions spatiales sur la base de sérieuses garanties de sécurité, afin de réduire le risque d'exposition dangereuse du public à des matières radioactives.

Cette liste de quelques importants principes internationaux fondamentaux contient plusieurs libertés, quelques interdictions et aussi de nombreuses obligations étatiques. Les manquements aux interdictions et obligations entraîneraient la responsabilité des Etats, même si aucun dommage ou blessure ne résulte d'un acte ou d'une omission des Etats concernés.

On doit aussi garder à l'esprit que la gouvernance globale de l'espace a tendu, pratiquement depuis sa naissance, à établir un délicat et juste équilibre entre : la liberté d'exploration et d'utilisation et l'interdiction de toute appropriation ; les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement ; les intérêts des pays pratiquant la navigation spatiale et ceux des pays qui ne la pratiquent pas ; les intérêts des Etats et ceux des entités privées ; les intérêts nationaux et la prise en considération des intérêts des autres Etats ; les intérêts de la génération actuelle et ceux des futures générations ; les buts pacifiques et les utilisations militaires ; la compétence nationale et la coopération internationale ; les traités obligatoires et les instruments non obligatoires ; le droit international et les droits internes ; la sécurité nationale et la paix et la sécurité internationales ; les principes généraux et les règles particulières ; le réalisme géopolitique et les objectifs internationaux visionnaires ; les principes classiques du droit international général et les nouvelles normes spécifiques du droit spatial.

Le maintien de ce juste équilibre est la condition préalable la plus fondamentale du succès de la gouvernance globale de l'espace. Après l'achèvement du projet de Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 au sein du COPUOS, le délégué américain déclara : « *Le traité a établi un juste équilibre entre les intérêts et les obligations de tous les Etats concernés, y compris ceux qui n'ont pas encore engagé d'activités spatiales* ».

On doit également tenir compte de ce juste équilibre pour interpréter correctement des règles et normes en vigueur. En outre, pour comprendre exactement le système de régulation globale de l'espace, il est impératif de tenir compte tant de la lettre que de l'esprit des traités et des normes de *soft law*. On doit rappeler que ce système comporte plusieurs caractéristiques qui le différencient de celles du droit international général. Ainsi, les Etats sont responsables et peuvent être tenus internationalement de répondre, sans même qu'elles leur soient directement attribuées, des actions ou omissions d'entités privées sous leur juridiction. Au regard du droit spatial en vigueur, il n'existe pas d'activités spatiales privées. Elles sont juridiquement considérées comme les activités nationales des Etats dont ces entités dépendent. Par conséquent, les prétentions de droits de propriété privée sur des ressources spatiales seront considérées comme

celles des Etats concernés. L'exercice de telles revendications entraînera la responsabilité de ces Etats dès lors qu'elles seraient contraires au Traité de 1967, le traité sur l'espace le plus fondamental et le plus largement accepté. Ces caractères uniques doivent rester présents à l'esprit dans l'interprétation et l'application de ses principes.

Ce système a jusqu'à présent été suffisant et a contribué au maintien de la loi et de l'ordre dans l'espace extra-atmosphérique. Il n'a donc pas été sérieusement examiné par la communauté internationale. Cependant, la question de son adéquation future face aux changements dramatiques en cours et en développement ne manque pas de se poser.

L'EVOLUTION RAPIDE DE LA NATURE ET DE L'AMPLEUR DES ACTIVITÉS SPATIALES

Comme on le sait, le système de gouvernance actuel découle du consensus entre deux Etats, les Etats-Unis et l'Union soviétique. L'ordre spatial actuel s'est développé aux moments les plus vifs de la Guerre froide, lorsque la géopolitique était essentiellement bilatérale. Durant cette phase, seule une poignée de pays étaient impliqués dans les activités spatiales et ces activités, surtout de nature scientifique et exploratoire, restaient limitées. Or, au moins depuis trois décennies, on a assisté à une croissance significative de ces activités et à la prolifération des acteurs spatiaux.

Aujourd'hui, tous les Etats sont devenus tellement dépendants des applications et des technologies spatiales qu'une journée sans satellites aurait des conséquences difficiles à imaginer. Ces activités ne sont plus restreintes dans leur ampleur et ne sont plus conduites par un nombre limité d'Etats. Il existe plus de 70 agences spatiales dans le monde et 13 Etats disposent de capacités de lancement indépendantes. Plus de 60 Etats utilisent actuellement plus de 1 300 satellites. Des milliers de satellites pour les services d'Internet sont sérieusement envisagés. Il y aura à l'avenir une augmentation considérable du nombre de petits satellites (*cubesats*). Les gouvernements ne sont plus les opérateurs spatiaux dominants. Le domaine spatial global devient rapidement le lieu d'une activité économique importante, principalement en raison de la participation croissante du secteur privé. L'économie spatiale globale est actuellement de l'ordre de 320 milliards \$ annuels. En outre, l'importance stratégique de l'espace a conduit de plus en plus d'Etats à déployer leurs propres satellites affectés à des usages militaires. Un nombre croissant de satellites commerciaux sont utilisés par les forces armées de différents pays. Alarmante pour la sécurité et la paix internationales est la tendance au développement et aux essais d'armes spatiales. Ces transformations du domaine spatial global et de la géopolitique mondiale ont des conséquences significatives pour sa gouvernance.

INADAPTATION ET FAIBLESSES
DU SYSTÈME ACTUEL DE GOUVERNANCE

Les évolutions des acteurs et des activités spatiales soulignent cette inadaptation et ces faiblesses. Le système actuel n'est pas en mesure de poser, sans même parler de résoudre, nombre de problèmes liés à l'usage et à l'exploration de l'espace. Ils apparaissent rapidement dans plusieurs domaines, parmi lesquels : la séparation, non réglée, entre espace aérien et espace extra-atmosphérique ; l'utilisation de la protozone ; les standards internationaux de la sûreté et des procédures opérationnelles des véhicules spatiaux ; la question de l'information et de la gestion de la circulation spatiale ; l'enlèvement des débris spatiaux et un service pour les satellites en orbite ; les stations spatiales privées ; l'extraction des ressources minérales spatiales ; la contamination de l'environnement terrestre ; la colonisation et les établissements humains sur la Lune et sur Mars ; l'usage de la force dans l'espace et l'arsenalisation de l'espace ; le mélange d'activités commerciales et d'utilisations militaires de l'espace ; l'application du droit humanitaire ; l'exploitation de l'énergie solaire à partir de l'espace ; la défense de la planète, etc.

Nous sommes ainsi en présence d'un ensemble inadéquat et faible de règles et d'un système institutionnel incapable de les améliorer et de les développer. Il n'existe pas actuellement une institution globale et unique qui traite de toutes les questions spatiales, qui ait l'autorité pour prendre des mesures et mener des actions efficaces au nom de l'humanité ainsi que pour coordonner toutes les activités en la matière sur un plan universel.

Depuis le début, les Nations Unies ont été l'institution principale de la gouvernance globale, surtout le COPUOS. Cependant, ce dernier est aujourd'hui abandonné comme instance centrale de cette gouvernance globale. Plusieurs questions importantes dans ce domaine ont été discutées en dehors du COPUOS et, peut-être pire encore, débattues entre un petit nombre de puissances spatiales. Cette tendance a fait de la question importante de la gouvernance de l'espace un problème régi par un cénacle restreint de puissances actives dans l'espace.

Quant aux normes, elles se composent de principes et directives assez lâches. Il manque des règles précises pour leur mise en œuvre, pour la vérification de leur respect et un mécanisme régulier d'examen des traités en vigueur. Depuis la Traité sur la Lune de 1979, le COPUOS n'a adopté aucun traité international obligatoire. La méthode du consensus serait la raison de cette absence ou de ce retard. Certaines nations actives dans l'espace répugnent à développer un système international de règles précises et obligatoires. Elles préfèrent des instruments non obligatoires, de sorte à pouvoir s'exonérer de ces normes recommandatoires. Ainsi on ne peut aboutir à un système efficace de normes précises, réglementations, standards et procédures qui soient prévisibles, certaines et stables. Il est certain que chaque activité spatiale n'a pas à être encadrée par des règles

internationales obligatoires détaillées, mais les droits et obligations des acteurs concernés ne peuvent pas être établis sur la base de promesses non obligatoires, volontaires et ambigus. Par exemple, les vols sous-orbitaux et orbitaux transitant par l'espace aérien souverain d'autres Etats seront mieux régis par un traité international véritable.

Les sociétés privées jouent un rôle de plus en plus étendu, tant sur le plan national qu'international. Leur participation est cruciale, surtout en raison de leur approche entrepreneuriale, économique et efficace. Les initiatives privées devraient être encouragées et facilitées pour accroître les bénéfices tirés de l'espace. Il ne faut toutefois pas oublier que leur seule raison d'être est leur intérêt privé exclusif, souvent opposé à l'intérêt général bien compris. Souvenons-nous par exemple des actions ou des omissions de la British East India Company, une compagnie privée britannique, qui ont provoqué une famine au Bengale (Inde), entre 1769-1773, entraînant 10 millions de morts environ et éliminant environ un tiers de la population de la province. Plus de 240 ans plus tard, en juillet 2015, la firme BP a accepté de payer une amende de 18,7 milliards \$ sur la base du Clean Water Act américain pour une désastreuse marée noire dans le golfe du Mexique. Le monde a été stupéfait par le comportement d'une firme allemande trichant intentionnellement sur les émissions des moteurs de 11 millions de ses voitures : Volkswagen a accepté de payer une amende de 14,7 milliards \$ sur la base du Clean Air Act. Ce ne sont que deux exemples des désastres environnementaux qui ont été régulés par des règles internes précises. D'autres cas de mauvaises pratiques de firmes privées, dans les domaines financiers ou pharmaceutiques, demeurent invisibles ou impunies. Le public et l'environnement sont des victimes permanentes de ces pratiques. Il est urgent d'adopter des règles et des garanties internationales qui préviennent les firmes privées d'avoir de tels comportements dans l'espace, dont l'environnement est très fragile et demeure à peine réglementé, tant nationalement qu'internationalement.

Il serait utopique d'imaginer que le rôle de l'Etat et de sa puissance coercitive s'évanouiront si les idéaux du communisme et du partage égal des bénéfices devaient être réalisés. Il n'est pas moins utopique, voire plus, de croire que les firmes privées, les forces du marché et quelques Etats vont fonctionner harmonieusement pour le bénéfice de tous les peuples et nations, sans l'intervention des Etats. La pratique universelle contemporaine montre que les activités des firmes privées sont réglementées sur le plan interne, plus rigoureusement quand elles exercent leur pouvoir économique à l'encontre de l'intérêt public. A l'heure de l'économie mondialisée, il est possible d'utiliser des pavillons de complaisance, quand une firme s'installe dans des pays dont la législation en matière de droit du travail, d'environnement et de santé publique est relâchée, voire inexistante. Ainsi, les activités spatiales des firmes privées doivent être régulées internationalement par un ensemble de règles et de standards, universels, particulièrement en matière d'extraction de

ressources naturelles sur les astéroïdes ou sur la Lune. Il existe aussi un réel besoin de standards internationaux pour la sûreté et la protection de l'environnement spatial et terrestre.

En 2015, les Etats-Unis ont adopté le Space Act, la première des législations nationales dans le monde qui accorde des droits de propriété privée sur les ressources naturelles de l'espace. Plusieurs pays considèrent ce texte contraire aux règles internationales en vigueur, qui interdisent toute appropriation de l'espace et des corps célestes. Le Luxembourg et les Emirats arabes unis semblent suivre l'exemple américain. Cette question risque de devenir un objet de vives controverses internationales et devrait être traitée aussi rapidement que possible.

Les débris spatiaux vont mettre en danger les missions spatiales, y compris les vols humains, dont le tourisme spatial. Les Space Debris Mitigation Guidelines, adoptées en 2007 par le COPUOS, sont un instrument de *soft law*, non obligatoire et pas en mesure de résoudre le problème. En outre, cet instrument n'est pas applicable aux débris existants, qui vont continuer à en produire davantage du fait de leurs collisions. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'efforts du COPUOS pour l'enlèvement des débris actuels.

Pour souligner encore l'inadéquation du système actuel d'approche des défis et réalités de l'espace, il convient de noter que nous sommes à l'aube d'une période qui peut être marquée par la coexistence et la coopération pacifiques ou bien plongée dans une nouvelle phase prolongée de méfiance et de tensions. Plusieurs titres de journaux indiquent qu'une guerre dans l'espace pourrait être plus proche que jamais. Le général de l'US Air Force John Hyten a récemment été cité pour avoir déclaré que, après une guerre dans l'espace, « *On en revenait à la Seconde Guerre mondiale [...] On en revient à l'âge industriel* ». Il est clair que la probabilité de conflits dans l'espace est croissante. S'ils devaient se produire, de tels conflits seraient dévastateurs pour tous les pays, particulièrement ceux qui dépendent le plus de l'espace. Ces derniers ont donc une haute responsabilité dans la garantie d'un espace sans conflits, sans débris et disponible pour l'augmentation des opérations spatiales à l'avenir.

Malheureusement, il est clair que le monde est en train de devenir un « Etat défaillant », s'il ne l'est déjà. Cela est le fruit de tensions généralisées et de points chauds ; du mépris éclatant du droit international et des droits de l'homme ; des tentatives pour stopper ou retarder le développement progressif et la codification du droit international ; des efforts tendant à faire des Nations Unies une institution impuissante ; de la catastrophe climatique qui menace ; du stockage sans précédent d'armes de destruction massive ; de la nature et de l'ampleur du terrorisme qui frappent au cœur de nos sociétés ; du nombre croissant de réfugiés et de la détérioration de leurs conditions de vie ; de la disparité croissante du développement économique entre les pays et en leur sein ; de l'état de pollution des mers et océans ; de l'épuisement rapide des ressources naturelles et de

tant d'autres crises humanitaires et défis globaux qui menacent la survie de notre planète et de notre espèce. Nous assistons à l'émergence d'une tendance qui va de la mondialisation à la localisation, de la disparition des murs à leur construction entre frontières nationales. Ce sombre état des affaires mondiales impacte et a des conséquences pour l'espace global. La seule voie pour sortir de ce gâchis évoqué par le professeur Kellman serait un système global de gouvernance effectif, efficace et complet.

Si le système actuel se maintient, faible et inefficace, incapable de répondre aux réalités et aux questions émergentes du moment, on peut anticiper l'apparition d'actions nationales unilatérales qui seraient contraires aux intérêts des autres pays. On a assisté par exemple à des initiatives d'Etats actifs dans l'espace, les plus importants étant la législation nationale attribuant unilatéralement des droits de propriété privée sur les ressources naturelles des astéroïdes ou la préparation d'activités militaires agressives dans l'espace.

C'est pourquoi il semble que le temps est venu de renouveler et renforcer le système de gouvernance actuel, afin de remplir l'objectif d'un usage durable de l'espace à des fins pacifiques et dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Il faut mettre en œuvre et développer le réalisme du Traité sur l'espace extra-atmosphérique plutôt que le disqualifier comme signe de l'idéalisme de l'âge spatial.

LE CHEMIN A SUIVRE

Pour avancer, plusieurs pistes devraient être prises en considération : d'abord, renforcer l'ONU comme institution centrale de l'approche de toutes les questions liées à la gouvernance universelle de l'espace ; ensuite, développer les règles internationales régulant l'espace et les activités spatiales.

Renforcer le rôle du COPUOS dans la gouvernance spatiale

L'espace est un domaine internationalement partagé, un bien commun où les actions d'un pays sont le plus susceptibles d'affecter les intérêts des autres. L'augmentation récente du nombre des membres du COPUOS est un pas dans la bonne direction. Pour un progrès réel de la régulation spatiale, il serait avisé de l'accroître encore, ainsi que ses activités, de même que celles du Bureau des affaires spatiales de l'ONU. Les deux organismes devraient se voir doter de davantage de ressources financières et humaines. En plus, le COPUOS devrait envisager d'élire un groupe de 11 à 15 membres – qu'on pourrait dénommer « Les amis du président du CUPEEA ». Ils auraient un mandat de trois à cinq ans, pourraient se réunir trois ou quatre fois par an et agir dans l'intervalle des sessions annuelles du COPUOS et rempliraient toutes les missions que le Comité leur confierait. L'expertise et l'expérience résultant de ces deux institutions seraient utiles pour l'Organisation mondiale de l'espace.

On dit souvent qu'il n'y a pas de volonté politique de développer un régime juridique ni d'instituer des organisations internationales, surtout de la part de quelques acteurs spatiaux majeurs. On peut penser que la volonté politique dépend hautement du niveau de reconnaissance ou de son absence, des coûts et avantages de l'action ou de l'omission d'un seul Etat. Il est donc important que tous les Etats, surtout ceux qui dépendent fortement de l'espace, comprennent qu'ils seront les plus grands perdants si le droit de l'espace échoue ou demeure faible et inadapté. Les puissances spatiales d'importance moyenne et les puissances émergentes dans l'espace devraient être plus actives au sein du COPUOS. C'est leur intérêt d'initier et de mener résolument la reconfiguration d'un système global de gouvernance qui serait à leur avantage comme à celui de l'humanité tout entière.

Développer le droit international de l'espace

Le droit international de l'espace ne doit pas seulement être maintenu, mais aussi renforcé. Pour y parvenir, il est important que les cinq traités des Nations Unies sur l'espace soient ratifiés par tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait. Le COPUOS devrait de son côté engager des négociations sur de nouvelles mesures pour la régulation des activités spatiales. Sa décision de 2016, commencer à débattre des droits de propriété sur les ressources naturelles des corps célestes, est un pas important dans cette voie. Au cours de ce processus législatif, il est essentiel que le COPUOS conserve un juste équilibre entre une variété d'intérêts et d'objectifs, dans le contexte du système de gouvernance en vigueur.

On ne peut considérer les instruments de *soft law* comme une alternative crédible dans tous les cas aux traités obligatoires. Mieux vaudrait choisir entre les deux formules au cas par cas. Il conviendrait de retenir une approche globale qui inclurait à la fois les traités obligatoires et les instruments non obligatoires, les bonnes pratiques, les efforts pour unifier ou coordonner les législations et les politiques nationales, etc. Les approches *bottom up* et *top down* devraient être cumulées avec une interaction active entre Etats, sociétés civiles et firmes privées.

Créer une Organisation mondiale de l'espace

L'expertise et l'expérience du COPUOS et du Bureau des affaires spatiales seront utiles à sa création et ses missions. Plusieurs questions relatives à l'espace sont étroitement liées en termes technologiques et politiques. Il est donc logique d'instituer une organisation unique pour réguler les activités spatiales dans leurs diverses dimensions.

Les avantages d'une organisation intergouvernementale spécialisée dans des domaines particuliers apparaissent avec d'autres institutions du même type. La première est l'Union internationale des télécommunications, qui a été très utile dans la définition, la répartition et l'actualisation régulière de la gestion internationale des fréquences radio et des positions orbitales.

La seconde est l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), sans laquelle l'aviation ne serait pas devenue le mode le plus sûr et le plus développé de transport dans le monde entier. Ces exemples montrent qu'une telle institution est indispensable pour une gouvernance spatiale réelle, qui permette l'expansion universelle des activités spatiales. Jean Monnet déclarait très justement que rien n'est possible sans les hommes et que rien n'est durable sans les institutions. A l'instar de l'UIT, l'Organisation mondiale de l'espace ne devrait pas être uniquement composée d'Etats, mais devrait aussi bénéficier de la participation active d'acteurs non étatiques.

John Pelton note à raison que « *les activités minières dans l'espace, la revendication des ressources spatiales, les risques cosmiques et la défense de la planète, l'enlèvement des débris spatiaux s'interpénètrent en termes technologiques et politiques et les choses évoluent plus vite en ces domaines que personne n'aurait pu le penser voici encore quelques années* ». Il est donc logique d'instituer une organisation internationale unique pour réguler les activités spatiales de façon globale, en consultation et en coordination avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies.

* *
*

Le système de gouvernance de l'espace tel qu'il a été développé dans les décennies 1960 et 1970 a développé un chapitre important dans le nouvel ordre mondial pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace. Il n'est pas obsolète et demeure clairement une fondation solide, mais, en raison de l'expansion permanente des activités spatiales et de leurs formes, comme de la croissance du nombre de partenaires avec des intérêts et des priorités différents, l'ordre juridique en vigueur commence à montrer ses faiblesses et son inadaptation. Gouvernance de l'espace global, activités et acteurs de plus en plus nombreux évoluent dans des directions divergentes.

Si cette gouvernance devait demeurer ce qu'elle est, on peut prévoir des conflits et possiblement l'anarchie sur Terre et dans l'espace. La probabilité des conflits dans l'espace est de toute évidence croissante. De tels conflits, s'ils devaient se produire, auraient des conséquences désastreuses pour tous les pays, spécialement pour ceux qui dépendent le plus des activités spatiales.

Afin d'éviter le chaos, d'accroître les bénéfices et de renforcer la paix et la sécurité, un système de gouvernance globale doit être sous-tendu par un puissant corps de règles juridiques pertinentes et applicables au climat actuel, reflétant ses besoins et ses conditions. Plus important encore, la certitude d'une régulation, la paix globale et un support institutionnel sont nécessaires pour attirer les énormes investissements et pour conduire les activités spatiales, en particulier par le secteur privé, afin d'en élargir les bénéfices.

Enfin, on peut recommander que la Conférence Unispace + 50 qui est programmée considère sérieusement et de façon approfondie les voies et moyens de développer le système actuel de gouvernance. On vient d'en évoquer plusieurs. Pour atteindre ces buts, il est impératif de se réunir et de travailler tous ensemble pour établir un chemin commun et viable vers l'avenir de l'espace extra-atmosphérique.

LA GÉOPOLITIQUE DES « GAFA »

PAR

VINCENT JOUBERT (*)

Lorsque Barack Obama est élu à la présidence des Etats-Unis en novembre 2008, la question – très sérieuse à l'époque – était posée de savoir s'il pourrait garder son téléphone Blackberry une fois en fonction, pour des raisons de sécurité. Cette question est aujourd'hui parfaitement obsolète. En effet, le nouveau Président élu des Etats-Unis, Donald J. Trump, utilise de manière quasi exclusive la plateforme de messagerie Twitter pour assurer sa communication politique officielle depuis son téléphone personnel, établissant de fait la société américaine comme primo diffuseur de la politique de la nouvelle administration des Etats-Unis. Alors que quelques années auparavant les plateformes de réseaux sociaux, de services de messagerie ou de stockage de données étaient intégrés dans les stratégies officielles comme outils complémentaires des médias traditionnels, la situation semble entièrement inversée. Twitter, Facebook, Google, Amazon assurent aujourd'hui des fonctions déterminantes dans la conduite de la politique nationale et internationale des Etats-Unis.

Les entreprises du numérique les plus importantes de la Silicon Valley, communément désignées sous le label « GAFA » pour Google – Apple – Facebook – Amazon, sont en effet présentes, de par leurs activités, dans tous les domaines considérés comme constitutifs de la puissance étatique globale des Etats-Unis. Ainsi, les secteurs de l'économie, de la diplomatie, de l'information et de la sécurité et défense, qui sont désignés par le Pentagone comme les principaux éléments de la puissance américaine, sont tous dépendants des technologies et des services proposés par les GAFA pour assurer leurs activités. L'intégration croissante des technologies numériques dans l'ensemble des secteurs d'activité de la société américaine a conduit à l'émergence et au développement du concept de « *cyber power* », qui correspond à la manifestation de la puissance étatique des Etats-Unis dans et par le cyberspace. Ce concept renvoie également au rôle prépondérant que jouent les entreprises du numérique dans la mise en œuvre de cette expression de puissance dans le cyberspace, car, en effet, c'est en grande partie grâce aux innovations techniques et technologiques du secteur privé que le « *cyber power* » est aujourd'hui une réalité.

(*) Chercheur à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS, France).

Alors que les notions fondamentales de l'importance des technologies de l'information et de la communication sur le fonctionnement des sociétés modernes ont été théorisées dès les années 1970 aux Etats-Unis, notamment par les époux Töffler, la concrétisation de ces notions n'a réellement débuté qu'à la fin de la décennie 2000 et prend depuis 2014 une tournure nouvelle. La conjoncture issue des capacités à créer, stocker, analyser des données, des nouvelles capacités de puissance de calcul, ainsi que du développement des systèmes d'intelligence artificielle fait des entreprises majeures de la Silicon Valley des acteurs majeurs de la politique nationale et internationale des Etats-Unis.

L'OMNIPRÉSENCE DES GÉANTS DU NUMÉRIQUE DANS LE CYBERESPACE

Le monopole des entreprises américaines du numérique sur Internet et sur le cyberspace est aujourd'hui indéniable, cela à tous les niveaux : que ce soient les infrastructures physiques, le développement de logiciels et d'applications ou encore dans l'agrégation de données. Si le cyberspace est défini comme « *[l'espace de communication constitué par l'interconnexion mondiale d'équipements de traitement automatisé de données numériques]* » et Internet comme le « *réseau mondial associant des ressources de télécommunication et des ordinateurs serveurs et clients, destiné à l'échange de messages électroniques, d'informations multimédias et de fichiers, [qui] fonctionne en utilisant un protocole commun qui permet l'acheminement de proche en proche de messages découpés en paquets indépendants* », les facteurs communs à ces définitions rappellent que leur fonctionnement repose sur des éléments qui peuvent être catégorisées en différentes couches (entre trois et cinq selon les acceptations).

La couche physique comprend les éléments géographiques (topographie, hydrométrie, etc.) ainsi que les infrastructures matérielles supports (les câbles de fibre optique, le réseau électrique, les *data centers*, les ordinateurs, etc.). La couche matérielle comprend les logiciels, les protocoles, les codes de programmation, etc. et permet d'établir le lien entre la couche matérielle et les utilisateurs. La couche cognitive comprend pour sa part les données produites par les utilisateurs et stockées, échangées, analysées *via* les couches physique et matérielle ; l'utilisation intelligente des données par les utilisateurs permet alors de générer de l'information. Enfin, la couche sociale comprend les utilisateurs mais également les identités virtuelles (*cyber personae*), ainsi que les interactions sociales nées des conséquences de l'usage du cyberspace par les utilisateurs.

Ainsi, si on reprend les couches constitutives du cyberspace, on constate aisément la suprématie des entreprises américaines du numérique par rapport aux autres acteurs présents.

Au niveau de la couche physique, la concentration des infrastructures permettant le fonctionnement d'Internet et du cyberspace sur le territoire

américain est remarquable : près d'un demi-million de serveurs sont présents aux Etats-Unis – soit le double par rapport aux neuf Etats qui suivent dans le classement –, plus de 40% des *data centers* mondiaux y sont hébergés et le flux de données généré par les utilisateurs américains est estimé à plus de 30 000 PetaBytes par mois en 2016, soit près de 20% du trafic mondial de données (1). L'industrie mondiale des infrastructures du secteur numérique est également majoritairement dominée par les entreprises américaines (IBM, Microsoft, HP, Dell, Cisco, notamment), même si les fabricants de matériels et d'équipements asiatiques et occidentaux se positionnent en concurrents sérieux sur le marché. La suprématie des entreprises américaines s'atténue dans le marché des matériels, notamment dans le marché de la téléphonie mobile et des ordinateurs (portables et de bureau), bien que les entreprises américaines concernées (IBM, Apple, HP, Dell) constituent une part importante du marché mondial.

Au niveau de la couche logicielle, l'exemple du monopole développé par Microsoft au cours des trois dernières décennies illustre la capacité des entreprises de la Silicon Valley à imposer, parfois grâce à une stratégie de marché agressive, ses logiciels et ses normes. Plus récemment, le développement fulgurant d'entreprises comme Google, Facebook ou Twitter a à encore imposé des normes de programmation informatique à l'échelle mondiale. Autre exemple, les trois principaux systèmes d'exploitation utilisés pour la téléphonie mobile sont tous américains : iOS est développé par Apple, Android est à l'origine une *startup* américaine qui a été rachetée en 2015 par Google, Windows Phone est développé par Microsoft. De la même manière, les trois seuls systèmes d'exploitation des ordinateurs portables et de bureau sont tous américains : iOS, Windows et Linux. Bien que certains logiciels et certaines applications occupant la position de leader au sein de leur niche de marché ne soient pas développés par des entreprises américaines, force est de constater le quasi-monopole des Etats-Unis à ce niveau également.

La couche cognitive constitue aujourd'hui un « nœud stratégique » pour les entreprises du numérique comme pour les Etats. En effet, cette couche renvoie aux données qui sont générées, stockées, transmises, partagées dans le cyberspace. Or, comme nous allons l'exposer, les données sont devenues l'élément central et déterminant de la mise en œuvre de l'expression de puissance des Etats dans le cyberspace. Les données sont la clef de voûte de la capacité des Etats à exploiter les technologies de l'information et de la communication pour préserver leurs intérêts stratégiques, voire vitaux, dans le cyberspace. Dès lors, les détenteurs de ces données deviennent *de facto* des acteurs incontournables des politiques publiques nationales comme internationales. Aujourd'hui, les entreprises de la Silicon Valley se positionnent parmi les leaders mondiaux en termes

(1) Cisco, *Cisco Visual Networking Index: Forecast and Methodology, 2015-2020*, fév. 2016.

de volume, de variété des types de données, et de vélocité des flux générés, stockés et échangés depuis et *via* leurs plateformes et infrastructures. A titre d'exemple, Facebook comprend 1,79 milliard d'utilisateurs actifs et le volume de données géré est tel que les calculs ne sont pas réalisables – le volume variant en permanence dans le cadre de la gestion des flux (2). De plus, il faut rappeler que Facebook possède également les applications WhatsApp (plus d'un milliard d'utilisateurs, 100 millions d'appels par jour, 42 milliards de messages textes, 1,6 milliard de photos échangées), Instagram (plus de 600 millions d'utilisateurs, 50 milliards de photos mises en ligne, 500 millions de vidéos) et Oculus. De la même manière, seules des estimations peuvent être avancées sur le volume de données que Google, Apple ou Amazon gère au quotidien. En 2014, des chercheurs ont estimé que le volume de données géré uniquement par Google pouvait alors être de l'ordre de 10-15 ExaBytes (3). Etant donné la magnitude des volumes évoqués ici, la capacité des entreprises de la Silicon Valley à adapter tant les infrastructures que les protocoles nécessaires à la gestion des flux tout en innovant dans les produits comme les services démontrent encore une fois leur supériorité dans cette couche du cyberspace.

Enfin, la couche sociale est à mettre en relation avec l'aspect sémantique d'Internet et du cyberspace, qui est dominé par l'utilisation de la langue anglaise en termes de contenus. Par ailleurs, la domination des GAFA permet également aux Etats-Unis d'imposer leur régime juridique national par le biais des Conditions générales d'utilisation ou *Terms of Service*, qui peut devenir un levier légal que les autorités fédérales américaines utilisent dans le cadre de leurs activités de renseignements.

Ainsi, lorsqu'on observe les différentes composantes d'Internet et du cyberspace, on ne peut que constater la position dominante des entreprises numériques de la Silicon Valley sur le marché mondial. Cette position est due à la capacité des dirigeants à développer une stratégie d'entreprise adaptée à la taille de leur groupe à court et moyen termes tout en conservant une flexibilité, une capacité d'adaptation et une résilience issue de l'état d'esprit entrepreneurial, si profondément ancré dans la culture de la Silicon Valley. La vision des dirigeants permet donc d'attirer les compétences et d'aller chercher les ressources nécessaires au développement de leurs activités pour conserver le monopole scientifique, technologique et commercial sur leurs concurrents.

LA SILICON VALLEY, EPICENTRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'omniprésence des GAFA dans l'ensemble des couches du cyberspace et des sous-secteurs numériques qui sont aujourd'hui considérés comme

(2) Facebook Research, *Facebook's Top Open Data Problems*, oct. 2014.

(3) Colin CARSON, « How much data does Google store? », *Cirrus Insight*, nov. 2014.

des nœuds stratégiques s'explique par les dynamiques propres à la Silicon Valley, véritable « écosystème » industriel, social et économique qui a permis aux entreprises numériques d'acquérir leurs positions de leaders industriels incontestables et d'acteurs politiques non étatiques incontournables.

La Silicon Valley constitue plus qu'une simple région géographique : les acteurs qui la constituent, les intérêts en jeu, les mécanismes d'interactions sociales, industrielles, économiques qui créent les réseaux de connaissance et d'échange ou encore les politiques publiques qui soutiennent les activités de la zone en font un véritable système, qui requiert une analyse multiscalaire et pluridisciplinaire. Le développement économique et industriel de la région repose sur des institutions qui fournissent les services essentiels aux entrepreneurs et qui ont permis de faire de la Silicon Valley un écosystème unique, générant ses richesses et nourrissant l'innovation par ses bénéfices. La Silicon Valley doit ainsi sa croissance économique à un système basé sur l'interactivité entre acteurs renforçant mutuellement leurs activités, le tout dans une logique locale ou régionale, consolidant au fil des années le développement global de la zone.

D'une part, les cabinets d'avocats présents dans la Silicon Valley jouent un rôle majeur dans le développement des *start-ups* en assurant des fonctions bien plus larges que celles légitimement attendues d'un cabinet juridique. Les activités vont au-delà de la préservation des activités strictement juridique ; le rôle de ces cabinets juridiques s'est étendu, au fil des années, à la participation active aux négociations commerciales, en conseillant leurs clients sur la fiabilité et la viabilité des futurs partenaires commerciaux, notamment lorsqu'il s'agit de conclure un marché avec des investisseurs en capital-risque. Les cabinets juridiques peuvent également agir comme prospect commerciaux et acteurs évaluant l'intérêt stratégique et commercial pour leurs clients à se positionner sur un nouveau marché ou à collaborer avec un nouveau client ; certains cabinets agissent également comme conseillers stratégiques en incitant leurs clients à adopter certaines pratiques à l'égard de partenaires commerciaux afin de préserver les marchés et donc le chiffre d'affaires de leur société ; enfin, les cabinets juridiques s'appuient sur leurs réseaux développés avec leurs clients et partenaires pour mettre en relation des entrepreneurs avec des investisseurs en capital-risque, facilitant de fait la transaction en usant de leur réputation d'avocats pour instaurer une confiance entre les futurs partenaires.

D'autre part, la Silicon Valley a joué un rôle essentiel dans l'évolution du système moderne d'investissements en capital-risque, de la même manière que la communauté locale d'investisseurs a contribué de manière déterminante au développement de la région. Le capital-risque dans la Silicon Valley s'est développé par des associations, des divisions et un réseautage permanent entre les investisseurs ; les succès entrepreneuriaux ont permis de faire émerger des entrepreneurs qui ont réinvesti leurs capitaux, alors que les fonds d'investissement existants ont donné naissance

à de nouveaux fonds d'investissements par un mécanisme d'investissements, d'accroissement et d'accumulation de capitaux fonctionnant comme un cercle vertueux. De plus, les fonds d'investissement de la Silicon Valley ont historiquement investi localement, nourrissant ce cercle vertueux qui contribue au développement économique global de la région. Ainsi, les fonds d'investissement en capital risque sont devenus partie intégrante de l'économie et du dynamisme de la région, se nourrissant des innovations technologiques et apportant les ressources nécessaires à davantage de développement. Les investissements ont créé tant les bénéfices que l'émergence d'un marché de financement dédié au secteur des technologies du numérique rompant avec les institutions financières traditionnelles. La relation étroite qu'ont développée les entrepreneurs et les fonds d'investissement permet de créer un système bénéfique non seulement pour les parties prenantes aux accords financiers, mais également pour l'ensemble de la Silicon Valley en tant qu'écosystème. Bien sûr, cet équilibre est le résultat d'expériences réussies comme des échecs qui ont permis aux acteurs d'adopter la meilleure approche stratégique afin de se retrouver dans une situation profitable à tous ; en ce sens, l'agilité, la réactivité et l'adaptabilité des fonds d'investissement constituent des conditions nécessaires qui n'ont pu être atteintes que grâce à la mobilité des travailleurs et au réseautage et aux relations inter-institutions étroites qui se sont développées au sein de la Silicon Valley (4).

Le développement de la région est également dû au fait que les acteurs de la Silicon Valley ont très tôt développé et entretenu une incitation à une mobilité des employés. La mobilité renvoie d'une part au mouvement des personnels d'une entreprise à une autre afin de mener de nouveaux projets ou de bénéficier d'une opportunité d'évolution professionnelle. Cela correspond d'autre part à un départ des entreprises établies pour intégrer une structure de type *start-up*. Cette haute mobilité a ainsi permis à l'information, à la connaissance et au savoir détenus par les travailleurs de circuler rapidement au sein de l'écosystème de la région, ce qui a eu pour effet de « tirer vers le haut » l'ensemble du système ; cette approche de carrière professionnelle flexible, basée sur une réponse à un besoin ponctuel, génère de nombreux bénéfices scientifiques, industriels, économiques et sociaux (5).

La convergence des entreprises du numérique et de hautes technologies, des fonds d'investissements, des laboratoires de recherche universitaires qui regroupent au sein de la Silicon Valley un vivier extraordinaire de scientifiques, d'ingénieurs, de chercheurs, de *managers* et des meilleurs

(4) M. KENNEY / R. FLORIDA, « Venture capital in Silicon Valley: fueling new firm formation », in Martin KENNEY (dir.), *Understanding Silicon Valley – The Anatomy of an Entrepreneurial Region*, Stanford University Press, Stanford, pp. 98-123.

(5) David ANGEL, « High-technology agglomeration and the labor market: the case of Silicon Valley », in Martin KENNEY (dir.), *Understanding Silicon Valley – The Anatomy of an Entrepreneurial Region*, Stanford University Press, Stanford, pp. 124-140.

entrepreneurs mondiaux a créé un écosystème dynamique constitué d'acteurs, de communautés et de cultures se soutenant mutuellement. Cette convergence a également généré une masse de connaissances et de savoirs qui, par l'innovation, a permis aux entreprises de développer et de commercialiser des technologies qui ont bouleversé la société. L'écosystème de la Silicon Valley a su tirer profit de ce vivier en conjuguant la continuité avec le changement ; la création permanente de nouvelles *start-ups* ou de filiales d'entreprises permet de recalibrer la masse de connaissance dans les entreprises et impose de remettre en question leur stratégie industrielle et commerciale en permanence en fonction des modifications apportées à l'écosystème par les *start-ups*. Ce « recyclage flexible » permet d'éviter la stagnation et maintient une dynamique scientifique, commerciale et industrielle orientée vers la recherche de l'innovation ; il permet aussi de s'adapter au mieux aux changements du marché. De plus, l'écosystème se nourrit des échecs des *start-ups* : l'échec n'est en effet pas stigmatisé et beaucoup d'entrepreneurs apprennent de leurs expériences pour améliorer leurs projets et en démarrer de nouveaux, améliorés, pouvant potentiellement constituer une véritable innovation. Sur le plan individuel, l'échec est aussi considéré comme une leçon nécessaire pour maintenir une agilité et une adaptabilité d'entreprise, surtout dans le secteur du numérique, qui est caractérisé par des innovations de rupture récurrentes pouvant rendre obsolète en un laps de temps très court un *business model* (6). Le cycle de vie très court des entreprises du secteur du numérique et des hautes-technologies est en ce sens utile à la capacité d'innovation à long terme de l'écosystème Silicon Valley. Le « recyclage flexible » des entreprises de la Silicon Valley permet ainsi à l'écosystème dans son ensemble de perpétuellement recalibrer leurs orientations, leurs stratégies d'entreprises, de rester agiles et dynamiques dans un environnement compétitif de très haute intensité. Cette capacité d'adaptabilité et de manœuvre rapide a permis à la Silicon Valley de maintenir son statut de « berceau de l'innovation ».

Ce schéma est aujourd'hui encore d'actualité, tant les exemples de nomination, de changement de poste, de rachat de *start-ups* se multiplient au sein de l'industrie du numérique chez les entreprises de la Silicon Valley. Que ce soit pour renforcer des secteurs techniques, marketing, commerciaux ou dans le cadre d'acquisition et de développements stratégiques, les travailleurs de la Silicon Valley semblent avoir été employés par toutes les principales entreprises du numérique au cours de leurs carrières ; au-delà des bénéfices générés par une telle mobilité et flexibilité professionnelles, ce phénomène vient souligner la prégnance et l'importance du réseautage inter-entreprises au sein de la Silicon Valley.

(6) Homa BAHRAMI / Stuart EVANS, « Flexible recycling and high-technology entrepreneurship », in Martin KENNEY (dir.), *Understanding Silicon Valley – The Anatomy of an Entrepreneurial Region*, Stanford University Press, Stanford, pp. 165-189.

La capacité de la Silicon Valley à trouver de nouvelles niches de marchés et à développer une industrie répondant à la demande générée par cette nouvelle niche est le résultat d'un ensemble d'éléments qui fonctionnent sur le mode d'un écosystème unique ; les institutions, tels les cabinets juridiques, les fonds d'investissements en capital-risque, les chasseurs de têtes, les cabinets de marketing et le reste des acteurs institutionnels qui entourent les entrepreneurs, les mécanismes organisationnels qui permettent une mobilité des travailleurs, encouragent la flexibilité professionnelle, créent un climat de confiance qui profite aux relations inter-entreprises, contribuent au fonctionnement de l'écosystème global. La Silicon Valley, en tant que système, fonctionne ainsi de manière quasi autonome, en générant ses propres ressources qui nourrissent en retour son développement et maintiennent son statut d'épicentre de la société d'information et de la communication.

LES DONNÉES, ÉLÉMENTS DÉTERMINANT
DE L'AVÈNEMENT DE L'ÈRE INFORMATIONNELLE

L'information est aujourd'hui reconnue comme étant un élément essentiel à la puissance et à l'acquisition du pouvoir politique. Comment cela se traduit-il ? Comment quelque chose d'immatériel et d'abstrait peut-il être mis à profit d'une partie au détriment d'une autre ? La détention d'une information peut permettre d'exercer son autorité et de projeter sa puissance contre un adversaire. Toutefois, cela n'explique pas les mécanismes et les processus de réflexion intellectuelle sous-jacents qui permettent de concrétiser la connaissance d'une information en outil de puissance et de pouvoir. A partir des années 1990, l'information, d'abord généralement considérée comme immatérielle, se trouve perçue comme un élément central à tous les faits, à toutes les choses. *A contrario*, le pouvoir et la puissance, longtemps considérés comme reposant principalement sur des ressources matérielles, sont de plus en plus perçus comme immatériels, voire métaphysiques par nature. Ainsi, alors que l'information acquiert une forme de tangibilité et que le pouvoir et la puissance se dématérialisent par la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) au sein des sociétés, les deux concepts se retrouvent intrinsèquement liés. Cette convergence amènera la communauté scientifique à qualifier ce nouveau paradigme de « *cyber power* », entendue comme la capacité pour un acteur à exploiter le cyberspace pour projeter sa puissance et y défendre ses intérêts stratégiques. Au cœur du concept de *cyber power* se trouvent les données, substrat essentiel qui, une fois analysé et exploité, permet un accès à l'information. Or les données sont aujourd'hui massivement la propriété des entreprises privées du numérique, notamment celles de la Silicon Valley. Dans ces conditions, les GAFAs deviennent des acteurs essentiels de la politique des États-Unis, tant au niveau national qu'international.

De « l'ère informationnelle » au « cyber power »

Le passage des sociétés de l'ère industrielle à l'« ère informationnelle », tel que théorisée par les Toffler à la fin des années 1970 aux Etats-Unis dans leur ouvrage *La Troisième Vague* (7), renvoie à la conjoncture d'un ensemble de facteurs déterminants : les progrès et innovations techniques et technologiques exponentiels dans certains domaines-clefs (électronique, informatique, biochimie), qui ont permis l'automatisation de certaines tâches industrielles et ont déplacé le moteur de la création de richesse vers l'information ; le contexte géostratégique atypique de la Guerre froide entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui a contraint les stratèges militaires à envisager de nouvelles formes de conflictualité qui maintiendraient un niveau d'engagement de forces sous le seuil nucléaire ; enfin, une véritable mutation des capacités de communication et d'accès à l'information par la mise en réseau de réseaux au niveau mondial qui aboutira sur la création d'Internet.

La diffusion horizontale des technologies de l'information et de la communication dans la société et dans l'ensemble des secteurs d'activités vitales, autant que transversale, au sein de l'ensemble des couches d'utilisateurs, de l'individu à l'Etat, a ainsi engendré un véritable bouleversement des modes de production de la richesse, la production en masse se trouvant délaissée au profit d'une production basée sur le savoir, la connaissance, l'information. Cette nouvelle forme d'économie a également eu un impact sur la manière dont les Etats projettent leur puissance. Pour reprendre l'expression de Toffler, « *la manière de créer de la richesse correspond à la manière de faire la guerre* » (8). Ainsi, l'information est devenue l'élément central de la puissance des Etats, tant dans son aspect de création de richesses que dans son application militaire, où les technologies numériques améliorent les capacités des forces armées à faire la guerre.

La notion de « puissance » est primordiale en géopolitique ; si elle fait l'objet de nombreuses représentations qui divergent en fonction des acteurs de l'environnement stratégique international, elle repose sur un certain nombre d'éléments factuels et quantifiables, les ressources. Ainsi, Joseph Nye définit la puissance comme « *la capacité d'influencer l'autre pour obtenir des résultats attendus par l'utilisation du hard power (la coercition et les sanctions) et du soft power (influencer l'agenda politique, exercer une attractivité et une persuasion sur l'autre). Diverses ressources permettent l'application du hard power et du soft power, variant selon les contextes* » (9). Or la construction du cyberspace et son expansion croissante sont venues profondément bouleverser ces contextes en créant

(7) Alvin TOFFLER, *The Third Wave*, Bantam Books, 1980, 560 p., et *Les Nouveaux Pouvoirs*, Fayard, 1991.

(8) Entretien d'Alvin TOFFLER avec Peter SCHWARTZ, « Shock wave (anti Warrior) », *Wired*, 1^{er} mai 1993.

(9) Joseph S. NYE, « Power and national security in cyberspace », in *America's Cyber Future, Security and Prosperity in the Information Age*, vol. II, Center for a New American Security, juin 2011.

un nouveau vecteur par lequel les Etats peuvent exprimer et projeter leur puissance. Devant l'ubiquité des technologies numériques et la dépendance que génère leur utilisation pour les sociétés modernes, Nye avance que la notion de puissance fait ainsi l'objet d'un « volet cyber », défini comme « *la capacité d'un acteur à utiliser le cyberspace pour se créer des avantages stratégiques et influencer les autres environnements opérationnels, sur l'ensemble du spectre des instruments de puissance* » (10).

Dans ce nouveau contexte, la mise en œuvre du concept de *cyber power* par les Etats passe par la recherche de l'accès aux éléments-clefs du cyberspace : ce sont ici les infrastructures, les matériels, les logiciels, les données et les ressources humaines qui composent les couches du cyberspace qui veulent être contrôlés, voire maîtrisés. Le problème pour les Etats réside dans le fait que la très grande majorité de ces éléments appartient au secteur privé ; l'accès aux contenants et au contenu du cyberspace dépend alors des régimes politiques et de la législation nationale, qui déterminera le cadre de collaboration ou de partage des informations entre les entreprises du numérique, propriétaires des infrastructures et des données, et les autorités publiques.

Data is law

L'omniprésence des entreprises de la Silicon Valley dans l'ensemble des nœuds stratégiques du secteur numérique leur permet de se positionner comme acteurs incontournables de la mise en œuvre du *cyber power*. En effet, l'utilisation massive des technologies de l'information et de la communication dans les secteurs d'activités considérés comme d'importance vitale pour les Etats (l'économie, la finance, l'énergie, la sécurité et la défense, l'information, la santé, les services publics) a conduit à une dépendance qui confère aux GAFAs une centralité en tant qu'acteurs de la vie politique.

Dans un article daté de 2000, L. Lessig affirmait que « *Code is law* », autrement dit que l'organisation – la « loi » – du cyberspace dépend de la manière dont les algorithmes sont écrits (11). Près de deux décennies plus tard, les dirigeants et chercheurs de la Silicon Valley tendent à remplacer cette affirmation par « *Data is law* » pour placer non plus le code informatique mais les données au cœur de la valeur stratégique du cyberspace. En effet, alors que les principaux concepts et nœuds stratégiques du numérique ont été théorisés depuis plusieurs décennies (l'intelligence artificielle, le *Big Data*, la loi de Metcalfe, la loi de Moore, notamment), la disponibilité des technologies, des données massives et des capacités de puissance de calcul permet de les mettre en pratique depuis seulement quelques années et, pour les GAFAs, de développer des technologies et des services innovants dont les applications bouleversent

(10) *Id.*

(11) Lawrence LESSIG, « Code is law – On liberty in cyberspace », *Harvard Magazine*, 1^{er} janv. 2000.

tous les secteurs d'activités vitales. La rupture tient ainsi du fait de la conjoncture des développements technologiques et techniques autant que de la concentration de chacun des éléments au sein de pôles catalysant leur exploitation.

L'ubiquité du cyberspace et la diffusion toujours croissante des technologies numériques dans la société – accentuée avec le développement des objets connectés, notamment – a en effet conduit à la prolifération des « traces numériques » et à l'émergence du concept de *Big Data*, qui représente une vraie révolution informatique, laquelle se manifeste dans plusieurs dimensions. La possibilité d'analyser un ensemble très important de données et de traces numériques ouvre l'opportunité de nouveaux services, tandis que les nouvelles méthodes permettent une réduction importante du coût des systèmes d'information. Le *Big Data* est aussi une rupture dans l'analyse des données fondée sur une approche systémique et des cycles réactifs courts, qui conduit à une nouvelle façon de programmer, de façon massivement parallèle et davantage centrée sur les données. Cette nouvelle façon de concevoir les algorithmes est liée aux exigences de performances et à la distribution des capacités de calculs inhérents aux volumes massifs des données traités. Dès lors, les données deviennent l'élément déterminant : en effet, la baisse des coûts de stockage et l'explosion de la densité d'intégration ont permis la conservation de données sur de plus longues durées, alors que ce n'était pas possible auparavant. L'explosion des données s'accompagne de l'apparition de données dites « non structurées » (textes, photos, audio, vidéos) qui posent des défis en termes de collecte, de stockage, d'indexation, de recherche et de manipulation pour les systèmes d'information classiques.

Une étude de 2014 montrait que les Etats-Unis sont le plus grand « aspirateur de données » en termes de captation de flux. Cette agrégation pousse la communauté scientifique à considérer les données comme « le nouvel or noir », c'est-à-dire la ressource principale et déterminante dans l'acquisition et le développement de la puissance stratégique des acteurs qui la possèdent (12). Cependant, l'acquisition de données massives ne saurait être utile si on ne dispose pas des capacités de les exploiter pour en extraire de l'information intelligente ; c'est précisément tout l'enjeu du *Big Data*, mais également des systèmes d'intelligence artificielle, dont la mise en œuvre permet aujourd'hui un véritable « *renouveau de l'ère informationnelle* » telle que pensée par les époux Toffler » (13). S'il ne faut pas minimiser la place des services de renseignements américains dans la captation des données – les révélations Snowden de 2013 et les suivantes régulièrement relayées par Wikileaks le rappellent –, les géants de la Silicon Valley disposent aujourd'hui de la plus grande masse de données

(12) « La balkanisation du web : chance ou risque pour l'Europe », étude réalisée avec le soutien de la Direction aux affaires stratégiques du ministère français de la Défense, sept. 2014.

(13) Entretien avec des chercheurs en système d'intelligence artificielle chez IBM, nov. 2016.

cumulées au niveau international. Dès lors, l'influence des GAFAs dans la politique nationale et internationale devient incontournable.

L'INÉVITABLE POLITISATION DES GAFAs

La Silicon Valley n'a jamais été aussi impliquée dans la vie politique américaine que depuis la campagne des élections présidentielles américaines de 2016.

Ce constat est partagé par l'ensemble des observateurs s'intéressant aux GAFAs. Les dirigeants des entreprises de la Silicon Valley adoptaient jusqu'à présent une attitude plutôt discrète et réservée vis-à-vis de la politique américaine, en partie parce que la couleur politique du parti majoritaire à Washington n'avait pas de réel impact sur leurs activités tant leur poids économique, technologique, social et sociétal est important. Avec un produit intérieur brut (PIB) estimé à 235 millions de dollars, la Silicon Valley surpasse de nombreux États et contribue largement à faire de la Californie une force économique qui rivalise avec la France. Ainsi, en juin 2016, le chef du Sénat de l'État californien affirmait, lors du discours inaugural de la Convention nationale du Parti démocrate, que la Californie était « *la sixième puissance économique mondiale* » – affirmation nuancée depuis (14). Outre son poids économique, la capacité de la région à développer des innovations technologiques essentielles à la sécurité et la défense du pays permet aux GAFAs de se targuer d'un poids politique extraordinaire, surpassant à bien des égards celui des entreprises historiques de défense ou de l'énergie.

En septembre 2016, les cinq entreprises mondiales les plus grandes en termes de capitalisation boursière étaient ainsi toutes des entreprises américaines du secteur numérique : Apple, Alphabet, Microsoft, Amazon.com et Facebook. Si la fluctuation naturelle des cours du marché mondial, notamment de la valeur du pétrole, est venue chambouler ce classement au bout de quelques semaines, la domination financière des entreprises de la Silicon Valley illustre une tendance qui se dessine depuis plusieurs années et va en s'amplifiant : les géants américains du numérique ont su développer des stratégies qui leur ont permis d'acquérir un monopole mondial sur le secteur d'activité. Ces excellents résultats financiers auraient pourtant pu être ternis par de nombreuses affaires qui sont venues entacher la réputation de certains acteurs majeurs au cours de l'année 2016 : les *smartphones* Samsung, dont les batteries explosives ont contraint l'entreprise coréenne à rappeler l'ensemble des produits vendus ; les cyberattaques massives contre Yahoo!, qui ont mené au piratage des données personnelles de près d'un milliard de clients ; l'impact avéré de la diffusion massive de fausses informations à l'encontre de la candidate

(14) Chris NICHOLS, « Does California really have the '6th largest economy on planet Earth? », *Politifact California*, juil. 2016.

démocrate à la présidence des Etats-Unis Hillary R. Clinton facilité par les nouveaux algorithmes de Facebook ; ou encore les craintes du secteur devant les annonces politiques du président élu Donald J. Trump – sur l’immigration notamment. Pourtant, en dépit de ces désagréments, les entreprises du numérique ont accompli des prouesses techniques et technologiques qui ont permis de maintenir le développement de l’ensemble du secteur : les avancées dans le domaine de l’intelligence artificielle avec le programme AlphaGo, les avancées aéronautiques du programme SpaceX, les avancées d’Uber dans le domaine des voitures autopilotées, les développements de Microsoft dans les systèmes d’intelligence artificielle dans les domaines de reconnaissance faciale, vocale, de la traduction et de la retranscription simultanée ou encore la mise à l’essai, par Amazon, de services de livraison par drones. Les avancées technologiques permettent aujourd’hui à ces géants de la Silicon Valley de développer des programmes et des services qui ont des impacts importants et visibles immédiatement pour la société, cela à l’échelle nationale comme internationale.

En 2009, lorsque Google annonçait publiquement suspendre ses activités en Chine suite à la découverte de cyberattaques ciblant les comptes Gmail d’activistes chinois, l’affaire sort du cadre du contentieux des affaires internationales. L’administration Obama s’empare du dossier, dont les enjeux prennent rapidement une tournure idéologique, opposant l’Internet ouvert et libre occidental à l’Internet censuré et fermé chinois. Sans affirmer que cette affaire en fut l’élément déclencheur, son rôle d’accélérateur des négociations sino-américaines sur le sujet de la cybersécurité ne peut être réfuté, puisque, après plusieurs années de tensions bilatérales sur le sujet, les présidents Obama et Xi sont parvenus à un accord dont les effets semblent être concrets et salués par les deux parties.

D’une manière similaire, lorsque les événements du Printemps arabe éclatent à partir de 2011, de nombreux citoyens des pays concernés par ces mouvements de protestation ont utilisé Twitter pour rapporter les faits, coordonner leurs actions et se tenir informés des événements. Ce « stratagème » a poussé certains pays à interdire l’accès à la plateforme depuis leur territoire, voire à interrompre l’accès à Internet pour la population, conduisant certains observateurs occidentaux à qualifier les événements de « Révolution Twitter ». Pendant toute la durée des soulèvements, Twitter a dû faire face aux demandes répétées et insistantes de censure des comptes Twitter de la part des autorités gouvernementales des pays au sein desquels se déroulaient les manifestations, demandes auxquelles les dirigeants de Twitter se sont systématiquement opposés. Cependant, depuis ces événements, les autorités des pays concernés ont appris à utiliser ces mêmes outils numériques à leur avantage, pour localiser et arrêter les « dissidents » ou mettre en place une stratégie de contre-narration décréditant les discours des opposants politiques.

Enfin, on ne peut évoquer le poids géopolitique des GAFA sans faire référence aux relations existantes avec la National Security Agency (NSA).

Lorsque Edward Snowden révèle en 2013 l'existence des programmes PRISM et XKeyscore, qui conféraient à la NSA un accès aux données d'un grand nombre d'entreprises de la Silicon Valley (Yahoo, Microsoft, Google, Facebook, Paltalk, YouTube, Skype, AOL et Apple, entre autres), les acteurs politiques internationaux sont choqués de l'ampleur de ces programmes. Depuis, plusieurs de ces entreprises ont annoncé rompre leurs accords d'accès aux infrastructures et données de leurs clients, mais c'est ici le rôle crucial des GAFAs pour les activités de sécurité et de défense des Etats-Unis qui est mis en exergue. La NSA et l'ensemble des services de renseignements américains et internationaux dépendent aujourd'hui des données générées par les entreprises privées, au premier rang desquelles les GAFAs. Qu'il s'agisse de la lutte contre le terrorisme (15), de la collecte de renseignements sur les théâtres d'opérations ou de la collecte de renseignements indirects sur des sujets de sécurité, les données des GAFAs constituent aujourd'hui une manne vitale d'informations (16). Ce constat pousse les Etats à mettre en place des cadres juridiques plus contraignants destinés à obliger les entreprises du numérique à fournir un accès aux infrastructures et aux données qui y transitent, soulevant le problème de la balance entre garantie des libertés individuelles et besoins inhérents à la sécurité nationale (17).

Outre l'impact des GAFAs sur l'environnement stratégique international, la nomination de Donald J. Trump comme candidat du Parti républicain lors des élections présidentielles américaines de 2016 a conduit nombre de dirigeants de la Silicon Valley à publiquement s'engager dans la vie politique nationale. En effet, alors que la Silicon Valley entretient un rapport idéologique paradoxal vis-à-vis des idées politiques dominantes à Washington (18) – soutenant majoritairement le Parti démocrate mais se réclamant plus proche des idées libérales républicaines –, les soutiens apportés restaient jusqu'alors de l'ordre financier. Avec l'élection présidentielle de 2016, la donne a changé : la candidature de Trump a agi comme un élément déclencheur, incitant les dirigeants de la Silicon Valley à soutenir la candidature d'Hillary R. Clinton (19), inquiets des conséquences du programme de Trump pour leurs activités (20). À l'issue des résultats de l'élection, le président élu Trump a reçu une dizaine de dirigeants des principales entreprises numériques de la Silicon Valley ; cependant, seule la mise en oeuvre concrète de la politique de Trump

(15) Frédéric DOUZET, « Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech », *Hérodote*, n°160-161, 2016.

(16) Une analyse des programmes de recherche et développement (R&D) mis en place par les différents ministères de Sécurité et de Défense permet de dégager une tendance croissante orientée vers le développement d'outils d'exploitation des données publiques à des fins de sécurité.

(17) Tommaso DE ZAN / Simona AUTOLITANO (dir.), « EUnited against crime: improving criminal justice in European Union cyberspace », Instituto Affari Internazionali, nov. 2016.

(18) Gregory FERENSTEIN, « The politics of Silicon Valley », *Fast Company*, nov. 2015.

(19) Issie LAPOWSKY, « Clinton has a team of Silicon Valley stars. Trump has Twitter », *Wired*, 14 juil. 2016.

(20) Issie LAPOWSKY, « Trump's immigration crackdown could spark a tech brain drain », *Wired*, 23 nov. 2016 ; Davey ALBA, « Trump's presidency could upend the way Silicon Valley works », *Wired*, 11 nov. 2016.

permettra de définir le sens de l'implication politique de la Silicon Valley dans la vie politique américaine. A voir les agissements du directeur de Facebook Mark Zuckerberg depuis l'élection de Donald J. Trump et avant même son investiture officielle, on peut légitimement se demander si les *Chief Executive Officers* (CEO) de la Silicon Valley n'occuperont pas une place prépondérante dans l'administration américaine à court terme (21).

* *
*

La concentration des ressources technologiques, financières et humaines dans la Silicon Valley confère aux géants du numérique un poids économique, politique et social indéniable, qui en fait des acteurs non étatiques incontournables. Si les dirigeants des GAFA ont jusqu'à présente entretenu des relations pragmatiques avec les politiciens de Washington, l'année 2016 marque un tournant qui sera peut-être décisif : outre les nouvelles innovations de rupture rendues possibles par la conjoncture technologique, l'engagement politique des principaux CEO de la Silicon Valley devient public et assumé. Leurs réseaux commerciaux et politiques ainsi que leur vision stratégique (commerciale et politique) leur confèrent une capacité à passer d'acteurs non étatiques incontournables à acteurs politiques de premier plan dans des délais très courts. Pour preuve, le Président élu des Etats-Unis n'est-il pas lui-même un homme d'affaires reconverti en politique dont l'ascension a surpris la grande majorité des observateurs et analystes ?

(21) Davey ALBA, « Mark Zuckerberg is sure acting like someone who might run for President », *Wired*, 5 janv. 2017.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

COORDONNÉE PAR

ANNE DULPHY (*)

AVEC LA CONTRIBUTION DE

BENOÎT D'ABOVILLE (**), YVES BOYER (**), ANTOINE COMPAGNON (**),
JULIAN FERNANDEZ (**), JACQUES FONTANEL (**), NICOLAS HAUPAIS (**),
MICHEL LEYMARIE (**), JOHANNA MÖHRING (***), PIERRE MOREL (**),
XAVIER PACREAU (**), GEORGES-HENRI SOUTOU (**) et SERGE SUR (**)

(*) Maître de conférences à l'Ecole polytechnique (France) et à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences-Po, France), chercheur rattachée au Centre d'histoire de la Fondation nationale des Sciences politiques (France).

(**) Membre du jury du prix Albert Thibaudet.

(***) Chercheur associée au Centre Thucydide de l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France).

SOMMAIRE

Prix Albert Thibaudet

- Olivier ZAJEC, *Nicholas John Spykman, l'invention de la géopolitique américaine. Un itinéraire intellectuel aux origines paradoxales de la théorie réaliste des relations internationale*, PUPS, Paris, 2016, par Julian Fernandez.

Notes de lecture

- Christophe BELLON, *Aristide Briand*, CNRS Editions, 2016, par Xavier Pacreau

- Mathieu BOCK-CÔTÉ, *Le Multiculturalisme comme religion politique*, Cerf, Paris, 2016, par Serge Sur

- Gérard CHALIAND, *Pourquoi perd-on la guerre ? Un nouvel art occidental*, Odile Jacob, Paris, 2016, par Yves Boyer

- Daniel COHEN, *Le Monde est clos et le désir infini*, Albin Michel, Paris, 2015, par Jacques Fontanel

- Eliot A. COHEN, *The Big Stick. The Limits of Soft Power & the Necessity of Military Force*, Basic Books, New York, 2016, par Johanna Möhring

- Guillemette CROUZET, *Genèses du Moyen-Orient. Le Golfe Persique à l'âge des impérialismes (vers 1800-vers 1914)*, Champ Vallon, Paris, 2015, par Michel Leymarie

- Claude DELESSE, *NSA. National Security Agency*, Tallandier, Paris, 2016, par Jacques Fontanel

- Marc FERRO, *L'Aveuglement : une autre histoire de notre monde*, Tallandier, Paris, 2015, par Antoine Compagnon

- André FRANÇOIS-PONCET, *Souvenirs d'une ambassade à Berlin, 1931-1938*, Perrin, 2016, par Georges-Henri Soutou

- Gilles KEPPEL, *Terreur dans l'Hexagone. Genèse du djihad français*, Gallimard, Paris, 2015, par Xavier Pacreau

- Jean PEYRELEVADE, *Journal d'un sauvetage*, Albin Michel, Paris, 2016, par Serge Sur

- Maël RENUARD, *Fragments d'une mémoire infinie*, Grasset, collection Figures, 2016, par Benoît d'Aboville

- Nicolas SAUDRAY, *Nous les dieux. Essai sur le sens de l'histoire*, Editions Michel de Maule, Paris, 2016, par Pierre Morel

- Thierry WOLTON, *Une histoire mondiale du communisme, tome 1 : Les Bourreaux, tome 2 : Les Victimes*, Grasset, 2015, par Nicolas Haupais

PRIX ALBERT THIBAUDET

Le Prix Albert Thibaudet a été créé au printemps 2008. Il porte le nom d'un écrivain connu pour ses travaux de critique littéraire, d'histoire des idées politiques et de relations internationales. Albert Thibaudet (1874-1936) est notamment l'auteur de *La Campagne avec Thucydide* (1922), comparaison entre la Grande Guerre et la guerre du Péloponnèse. Le prix qui l'honore est remis à l'auteur d'un ouvrage récent en langue française, consacré notamment aux relations internationales.

En 2016, il a été décerné à Olivier Zajec pour Nicholas John Spykman, *L'Invention de la géopolitique américaine. Un itinéraire intellectuel aux origines paradoxales de la théorie réaliste des relations internationales*, publié par les Presses universitaires Paris-Sorbonne en 2016.

Olivier ZAJEC, Nicholas John SPYKMAN, *L'Invention de la géopolitique américaine. Un itinéraire intellectuel aux origines paradoxales de la théorie réaliste des relations internationale*, PUPS, Paris, 2016, 604 p.

Saint-Cyrien et ancien officier de l'armée de terre, Olivier Zajec est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences-Po, France) et agrégé d'Histoire. Il est aujourd'hui maître de conférences à l'Université Lyon III (France). L'ouvrage présenté est issu d'une thèse en Histoire des relations internationales, soutenue en 2013 à l'Université Paris-Sorbonne sous la direction d'Olivier Forcade (à la suite de la disparition d'Hervé Coutau-Bégarie).

Nicholas John Spykman (1893-1943), né aux Pays-Bas et devenu américain, apparaît comme l'une des figures les plus marquantes et, en réalité, les moins connues de l'école dite réaliste des Relations internationales. Il est souvent considéré comme l'un des pères de la « théorie géopolitique ». Professeur à Yale (université du réseau « Ivy League » aux Etats-Unjis) et inventeur du premier département de Relations internationales de cet établissement, il défend notamment l'analyse des rapports interétatiques à partir d'une lecture empreinte de géographie politique – la célèbre théorie du « *Rimland* » présentée dans *The Geography of the Peace* en 1944 – le chapitre IX sur cet ouvrage paru après la mort de Spykman est particulièrement remarquable. S'il est l'auteur de peu d'ouvrages et d'articles, ses travaux eurent néanmoins une influence majeure dans le domaine de la Science politique, surtout dans les réflexions émergentes sur la « sécurité nationale ». Nicholas John Spykman

est perçu comme un homme de rupture avec l'idéalisme censé prévaloir dans les années 1920 et au début des années 1930. Il fut avec d'autres l'un des inspireurs de l'endiguement et de la doctrine Truman de 1947.

Passé de la sociologie interactionnelle à la politique internationale, auteur d'une thèse sous la direction d'un maître isolé mais auquel il ressemblait certainement beaucoup (Frederick Teggart), l'homme a très vite suscité beaucoup d'admiration, d'envie et d'opposition. Comme Carl Schmitt, mais à un degré moindre certainement, son œuvre a été souvent caricaturée et disqualifiée. En 1942, Michael Greenberg qualifiait celle-ci de « *feuille de route de diplomatie fasciste pour un siècle américain* ». Le géographe français Jean Gottmann estimait pour sa part que son œuvre était guidée par la même vision expansionniste que *Mein Kampf*.

Or, aussi étonnant que cela puisse paraître, avant Olivier Zajec, personne – y compris aux Etats-Unis ou aux Pays-Bas – ne s'était penché sur le parcours réel de Nicholas John Spykman, en interrogeant l'ensemble de ses écrits, en parcourant ses lieux de vies, en fouillant les archives des institutions auxquelles il a été rattaché, en allant rencontrer ses enfants, etc. Il faut dire qu'il n'existe aucun fonds Spykman, toutes les sources ayant été dispersées.

Olivier Zajec propose donc un ouvrage majeur et répare ainsi une « injustice », tant la vie de Nicholas John Spykman se révèle fascinante et son œuvre, incontournable, encore méconnue. Si le livre est tiré d'une thèse qui répond parfaitement à tous les canons académiques et qui a reçu les plus hautes distinctions, il se lit comme un roman avec, au surplus, quelques illustrations jaunies savoureuses. Sur le fond, Olivier Zajec reprend méthodiquement la vie et l'œuvre de Spykman et dévoile progressivement toute la richesse de sa pensée. L'ouvrage revient d'abord sur la formation initiale de Spykman, ses racines et son environnement familial, ses aventures autour du monde (en Egypte et aux Indes néerlandaises en particulier), sa première carrière de journaliste, voire d'agent de renseignement pour le gouvernement hollandais. Absolument passionnant. Puis on suit l'homme à la santé fragile dans son ascension académique mouvementée, une fois arrivé aux Etats-Unis. Très révélateur de la capacité d'un milieu universitaire à parfois exclure de leurs cercles les chercheurs brillants qui présentent des parcours non conventionnels. Ainsi, Nicholas John Spykman, devenu spécialiste de la sociologie interactionnelle, relativiste et formelle de Georg Simmel (thèse de doctorat soutenue en 1923, à Berkeley), a finalement dû réorienter sa carrière et se tourner vers la Science politique et les Relations internationales. Ses travaux ultérieurs resteront malgré tout fidèles à ses premières recherches et, dans sa vision des relations internationales, le conflit est ainsi vu comme une fonction, nullement comme une anomalie morale. L'homme n'était finalement pas géopoliticien, contrairement à ce qu'on lit partout, mais « géo-sociologue » des relations internationales – entendues au sens le plus large incluant des variables internes aussi bien qu'externes. L'œuvre de cet homme curieux

et polyglotte mêle habilement sciences sociales et philosophie, politique internationale et géographie...

Le parcours « décloisonné » du professeur Spykman ne pouvait que nourrir une vision globale des relations internationales. Et Olivier Zajec insiste notamment sur sa thèse du *Rimland*, qui est une véritable grille de lecture du *balance of power*, sans jugement idéologique. Attaché à l'échelon régional, perçu comme l'espace le plus pertinent pour préserver la paix et la sécurité internationales, Spykman propose une pensée actuelle et toujours particulièrement stimulante. Un temps défenseur de la Société des Nations (SdN), il décrit également une société interétatique polarisée, où les organisations internationales peuvent avoir un rôle. Son « réalisme » pragmatique, « conséquentialiste » avant l'heure, n'était certainement pas suffisamment teinté de moralisme ou d'universalisme pour qu'on autorise à son œuvre la postérité que d'autres ont pu connaître. Dans cette étude remarquable, Olivier Zajec en profite pour déconstruire l'opposition factice idéalisme/réalisme en réintroduisant une complexité précoce de la théorie des relations internationales que l'œuvre de Spykman, nuancée, peut incarner. La traduction personnelle de certains textes rehausse encore l'intérêt de l'incroyable corpus rassemblé et des conclusions proposées. L'auteur n'hésite pas à minutieusement décortiquer les ouvrages de Spykman et à s'interroger sur leur réception. La recherche de la paternité de *The Geography of the Peace* en dit du reste long sur les rapports entre les disciples et le maître. La dernière partie de l'ouvrage s'intéresse à la réception historique des écrits de Spykman. Et si l'enquête de l'auteur n'est pas tendre avec certaines idées reçues, elle n'hésite pas à ne pas trancher les interrogations qui subsistent sur le parcours et les thèses de Spykman.

En somme, le livre d'Olivier Zajec, par sa qualité et son intérêt scientifique, n'est pas une biographie comme les autres. Rares sont les ouvrages qui éclairent à ce point la vie et l'œuvre d'un maître des relations internationales, en démontant nombre d'idées reçues, tout en apportant une contribution majeure à la compréhension d'une époque et en proposant des leçons actuelles sur la discipline.

Julian Fernandez

NOTES DE LECTURE

Christophe BELLON, *Aristide Briand*, CNRS Editions, 2016, 384 p.

Aristide Briand apparaît comme une figure particulièrement intéressante à l'époque actuelle, cela au moins à deux égards. D'abord avec la construction de l'Europe, qui constitue un aspect particulier des relations internationales ; ensuite, sur un plan plus national, avec l'affirmation d'une « République apaisée », d'une République laïque.

Sur le premier point, on est d'abord frappé par certaines similitudes de la période chaotique que l'Europe traverse actuellement avec celle à laquelle a été confronté Aristide Briand. Il aura été onze fois Président du Conseil et vingt-cinq fois ministre, dont 7 ans au Quai d'Orsay à partir de 1925, à une période-clef où il put sceller la réconciliation franco-allemande, donnant ainsi une chance à la paix après une guerre d'une violence sans précédent. L'innovation de Briand fut alors de construire la paix sur deux fronts étroitement liés l'un à l'autre : en premier lieu, par l'acte de la réconciliation franco-allemande avec l'Allemagne parlementaire de la République de Weimar – le pays passant du statut d'ennemi vaincu à celui d'allié ; en second lieu, par l'idée de la construction d'une Europe devant incarner la paix retrouvée, d'une union fédérale européenne respectueuse des souverainetés tout en assurant une forme de lien fédéral entre les nations. Cette réhabilitation du partenaire avec lequel il devenait possible de traiter passait par son retour officiel dans le concert des nations, notamment par son insertion dans la Société des Nations et par un accord sur les frontières occidentales allemandes dans le cadre des Accords de Locarno. Briand déclara d'ailleurs à cette occasion : « *Il faut que de Locarno une Europe nouvelle se lève* ».

C'est ainsi que Briand et son homologue allemand Stresemann ont incarné le premier couple franco-allemand à l'œuvre d'une construction européenne, un couple déterminé à parler ensemble « l'europeén » et qui a d'ailleurs été distingué à ce titre par le prix Nobel de la Paix en 1926. Ce nouvel élan donné à la politique étrangère de la France, cette nouvelle dynamique européenne que Briand incarnait avec son partenaire allemand, bénéficiaient en outre d'un large soutien populaire ; ce soutien était essentiel pour cet homme qui considérait que la force d'une telle construction à venir résidait avant tout dans l'union des peuples. A travers des mesures concrètes, c'est le droit qui devait selon lui appuyer ce projet supranational auquel il aspirait sans pour autant perdre de vue la sécurité de la France.

La crise de 1929 et la montée des fascismes mettront néanmoins un terme à cette espérance. Toutefois, l'histoire n'était pas terminée. Elle reprendra son cours après la Seconde Guerre mondiale, lorsque Jean Monnet et Robert Schuman redonneront vie à des projets de Briand – ainsi, la Communauté européenne du charbon et de l'acier sera la reprise de l'Entente internationale de l'Acier imaginée par Briand – en en prolongeant le destin et en y apportant leur propre contribution. Dans un certain sens, l'Europe qui se dessine alors, à partir de 1951, est en partie celle envisagée par Briand. On retrouve encore cette qualité de précurseur lorsqu'en 1928 il conclut avec le Secrétaire d'Etat américain le Pacte Briand-Kellogg « *condamnant le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux* », principe de sécurité collective qui annonçait déjà le futur article 2§4 de la Charte des Nations Unies.

Pourquoi cette actualité de l'œuvre de Briand ? Très certainement parce que l'Europe se trouve aujourd'hui en difficulté, fragilisée par des incertitudes économiques et la montée des populismes. Certes, l'époque contemporaine est bien différente de l'entre-deux-guerres, mais certains maux auxquels nous devons faire face ne sont pas sans présenter quelques similitudes. Et ce livre nous enseigne la méthode avec laquelle un homme a essayé de construire un projet qui dépasse les destins nationaux en emportant l'adhésion des peuples, en concluant des accords en résonance avec une conviction populaire ; son travail assidu pour emporter l'adhésion de la majorité au sein de la représentation nationale, sa volonté de voir au-delà de l'horizon politique tout en étant un remarquable tacticien politique... sont autant de sources d'enseignement. On y perçoit l'intelligence diplomatique de Briand, sa capacité à rassembler et surtout à convaincre, un homme dont « *l'intuition fut l'arme majeure de son arsenal de tribun* » (Louise Weiss). Un homme également très pragmatique, qui pensait que « *le droit n'est rien sans les sentiments mais que les sentiments ne sont rien sans le droit* ».

Sur le second aspect du parcours d'Aristide Briand ici retenu – l'affirmation de la laïcité –, on retrouve encore une méthode qui lui était bien personnelle. Il avait en effet une approche libérale qui n'avait pas pour ambition de déchristianiser la France. Concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il parvint à pacifier un débat passionné en trouvant un équilibre autant politique que juridique pour que le résultat de la délibération parlementaire, particulièrement longue, puisse être accepté. La conception de la laïcité dont il s'est fait le défenseur reposait sur l'idée que la République devait assurer la liberté de conscience tout en garantissant le libre exercice du culte. Il a non seulement été l'instigateur de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, mais a encore été l'artisan de sa mise en œuvre avec les lois de 1907 et de 1908 en tant que ministre des Cultes. C'est là encore, en forgeant des majorités – parfois ténues – dans le cadre d'un véritable débat parlementaire et en favorisant un véritable dialogue politique et social qu'un consensus avait finalement

pu se dessiner progressivement. La République ne s'opposait plus aux Catholiques. Ici encore, on retrouve une question qui traverse la société française aujourd'hui et la lecture de cet ouvrage nous éclaire utilement sur des conceptions et une méthode qui ne semblent pas avoir vieilli. Ayant l'ordre public comme point de repère concernant la question de la laïcité, il prononçait ainsi une phrase qui résonne encore aujourd'hui : « *Toutes les fois que l'intérêt de l'ordre public ne pourra être légitimement invoqué, dans le silence des textes ou dans le doute sur leur exacte interprétation, c'est la solution libérale qui sera la plus conforme à la pensée du législateur* ».

Cet ouvrage particulièrement bien écrit a la qualité d'un travail académique des plus rigoureux, qui se fonde notamment sur l'analyse des archives parlementaires, mais son auteur réussit en outre le tour de force d'en faire une œuvre accessible au plus grand nombre. Au-delà du personnage historique, on côtoie aussi l'enfant dans son contexte familial et scolaire, puis l'homme d'extraction modeste, son parcours du beuglant de Saint-Nazaire, où il aimait à écouter les conversations populaires jusqu'à la présidence du Conseil, ses regrets de ne pas être devenu marin, mais aussi l'homme dans ses contradictions, dans ses faiblesses, dans ses amours, avec leurs intrigues qui ne manquèrent pas de lui porter parfois ombrage... Et puis, en filigrane, toute sa trajectoire politique, de la gauche syndicaliste jusqu'au centre à partir de son entrée au Parlement en 1902, trajectoire politique marquée par une éloquence qui faisait rayonner ses idées et qui laisse surtout percevoir qu'il était avant tout l'un de ces esprits profondément indépendants.

Xavier Pacreau

Mathieu Bock-Côté, *Le Multiculturalisme comme religion politique*, Cerf, Paris, 2016, 368 p.

Cet ouvrage est un essai présenté par un sociologue et un politiste québécois, actif notamment en France depuis plusieurs années. En l'occurrence, il s'agit de l'analyse critique d'une idéologie que l'auteur construit à partir d'éléments divers mais convergents, le multiculturalisme. Cette idéologie est selon lui en passe de devenir dominante dans le monde occidental, Amérique du Nord et Europe de l'Ouest. L'auteur est contre, pour des raisons qui ont souvent été exposées en détail, mais l'ouvrage a le mérite d'en tenter une synthèse, de la constituer en corpus et d'en dérouler les implications. Il s'appuie sur de nombreuses lectures et un appareil de notes considérable.

Il observe d'abord le malaise conservateur occidental puis la mutation de la gauche, passée d'un marxisme déconsidéré à la recomposition d'un sujet révolutionnaire, les minorités issues de la diversité. Ce n'est plus chapeau bas devant l'ouvrier, mais chapeau bas devant l'immigré. Ce mouvement s'accompagne d'un profond sentiment de culpabilité occidentale, devant les méfaits du colonialisme, de l'exploitation économique, le tout sur fond de

Shoah. Ressentiment et repentance s'alimentent l'un de l'autre. L'identité victimaire des minorités, les exigences de la non-discrimination conduisent à justifier une construction communautaire. On en mesure les risques, avec les attentats contre *Charlie Hebdo*, puis ceux du 13 novembre en 2015.

On débouche sur un multi-communautarisme à base ethnique, qui fragmente et met en péril les identités nationales, fabriquant en quelque sorte un nouveau peuple sur la base de sa diversité. S'y ajoutent la mondialisation et la montée des sociétés civiles qui corsettent la souveraineté nationale. Ce sont alors les minorités qui gouvernent les démocraties et concourent à l'évaporation des Etats-nations. En même temps, les résistances à cette dynamique sont disqualifiées, le conservatisme rapproché d'une pathologie, assimilé à un pré-fascisme ou à un populisme honni.

L'auteur décrit ainsi une idéologie cohérente, plus qu'une religion – mais l'idéologie n'est qu'une religion affadie – et en souligne les aspects dissolvants pour l'homogénéité des sociétés traditionnelles. Cette analyse n'est pas réellement originale et on en trouve nombre d'éléments dans des écrits d'origine variée – on pense par exemple à Pascal Bruckner, *Le Sanglot de l'homme blanc* (1983), ou à Alain Finkielkraut, *L'Identité malheureuse* (2013). On pourrait y voir un brûlot polémique et passéiste de plus, mais cela ne serait pas rendre justice à la rigueur argumentative et à la richesse analytique de l'auteur.

Simplement, un élément de sa thèse peut soulever l'interrogation. Mathieu Bock-Côté considère que tous ces malheurs – car le regret de cette évolution est bien son propos – dérivent du moment 1968 et de la mutation du marxisme en tiers-mondisme, pour faire simple. Il lui impute également, avec la dynamique de la non-discrimination, la montée du féminisme. On peut être en désaccord avec cet avatar du *Big Bang* : le féminisme par exemple ne doit pas grand-chose à Mai 68, qui était plutôt machiste et gaulois, au moins en France, et le féminisme dès la publication du *Deuxième Sexe* (1949) a informé la pensée américaine avant de revenir en France comme un boomerang. Mai 68 était anti-guerre du Vietnam et anticapitaliste mais ne s'intéressait guère au Tiers monde ou à la diversité culturelle. Pour le dire en un mot, Mai 68 n'avait certainement pas pour objectif de manifester de sympathie à l'égard de l'Islam. Alors on apprécie l'analyse, qu'on approuve ou non l'hostilité à l'égard du multiculturalisme. En revanche, on reste sceptique devant l'explication par la pensée 68 et ses suites. C'est leur faire ou trop d'honneur ou trop d'indignité.

Serge Sur

Gérard CHALIAND, *Pourquoi perd-on la guerre ? Un nouvel art occidental*, Odile Jacob, Paris, 2016, 175 p.

Gérard Chaliand est connu pour être un universitaire globe-trotter. « *Arpenteur du monde* » a dit de lui un article du *Monde* en 2000. Bien

avant sa thèse sur les révolutions dans le Tiers-Monde, soutenue en 1975, il avait sillonné ce dernier (75 pays différents selon ses décomptes) pour y côtoyer mouvements de guérilla et maquis divers, tant en Amérique latine, en Afrique qu'en Asie. Il a même « mis la main à la pâte » en combattant en Guinée-Bissau aux côtés du leader révolutionnaire Amílcar Cabral, père de l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert. Ces échappées lointaines ne l'ont pas empêché de mener un travail de réflexion, phénomène assez rare en France si on excepte quelques intellectuels qui se sont « rangés » depuis lors, comme Régis Debray. Chaliand est un auteur éclectique, puisque son œuvre littéraire touche jusqu'à la poésie kurde (*Anthologie de la poésie populaire kurde*) pour se concentrer, cependant, sur les questions de paix et de guerre et celles de stratégie, abordées à l'occasion de nombreuses études et livres. *L'Atlas stratégique* était une grande nouveauté, en 1983 ; *l'Anthologie mondiale de la stratégie* reste une référence.

Pourquoi perd-on la guerre ? est un ouvrage rapide, pas tant du fait de sa dimension que par la hâte avec laquelle l'auteur déroule l'histoire. Il fait ainsi passer le lecteur des causes de la défaite des Aztèques face à une poignée d'Espagnols à l'action de l'Etat islamique en Iraq et en Syrie, dont il dit, à juste titre, qu'il faut le détruire sans faiblesse.

Ce livre, où figurent très peu de références, est écrit au rythme de Chaliand l'« arpenteur ». Il va vite, sans aucun doute trop vite. En même temps, sa double pratique d'homme de terrain et de penseur lui offre la possibilité de nous signaler, ici et là, l'importance de tel ou tel facteur, comme le ferait un guide pressé indiquant aux promeneurs désinvoltes qu'il conduit certains traits particuliers du paysage qu'ils n'avaient pas pris le soin de remarquer. Il en est de même dans ce livre où, au détour de l'évocation d'une situation, Chaliand quitte le conjoncturel et le descriptif pour nous prodiguer des vérités qui invitent l'esprit à la réflexion.

La première partie est la plus intéressante du livre. En soulignant les causes de l'expansion européenne, l'auteur montre, en contrepoint, que celles-ci ayant aujourd'hui pratiquement toutes disparu, l'Occident, qui cherche toujours l'aventure militaire loin de chez lui et pour des causes parfois discutables, est voué « à perdre la guerre ». On en relèvera ici quelques exemples. Le plus simple et le plus évident tient à la démographie : Europe et Amérique du Nord représentaient de l'ordre de 33% de la population mondiale en 1900, or ce pourcentage tombera à 14% à l'horizon 2025 avec, de surcroît, une population vieillie, doutant de son identité et regardant le passé en se sentant coupable. Une population qui, à l'époque des guerres que menait l'Europe en Afrique et en Asie, était « lointaine » dans tous les sens du terme. Elle s'intéressait peu à ce qui s'y passait, sauf en cas de défaite (la chute de Khartoum et la mort de Charles Gordon en janvier 1885 ; la retraite de Lang Son, également en 1885, qui aboutit à la chute du gouvernement Ferry), laissant ainsi aux gouvernements européens le temps suffisant pour mener à bien les conquêtes sans se soucier de l'opinion publique. Ce n'est plus le cas. Gérard Chaliand souligne que « les

adversaires ont appris à nous connaître et savent manipuler nos opinions publiques de plus en plus vieillissantes ».

Les militaires qui conduisaient ces campagnes possédaient en outre – rappelle-t-il – une excellente connaissance du milieu physique, politique et humain de là où ils se trouvaient en garnison. Les officiers de l'Armée des Indes y faisaient toute leur carrière et n'obtenaient le droit de revenir momentanément en Grande-Bretagne qu'après dix ans de service. Aujourd'hui, après quatre à cinq mois en opérations, le retour en métropole est de rigueur. Paul Brenner, nommé à Bagdad, en mai 2003, administrateur de l'Autorité provisoire de la coalition, n'a aucune connaissance de l'Iraq ; on attend pourtant de lui qu'il stabilise le pays... Qu'on ne s'étonne pas, dans ces conditions, que les Occidentaux, à commencer par les Américains, commettent d'énormes erreurs d'appréciation, transformant des victoires militaires en déroutes politiques. Les exemples iraquien et libyen le montrent amplement. Dans ces guerres lointaines, les Européens connaissaient leurs adversaires, leur organisation politique, militaire et sociale ainsi que la nature de leurs croyances, alors que ces derniers ne savaient rien des Européens et finissaient par les redouter avant même d'avoir à les affronter. Ce phénomène est suffisamment important pour être souligné dans de nombreux récits de campagnes ultra-marines. Il n'est que de lire, à titre d'exemple, les *Lettres de Chine* de Ludovic de Garnier des Garets pour le constater (1).

Enfin, Chaliand souligne le rapport déséquilibré qui a longtemps existé entre les Européens et les autres peuples dans le domaine des armements et du savoir-faire militaire. Ce déséquilibre existe toujours et il s'est même accentué, mais l'auteur, d'une façon implicite, souligne que cet avantage peut facilement se retourner contre les Occidentaux, de plus en plus enclins à considérer que des problèmes politiques complexes peuvent être réglés par un recours démesuré à la technologie contre des adversaires qui jouent, eux, une tout autre partition.

En dépit de ses qualités intrinsèques et de l'intérêt qu'il présente, le dernier livre de Gérard Chaliand reste trop à la surface des choses. Cela étant, il offre l'occasion de manifester notre considération à une œuvre féconde et originale, tout entière consacrée à la stratégie, à la guerre et aux mouvements d'émancipation nationale.

Yves Boyer

Daniel COHEN, *Le Monde est clos et le désir infini*, Albin Michel, Paris, 2015, 224 p.

Le titre évocateur souligne que, dans un monde fini, étriqué, les désirs des hommes sont attisés par les inégalités et la nature du système économique.

(1) Ludovic DE GARNIER DES GARETS, *Lettres de Chine 1859-1861 – Campagne de Chine et de Cochinchine*, Editions du Poutan, 2013, 317 p.

La nécessité de la croissance économique est devenue une antienne moderne quasi indiscutable. Or la question qui se pose est de savoir si la croissance indéfinie n'est pas devenue vaine, avec des ressources naturelles qui inévitablement s'épuisent et des activités de travail de plus en plus mécanisées et de moins en moins disponibles pour les hommes. Keynes annonçait qu'en 2030 les hommes pourraient travailler trois heures par jour et se consacrer ainsi à d'autres activités plus exaltantes. Le monde vit au-dessus de ses moyens, dans une course effrénée et toujours insatisfaite.

Les hommes coopèrent et collaborent pour développer des projets communs et les réaliser. La pression démographique incite au dépassement de la loi des rendements décroissants, elle constitue une incitation à l'inventivité. Dans l'histoire de l'humanité, les techniques les plus innovantes se sont imposées aux activités d'hier, installant ainsi de nouveaux pouvoirs. La complexité s'insinue dans la société en vue de contrôler les ressources produites et d'assurer la sécurité collective. Cependant, la Grèce et Rome se sont principalement préoccupées d'innovations guerrières, alors que la Chine a développé des innovations (boussole, imprimerie, papier, poudre, soie) qui auraient pu constituer des bases solides pour l'émergence d'une révolution industrielle, mais celle-ci a été rendue impossible par l'organisation sociale impériale. Le lien entre les innovations et le système sociétal est essentiel dans le développement économique des nations.

Le mercantilisme, les grandes découvertes et le protestantisme calviniste ont alors justifié la recherche de la richesse, les monarques devenant les alliés des marchands. L'agriculture a connu un grand développement technique (rotation des cultures) tandis que la guerre européenne s'installe dans les autres continents, avec la colonisation. On est passé progressivement de l'espérance divine à l'idée de progrès, les lois « rationnelles » s'opposent à l'arbitraire. L'enrichissement global est devenu une composante sociale déterminante, mais la structure sociétale est restée toujours aussi verticale, hiérarchisée, inégalitaire.

Aujourd'hui, le progrès est organisé autour de l'informatique, de la science de la communication, il est accompagné d'une révolution financière insatiable, qui consomme énormément de ressources produites et accroît les inégalités. La mondialisation a modifié l'organisation de la chaîne des valeurs avec l'externalisation et la sous-traitance. Les règles établies et l'éthique qui participaient aux échanges, aux alliances et aux solidarités traditionnelles se sont érodées rapidement. L'entreprise n'est plus une institution locale, elle s'est déterritorialisée, abandonnant ainsi toute ses fonctions protectrices développées pendant l'ère du fordisme. Les emplois n'ont plus pour rôle complémentaire d'être épanouissants, ils créent la concurrence interne, les inégalités de revenus et la précarité. Le capitalisme tend à tout donner au gagnant.

L'Etat-providence a été réorienté vers les valeurs libérales, il justifie ainsi les inégalités, notamment des patrimoines. La société contemporaine,

spécialement en France, souffre d'une endogamie triomphante. La classe ouvrière a perdu ses années de lutte pour une vie meilleure, elle perd ses acquis sociaux et souffre de la précarité retrouvée. Cependant, le bien-être perçu reste une mesure subjective. Les salariés estiment leurs revenus à l'aune de ce que reçoivent leurs collègues. Dans le même temps, la croissance économique n'a plus la même consistance, donnant raison au rejet des théories de la croissance endogène. L'élargissement du modèle économique dominant est inapplicable aux pays émergents, au regard des limites de la production mondiale de céréales, des matières premières et énergétiques disponibles, mais aussi du réchauffement climatique. Aujourd'hui, Robert Gordon et Larry Summers sont les chantres d'une stagnation séculaire, faisant ainsi écho à l'économie stationnaire présentée en son temps par David Ricardo. Les innovations modernes n'ont plus l'impact sociétal des anciennes découvertes épistémologiques comme l'électricité ou les transports aériens ou routiers. La productivité n'augmente que très faiblement et la machine se substitue progressivement à la force de travail des hommes.

Quel est donc le progrès futur ? Pour Raymond Kurzweil, les technologies simuleront le cerveau, l'intelligence humaine sera stockable et optimisée. En 2060, les nanotechnologies permettront à des robots (nanobots) d'inverser le vieillissement, c'est le transhumanisme. Les robots prendront la place des hommes au travail, mais rien n'est préparé socialement pour prendre en compte cette révolution sociétale. Faut-il laisser les entreprises et le secteur privé développer leurs propres stratégies, lesquelles, rationnelles à leur niveau dans la société d'aujourd'hui, ne le sont plus quand tous les effets négatifs des actions décentralisées s'accumulent pour polluer ou menacer la vie sur terre ou rendre les guerres civiles ou internationales plus probables ?

Cet ouvrage prend de la hauteur pour souligner l'évolution économique, technologique et sociale de l'humanité. Il s'inquiète des abus et des inégalités croissantes. Si le progrès des sciences dures a été considérable au siècle dernier, les développements des sciences humaines et sociales, en comparaison, n'ont pas progressé au même rythme. Il faut réfléchir à une autre société, moins consummatrice de biens de luxe et plus égalitaire. L'individualisme n'est pas dans les gènes de l'humanité, notamment pour faire face aux aléas de la croissance. En conclusion, il reste nécessaire de financer les dépenses publiques, notamment celles qui assurent les besoins fondamentaux des citoyens, de lutter contre l'endogamie sociale, de restaurer les solidarités, de respecter les droits de l'homme, de contrôler le risque écologique et climatique et de pacifier des relations internationales par la prise en compte du risque écologique.

Jacques Fontanel

Eliot A. COHEN, *The Big Stick. The Limits of Soft Power & the Necessity of Military Force*, Basic Books, New York, 2016, 304 p.

Avec *The Big Stick*, Eliot A. Cohen, professeur de *Strategic Studies* à la School of Advanced International Studies de Johns Hopkins University (Washington, Etats-Unis), rédige un plaidoyer résolu pour l'utilisation américaine de la puissance militaire dans les relations internationales, balayant au passage des certitudes conceptuelles chères aux stratèges professionnels et amateurs américains et autres. Ce livre analytique et programmatique brosse le portrait du bâton rooseveltien – Theodore, en l'occurrence – version XXI^e siècle : comment les Américains pourraient s'en doter et comment ils devraient s'en servir.

L'auteur peut faire appel à des ressources diverses sur le sujet de la puissance « dure » : celle d'un historien et professeur d'université explorant et enseignant l'histoire de la violence armée et de la stratégie, celle d'un penseur stratégique et d'un intellectuel conservateur engagé, et *last but not least*, celle d'un praticien de la puissance, tout dernièrement sous le second gouvernement de George W. Bush, pendant lequel il occupait les fonctions de conseiller au Département d'Etat.

The Big Stick est un ouvrage protéiforme. Livre d'analyse de l'« *American way of war* » et de ses défaillances significatives apparues au cours des quinze dernières années, il se veut également pamphlet militant pour un engagement double : d'un côté, il revendique une utilisation intelligente de la force militaire comme outil de « *statecraft* », cette habileté politique dans les affaires internationales censée garantir la survie de l'Etat ; de l'autre, en complément, il prône l'accroissement significatif de moyens pour en être capable. *The Big Stick*, ce gros bâton représentant la force armée américaine aussi bien potentielle que réelle, et l'investissement dans la capacité de l'agiter d'une façon convaincante seraient le gage majeur non seulement du futur bien des Etats-Unis, mais aussi du futur bien du monde entier.

Comment se préparer militairement aux défis actuels et futurs ? Selon Eliot Cohen, une augmentation significative des investissements dans les forces armées américaines serait de mise, environnement stratégique complexe (concurrence chinoise, menace djihadiste, existence d'Etats dangereux et problématique des espaces non gouvernés, sauvegarde des « biens communs » comme les hautes mers) oblige. Cet investissement devrait se chiffrer économiquement, mais devrait se faire plus sérieusement encore dans des domaines difficilement chiffrables : dans la façon des Etats-Unis de penser et d'agir militairement.

Eliot Cohen met en relief l'incapacité actuelle de la réflexion stratégique d'informer et de guider les affaires d'Etat aux Etats-Unis. Il pointe également du doigt, avec un certain fatalisme, la lourdeur bureaucratique de l'appareil qui administre l'effort militaire américain. Que faire ? Selon l'auteur, les Américains devraient en toute urgence cultiver une

pensée stratégique plus agile qui entérinerait le changement permanent et l'incertitude profonde, apprenant ainsi à traiter simultanément de différents types de menaces avec des approches différentes et appropriées. Afin de battre la léthargie bureaucratique, l'Amérique est appelée à adopter une posture de mobilisation de ressources sociétales (mobilisation de personnes, de capacités et d'équipements pour l'effort militaire en cas de besoin.

Les convictions qui animent ce livre sont clairement exprimées : l'importance, incontestable, de la force militaire comme outil de puissance aussi bien dans son incarnation dissuasive qu'offensive, ainsi que le rôle, inévitable, des Etats-Unis comme garant d'un monde meilleur.

Au vu de l'engagement d'Eliot A. Cohen dans la mouvance néo-conservatrice des années 2000, le désir d'analyser et de proposer un horizon plus large pour les guerres post-11 septembre constitue une clef de lecture importante de cet ouvrage. Scrutant l'utilisation américaine de la force militaire dans les décennies passées et son incapacité notoire à obtenir les buts politiques fixés, l'auteur souligne avec lucidité la nature fondamentalement imprévisible de toute guerre et la force déroutante de ses logiques internes qui n'épargnent personne, pas même les plus puissants, les mieux équipés ou les plus rusés. L'auteur n'abandonne pourtant pas ce qu'on pourrait nommer « le grand malentendu clausewitzien » qui, depuis le XIX^e siècle irrigue notre pensée stratégique occidentale – la conviction de pouvoir obtenir des solutions politiques par la force. Relever cette confusion entre logiques politiques et polémiques n'écarte pourtant pas la violence organisée de l'arsenal des vecteurs de puissance étatiques, loin de là. Toutefois, force devrait être de constater que la puissance militaire, bien qu'indispensable dans le monde hyper-compétitif que nous habitons, restera toujours un outil de puissance quelque peu volatil et certainement incapable de livrer des « frappes chirurgicales » politiques.

L'issue des guerres américaines des quinze dernières années peut illustrer la logique paradoxale impitoyable de la guerre à l'œuvre : loin de faire valoir l'hégémonie américaine, les interventions armées en Iraq et en Afghanistan ont au contraire fait la démonstration de l'impuissance de la puissance américaine. Dans des théâtres d'opération non gouvernés, sans adversaire étatique présent, la surpuissance militaire des Etats-Unis s'est autodétruite, victime d'un côté d'une absence d'opposants gouvernementaux sur et avec lesquels agir et de l'autre de la complexité intrinsèque du système politico-bureaucratique dont elle dépend.

En ce qui concerne l'utilisation de la force militaire pour le bien des Etats-Unis et le bien commun international, les jurés délibèrent et délibéreront encore un bon moment. Cependant, on constate qu'avec un système de sécurité collectif onusien au mieux virtuel et de surcroît mis en question de tous bords, une option sécuritaire reste de se ranger du côté des Etats-Unis. Cela a été et continue d'être l'approche de la majorité des Etats européens qui, entre eux, ont réussi l'exploit d'une pacification de

leurs relations, tout en sous-traitant les questions de puissance « dure » aux Etats-Unis. Rôle quelque peu ingrat donc que jouent les Etats-Unis, dans ce monde conflictuel dans lequel l'existence d'un bâton prêt à frapper peut rassurer et citoyens et alliés, mais qui s'avère compliqué à manier.

A l'aube de l'ère Trump, se prononcer sur l'importance d'un engagement américain continu pour l'ordre libéral mondial risque de prendre des formes incantatoires. *The Big Stick. The Limits of Soft Power & the Necessity of Military Force* est un livre important qui fait table rase des certitudes qui ont tendance à peupler nos discours stratégiques. A la place, Eliot A. Cohen préfère léguer au lecteur quelques règles-clefs de bon sens sur le maniement de la force armée, ce « gros bâton », aussi indispensable qu'imprévisible dans les conséquences de son utilisation.

Johanna Möhring

Guillemette CROUZET, *Genèses du Moyen-Orient. Le golfe Persique à l'âge des impérialismes (vers 1800-vers 1914)*, Champ Vallon, Paris, 2015, 667 p., préface de Christopher A. Bayly

Genèses du Moyen-Orient traite sur un long XIX^e siècle de l'espace khalijien, le golfe arabo-persique, qui a occupé une place centrale dans la politique anglo-indienne en Asie de l'Ouest. Le livre de G. Crouzet est fondé sur une documentation très ample, des archives souvent non encore exploitées (British Library, à Londres, Cambridge, Oxford, Oman ou Bombay, ministère français des Affaires étrangères...), ainsi que sur une bibliographie impressionnante qui porte sur plusieurs aires géographiques. Entrecroisant divers types d'approches, son premier intérêt est d'être une histoire non européocentrée de la construction politique, administrative, géographique d'un espace qui est d'abord une marge pour l'acteur majeur qu'est la présidence de Bombay et une frontière protégeant les Indes.

Deux temps sont distingués : la période 1809-1850, celle de la conquête du *Lower Golfe* (la « Côte des pirates » devient peu à peu la « Côte de la Trêve ») et du Sultanat d'Oman ; puis, à partir de 1870, la domination de l'*Upper Golfe* et des côtes de la Perse.

Les premiers chapitres sont consacrés à la place de l'impérialisme anglais et anglo-indien dans le Golfe et rappellent que l'East India Company et les Indes se comportent comme des puissances politiques agissant longtemps de manière autonome par rapport à Londres. Ils traitent des premières interventions anglaises au début du XIX^e siècle, des conditions de leur arrivée, des modes d'ingérence utilisés entre 1809 et 1850 (entre autres la volonté des Britanniques de lutter contre les pirates du golfe Persique). Les divers moyens utilisés par les Britanniques pour s'imposer sont étudiés avec précision : campagnes cartographiques (*surveys* dès 1820), patrouilles navales, lutte contre l'esclavage et le trafic d'armes, traités, lignes de navigation..., ainsi que la rhétorique qui les accompagnent, celle de la lutte contre les actes de piraterie et les troubles à la paix des mers, réels ou supposés.

La seconde partie montre dans des chapitres passionnants comment, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le monde khalijien s'internationalise avec le commerce des perles, de la nacre et des dattes. Voie de communication entre la Méditerranée et l'océan Indien, il s'intègre au système anglo-indien et, lié non seulement à son environnement régional mais aussi au reste du monde, participe à la globalisation économique. Faisant une belle part aux aspects politiques et géostratégiques, l'auteur montre que cet espace est un enjeu dans la compétition des politiques impériales des grandes puissances, occidentales ou non : Perse, Empire ottoman, Russie (dans le cadre du *Great Game*), Allemagne, France (qui rouvre en 1894 le consulat de Mascate mais ne parvient pas à jouer de rôle politique dans cette aire).

Cette histoire – ce n'est pas son moindre intérêt – est également incarnée : elle est celle des habitants du Golfe (marchands, pêcheurs de perles, vendeurs d'esclaves, pirates, trafiquants d'armes...), de figures d'explorateurs (le colonel Chesney), d'aventuriers (Goguyer) ou de grands administrateurs (Lord Curzon). *Genèses du Moyen-Orient* est bien, comme le souligne Christopher A. Bayly dans sa préface posthume, une contribution majeure à l'histoire du grand Empire anglo-indien, qui remet en cause l'idée selon laquelle le Golfe aurait été un « lac britannique ». L'espace khalijien, marge des Indes et espace blanc sur les cartes au début du XIX^e siècle, s'est mué en un couloir puis en un pivot quand le pétrole fut découvert en Perse à la veille de la Première Guerre mondiale. Ce livre d'histoire globale, écrit par une jeune chercheuse docteur de l'Université Paris-Sorbonne, puis *Max Weber fellow* à l'Institut universitaire européen de Florence (Italie), retient l'attention non seulement en raison de l'importance de la moisson effectuée, mais aussi eu égard à la qualité de l'analyse et de la mise en perspective. Il intéressera le lecteur désireux de voir les genèses du Moyen-Orient – dont le concept est formé par Alfred Mahan –, d'appréhender l'émergence de cités-Etats (Qatar, Dubaï, Abou Dhabi, Koweït) et aussi de comprendre comment cette « périphérie » est devenue un centre.

Michel Leymarie

Claude DELESSE, NSA. *National Security Agency*, Tallandier, Paris, 2016, 512 p.

L'histoire de la recherche d'information sur les stratégies et tactiques des ennemis – mais aussi amis – conduite par les Etats-Unis est riche en épisodes militaires. A la fin de la dernière guerre mondiale, les personnels des services de cryptologie allemands furent très recherchés, notamment pour connaître leurs avancées dans le déchiffrement des messages soviétiques (Projet TICOM, Target Intelligence Committee). A cette époque, 37 000 militaires et civils américains travaillaient dans le domaine du renseignement. En 1946, un réseau international d'Etats, le GCHQ (Government Communications Headquarters), comprenant les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, s'est mis en

place, notamment dans la recherche d'informations militaires sur l'Union soviétique.

L'AFSA (Agence de sécurité des forces armées), créée par une directive gouvernementale hautement secrète, a été remplacée en 1952 par la National Security Agency (NSA), destinée au recueil des informations sur les actions, armements et stratégies militaires de l'Union soviétique. Elle a informé de gouvernement américain des transferts d'armes soviétiques vers Cuba, ainsi que du transport de missiles balistiques nucléaires dans ce pays. Sur la base de cette information, les Etats-Unis ont entrepris le blocus de l'île, avec quatre sous-marins nucléaires, porteurs de torpilles à têtes nucléaires. En revanche, pendant la guerre du Vietnam, la NSA a sous-estimé des adversaires, lesquels ont été capables de déchiffrer les communications sensibles américaines. Enfin, la NSA a aussi espionné ses amis, notamment le centre d'expérimentation nucléaire français du Pacifique. Plusieurs scandales ont été ensuite révélés, notamment celui du Watergate, dans lequel la NSA est impliquée du côté des Républicains, et la surveillance de 1 600 citoyens américains suspects pendant la guerre du Vietnam. La NSA disposait alors de nombreux satellites et était capable de briser les codes soviétiques et de brouiller les communications.

La responsabilité de la NSA dans l'échec de l'information préalable concernant les attentats du 11 septembre 2001 a été engagée. « *Nous ne savions pas que nous savions* ». C'est la faillite du renseignement américain, celle de la surveillance massive de la NSA et de son complice britannique, GCHQ. La CIA (Central Intelligence Agency), le FBI (Federal Bureau of Investigation) et la NSA sont au banc des accusés. Dorénavant, l'objectif est de savoir et d'empêcher les autres de savoir, grâce au cyberrenseignement. Depuis le scandale Edward Snowden, un contrôle plus étroit est opéré. Apple et Google sont concernés et renforcent leur système de cryptologie, au grand dam des autorités américaines. La question est cependant de savoir s'il s'agit d'une vraie méfiance mutuelle ou si cette opération de communication n'est qu'un leurre, pour ne pas fermer les marchés internationaux aux partenaires du gouvernement américain.

Aujourd'hui, avec le développement du numérique, la NSA siphonne toutes les informations communiquées électroniquement, les métadonnées et le contenu des messages. Une gigantesque toile d'araignée de capture d'informations est mise en œuvre et l'organisation est protégée par le plus grand secret, avec des budgets croissants et colossaux. Certains programmes (Stormbrew) sont menés en association avec le FBI. Microsoft, Yahoo, Google, Facebook, YouTube, Apple ou Skype sont devenus partenaires de PRISM (programme de surveillance de personnes vivant hors des Etats-Unis). L'exploitation des données est faite par des algorithmes qui détectent les modes opératoires et les anomalies.

La NSA dispose d'une unité spéciale de *hackers*, Tailored Access Operations (TAO), qui a pour fonction de siphonner les données des ordinateurs, d'Internet, de la téléphonie et de déployer des moyens efficaces

d'utilisation. Il s'agit de s'infiltrer dans les réseaux militaires russes et chinois, de rentrer dans les institutions commerciales européennes, de lutter contre le terrorisme ou les cartels de la drogue, de dérober les secrets militaires, technologiques et commerciaux des ennemis potentiels. Pour justifier ces actions, les Etats-Unis rappellent qu'il y a eu plus de 30 000 tentatives de craquage du système de défense du Pentagone. La NSA a souffert de plusieurs « fuites » qui ont trouvé un écho auprès des médias, concernant notamment la surveillance des citoyens américains ou les enregistrements des transactions électroniques financières de la base internationale SWIFT. En 2011, Barack Obama a souhaité, sans succès, contrôler ces pratiques. Le Sénat a adopté le *Freedom Act* (juin 2015) limitant le pouvoir de surveillance de la NSA en contrepartie d'une prolongation de certaines règles définies dans le *Patriot Act*. Aujourd'hui, le budget du programme de renseignement national (NIP) est de l'ordre de 50 milliards de dollars (dont 20% pour la NSA).

La guerre totale contre le terrorisme exigée par le Président des Etats-Unis a permis à la NSA d'élargir ses fonctions réglementaires. Elle a déclaré avoir déjoué une cinquantaine d'attentats. Soutenue par le complexe militaro-industriel et spécialisé (IBM, General Dynamics, Verizon ou AT&T), elle investit aussi dans la recherche sur l'intelligence artificielle, notamment sur la mise en production de drones militaires efficaces, mais aussi sur le projet Aquaint (Advanced Question Answering for Intelligence) qui propose de répondre à la question « Que pense X de Y ? ». Elle cherche à introduire des failles volontaires dans les systèmes commerciaux et dans les réseaux informatiques des sociétés informatiques américaines (comme Microsoft, RSA, Cisco), afin de les utiliser le cas échéant. Il existe une grande porosité entre les secteurs publics et privés aux Etats-Unis et de fortes relations de connivence. Les opérateurs télécoms ont souvent accepté de fonctionner conformément aux demandes de la NSA, notamment avec la mise en place de « *backdoors* ».

La NSA est une source importante d'information pour les acteurs politiques, diplomatiques et économiques américains. Elle collecte toutes les informations sur l'Europe et les pays européens, comme l'ont révélé plusieurs scandales récents. L'espionnage économique et technologique est lui-même encouragé, au point de devenir une priorité nationale, officiellement pour faire la chasse à la corruption. Elle favorise les entreprises américaines dans la « compétition économique » internationale. Elle fournit des informations secrètes sur les licences d'exploration, sur les réserves pétrolières, sur les grands contrats commerciaux, sur les offres des concurrents des entreprises américaines (notamment celles qui appartiennent au complexe militaro-industriel), sur le développement des technologies nouvelles ou sur la gouvernance mondiale d'internet. La NSA participe activement à la mise en place de la souveraineté numérique des Etats-Unis. La cryptologie constitue une arme déterminante, mais les adversaires sont aussi de taille, notamment les opérateurs russes et chinois.

La cyberattaque n'est pas toujours bien définie et elle provoque de graves effets diplomatiques. Il s'agit non seulement d'être informé par tous les moyens (infiltration des systèmes et vol de données), il s'agit aussi d'introduire des *malware* qui infectent les données des ennemis, adversaires, concurrents, voire parfois amis. De nombreux virus permettent à celui qui les a lancés de disposer d'un temps d'avance sur les autres acteurs concernés, juste avant que celui-ci ne les découvre et s'en guérisse. La guerre cybernétique est envisagée, elle suppose la recherche constante de la maîtrise de l'information et la protection ses infrastructures les plus vulnérables. Depuis 2010, les Etats-Unis disposent officiellement de l'USCYBERCOM, un commandement interarmées de combat, sous la direction de l'US Strategic Command. Il exerce une fonction essentielle de protection militaire, mais aussi une mission de sécurité nationale en protégeant les réseaux informatiques et leurs infrastructures, en créant des instruments adaptés de surveillance, en acquérant la capacité de destruction des réseaux ennemis et en gérant le contrôle, en temps réel, de toutes les opérations de cyberattaque et de cyberdéfense.

De nombreux pays sont engagés sur ce nouveau terrain de bataille, où il s'agit non seulement de savoir mais aussi d'influencer, de tromper, de manipuler. En août 2012, 30 000 ordinateurs d'Aramco ont été infectés, sans doute une opération lancée par Téhéran. Les attaques sont très coûteuses pour ceux qui en subissent les effets, il en est de même de la chasse aux *hackers*. La Chine met en exploitation en 2016 une boucle de communication quantique de plus de 2 000 kilomètres, ce qui est considérable. Ce système n'est pas susceptible d'être piraté du fait de l'utilisation de la « cryptographie quantique ». L'Europe et le Brésil pensent aussi s'organiser à terme dans cette voie. Cette méfiance à l'égard des Etats-Unis devient généralisée. Les guerres s'expriment de moins en moins dans l'ordre militaire. Les Etats-Unis redoutent les systèmes d'espionnage de la Chine et de la Russie – qui dispose probablement d'un Cyber Command. Dans ce domaine, l'innovation est une question de survie politique, militaire et économique.

Ouvrage complet, bien étayé, cet ouvrage est très riche en informations concernant les services de sécurité américains. Il met en évidence les conflits et guerres de l'ombre qui, aujourd'hui, s'expriment dans l'ordre du numérique, du renseignement, du secret et des technologies spécialisées.

Jacques Fontanel

Marc FERRO, *L'aveuglement : une autre histoire de notre monde*, Tallandier, Paris, 2015, 304 p.

J'étais curieux de l'ouvrage de Marc Ferro, que j'ai eu comme professeur il y a 45 ans à Polytechnique. Il faisait un magnifique cours d'histoire à partir de films. A l'époque, il n'y avait pas moyen d'arrêter le projecteur en cours de route – la pellicule aurait brûlé ; je ne sais plus qui a dit

que la plus grande invention du XX^e siècle était la touche « Pause » du magnétoscope – et Ferro parlait par-dessus le film – en *voice over*, comme on dit –, tandis qu'un stylo muni d'une lampe de poche lui permettait de lire ses notes. Nous nous sommes périodiquement revus, la dernière fois à Blois, au Rendez-vous de l'histoire, et beaucoup de ses livres sont des classiques : *La Révolution de 17*, *La Grande Guerre*, *Pétain*, etc. Il y a quelques années, j'ai lu avec émotion son *Autobiographie intellectuelle*, moins un essai d'« ego histoire » que le récit d'une belle vie, de Paris sous l'Occupation et du maquis du Vercors à l'Algérie et aux *Annales*.

L'Aveuglement s'intéresse aux événements du passé sur lesquels les contemporains se sont trompés et qui, vus d'aujourd'hui, « éclairent notre propre incapacité à penser l'histoire hors des grands canevas, des grandes visions, qui sont précisément les principales sources des aveuglements : l'histoire gouvernée par la Providence, l'histoire comme Progrès, l'histoire comme Cycle et la Fin de l'histoire ». Ferro cite volontiers – je me demande s'il ne nous le montrait pas déjà en 1971 – cet exemple tiré des actualités allemandes filmées en novembre 1918 : la foule berlinoise semble joyeuse, car elle croit que la guerre a été gagnée quand on lui parle d'armistice, la propagande, le bourrage de crâne leur ayant fait croire que l'armée allemande était surpuissante et invincible. La découverte du Traité de Versailles les fera tomber d'autant plus haut. Ces méprises tiennent au « refus de voir la réalité », comme devant la durée de la Grande Guerre, la montée du nazisme, l'extermination des Juifs, les crimes du communisme, l'attaque du 11 septembre 2001, les crises économiques ou la montée de l'islamisme radical. Toutefois, ce sont surtout des moments du passé qui retiennent l'attention de Ferro : le soulagement à Londres et à Paris au retour de Chamberlain et de Daladier de Munich en septembre 1938, l'enthousiasme des intellectuels parisiens pour les révolutions russe, chinoise, cubaine, culturelle, islamique... Et ce sont moins les bévues de leaders qui l'intéressent que les aveuglements collectifs : ceux de patriotes, des militants, des optimistes, zéloteurs du progrès, comme des pessimistes, prophètes de l'apocalypse.

Un livre passionné, riche, vigoureux. C'est sur la cécité des militants que Ferro a le plus à dire. L'organisation est parfois lâche, sautant d'un aveuglement à l'autre – ils sont innombrables –, mais ce sont aussi les digressions qui rendent la lecture agréable. L'énergie de ce grand maître de plus de 90 ans impressionne !

Antoine Compagnon

André FRANÇOIS-PONCET, *Souvenirs d'une ambassade à Berlin, 1931-1938*, Perrin, Paris, 2016, 380 p., Préface et notes de Jean-Paul Bled

Il faut se réjouir de la réédition de *Souvenirs d'une ambassade*, le récit proposé par André François-Poncet de son ambassade à Berlin de 1931 à 1938. C'est un classique, mais devenu difficile à trouver et d'autre part

un peu trop négligé aujourd'hui : un récit, cela ne va pas dans le sens de l'historiographie actuelle, surtout pas un récit d'ambassadeur et encore moins d'un Immortel !

Or Jean-Paul Bled nous invite à relire ce texte publié dès 1946 – donc avant les révélations des procès de Nuremberg et la masse immense de travaux réalisés depuis sur Hitler et le national-socialisme. Il a mille fois raison : tout d'abord cela se relit très bien, le style et l'approche n'ont nullement vieilli et le livre, rédigé par un homme fort cultivé et l'un des plus spirituels de sa génération, est passionnant. Et dramatique : François-Poncet est envoyé à Berlin en 1931 pour tenter de relancer le processus de la réconciliation franco-allemande engagé par Briand et Stresemann et, au contraire, il est témoin du basculement de l'Allemagne dans le nazisme et de la marche irrésistible à la guerre.

C'est d'abord un modèle de récit de diplomate : c'est un professionnel qui parle et qui souligne des faits et des enchaînements chronologiques qui échappent aux profanes et que l'historiographie actuelle, très structuraliste et sociologisante, néglige trop. L'analyse de l'échec du désarmement – la grande affaire du début des années 1930 –, le processus de décision à la fois ferme et hésitant du Führer, la politique complexe de Mussolini envers Berlin, le mécanisme qui a conduit aux accords de Munich, tout cela est mis en lumière avec la nécessaire précision, plus utile que les trop fréquentes simplifications *a posteriori*. Un exemple : l'auteur relève qu'en mars 1933 Pilsudski avait fait débarquer des troupes sur la Westerplatte, la base de la marine polonaise à Dantzig. A l'époque, on n'avait pas compris et les puissances occidentales avaient exigé que Varsovie cesse ses « provocations ». En fait, il s'agissait sans doute d'un test : très conscient de la menace représentée par l'arrivée d'Hitler au pouvoir, Pilsudski avait voulu tester la résolution des Occidentaux – test concluant... Cependant, il faut avoir à l'esprit cet incident en apparence minime pour mieux comprendre la genèse du traité germano-polonais de janvier 1934.

Ensuite, c'est un diplomate qui s'efforce de maintenir le contact avec un régime qu'il juge tout de suite épouvantable et avec ses acteurs, cela sans aucune illusion, parce que c'est son devoir d'Etat. Toutefois, grâce à cela – dans un système qui isole malgré tout moins les diplomates étrangers que ne le fait de son côté l'Union soviétique –, il apprend beaucoup de choses et remplit ainsi l'une des fonctions essentielles de la diplomatie : l'information.

En même temps, le récit met à nu les dysfonctionnements de la politique extérieure française de l'époque. Nulle part on ne fait la synthèse, nulle part on ne réfléchit à long terme, les services parisiens du Quai d'Orsay définissent la politique en vase clos, sans vraiment consulter ni même informer les ambassades concernées. François-Poncet note que tout au long de sa mission il ne sera convoqué qu'une seule fois à Paris pour une réunion d'ambassadeurs... L'historien remarquera ici cependant, à partir des archives, que la correspondance de l'ambassade à Berlin sous François-

Poncet était sans doute trop abondante et insuffisamment hiérarchisée : les diplomates des services centraux du Quai, fort peu nombreux en fait, auraient eu du mal à suivre, même si leur vision n'avait pas été limitée par les œillères de la « sécurité collective » et s'ils avaient mieux connu l'Allemagne.

Pour finir, l'historien retiendra en particulier le chapitre consacré à l'idéologie du régime : au rebours d'un courant d'interprétation fréquent, qui sous-estime le rôle de l'idéologie dans le système, François-Poncet en souligne la cohérence, certes résultant d'une synthèse entre de nombreux courants préexistants, mais suffisamment dynamique pour convaincre la société, dont les différents segments, en particulier les élites traditionnelles, retrouvaient au fond des éléments connus, dans un univers culturel familier, et se trouvaient moins dépaysés qu'on ne l'imagine aujourd'hui.

Et, enfin, se dégage tout au long du livre, par touches successives, un portrait politique et psychologique du Führer et une description de son système de pouvoir – complexe mais particulièrement bien expliqué ici, avec le rôle en général sous-estimé de la chancellerie du Reich et celui, ignoré, de la chancellerie personnelle du Führer, à ne pas confondre ! –, portrait et description auxquels l'historien aujourd'hui adhérera. La seule retouche étant, on le sait maintenant, que le Führer lisait beaucoup, y compris des documents administratifs, et suivait les affaires de façon plus précise que ne le pensait François-Poncet, peut-être influencé ici par un préjugé concernant la prétendue *Schlamperei* autrichienne...

Georges-Henri Soutou

Gilles KEPEL, *Terreur dans l'Hexagone. Genèse du djihad français*, Gallimard, Paris, 2015, 352 p.

Ce nouvel ouvrage d'un des plus éminents spécialistes français du monde arabe, de l'Islam et des banlieues revient sur la montée de la radicalisation et les racines du phénomène djihadiste en France.

En 2012, le *djihad* réapparaissait sur le sol français ; les attaques perpétrées par Mohamed Merah mettaient un terme à seize années de sanctuarisation du territoire national. Les attentats de 2015 contre *Charlie Hebdo* et le magasin Hyper Cacher ainsi que les massacres du mois de novembre à Paris et à Saint Denis en apparaissent comme le prolongement. A ces violences sidérantes doivent également être ajoutées la première décapitation d'un chef d'entreprise au mois de juin 2015 et la tentative avortée de fusillade à bord du Thalys au mois d'août. Les organes chargés de la sécurité n'étaient pas parvenus à anticiper une telle reprise ; ils n'ont pas su intégrer la fusion sur laquelle elle repose, « *entre une idéologie islamiste étrangère portée par les réseaux sociaux et la nouvelle sociologie politique du salafisme français radicalisé* ». Il apparaissait donc essentiel de tenter de comprendre les raisons de cette difficulté à analyser les raisons de ce retour du terrorisme islamique en France, qui correspond en fait,

nous explique Gilles Kepel, à une mutation en profondeur des acteurs et de leurs modalités d'action.

Ainsi, l'ouvrage remet en perspective cette nouvelle forme de *djihad* qui vise désormais la France et plus globalement l'Europe, alors considérées comme le ventre mou de l'Occident, pour que la société implose et se perde dans une véritable guerre civile confessionnelle. L'auteur explique que l'islamisme français s'est développé à travers trois générations : d'abord, avant 1989, celle des premiers immigrés ou « darons », première génération islamiste en France qui s'est concentrée sur l'édification de mosquées. Après, ce seront les Frères musulmans et les « blédards » qui formeront la deuxième génération. Pas plus détenteurs de la citoyenneté française que leurs prédécesseurs, ils ciblent « *la jeunesse scolarisée née en France pour lui inculquer des principes musulmans intégraux destinés à la dissocier de l'éducation assimilatrice portée par l'Ecole républicaine* » ; l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) qui a porté la revendication du port du *hijab* représente bien cette deuxième génération. La loi de 2004 sur le port des signes religieux ostentatoires ruine l'emprise de cet organisme.

La troisième génération est quant à elle constituée des enfants de l'immigration postcoloniale. L'année 2005, ponctuée par des émeutes dans plusieurs banlieues françaises, marque un « *basculement du centre de gravité de l'Islam en France de l'UOIF aux quartiers et des 'blédards' aux 'jeunes' comme les désignent [...] les médias [...] touchés par une réislamisation ostensible et fortement prosélyte dont le salafisme constitue le fer de lance* ». Cette dernière génération agrège des enfants d'immigrés et des Français « de souche » convertis. Les instances mises en place par la France pour tenter d'en assurer la représentation s'avèrent désormais sans influence sur eux, même s'il faut bien évidemment relever avec l'auteur qu'il serait réducteur de décrire uniquement de cette façon la totalité de la jeunesse issue de la première ou de la deuxième génération d'immigration, étant donné qu'un certain nombre d'élites a émergé en son sein.

Finalement, le djihadisme français s'est construit progressivement autour d'un ensemble de frustrations économiques et politiques qui ont trouvé un prolongement dans un phantasme obsidional d'islamophobie. Dans ce contexte, la citoyenneté française ne faisait pas obstacle à la contestation de la valeur éthique et des devoirs auxquels elle est pourtant liée, alors que les droits qui en découlent demeuraient néanmoins exigés. « *C'est à partir du djihad irakien, entre 2003 et 2005, que la mouvance se structure progressivement autour d'une nouvelle génération. Le milieu carcéral a pleinement profité à son développement* ». Toutefois, « *la principale mutation qualitative et quantitative* » a été causée par la révolution numérique, qui a « *élargi à l'univers entier un espace du champ de bataille* » ; elle a également « *favorisé les déplacements – au sens concret et symbolique – entre tous les espaces : le djihad français se prolonge en Syrie et réciproquement* ». Une véritable internationale djihadiste s'est ainsi constituée, engendrant une circulation de combattants entre l'Europe et l'Etat islamique.

Internet et les réseaux sociaux offrent une caisse de résonance inespérée aux discours et aux actes des salafistes/terroristes. Les contenus audiovisuels islamistes tendent à faire « *aboutir une vision du monde sur un engagement destiné à le bouleverser par la violence paroxystique afin d'accoucher* » de ce qu'ils considèrent comme le Bien et le Vrai. Cette violence particulière est autant destinée à faire peur qu'à mobiliser.

Ces contempteurs d'un monde qualifié de mécréant répondent notamment à un *Appel à la résistance islamique mondiale* rédigé par un penseur syrien, Abu Mussab Al-Suri, qui théorise le terrorisme sur le sol européen et dont l'efficacité tient en partie au fait que la stratégie d'offensive provient de l'intérieur des pays et est le fait de quelques-uns de ses propres citoyens. Ce ne sont pas des étrangers qui attaquent mais bien des jeunes nationaux, parfois désorientés mais systématiquement galvanisés par la violence extrême et la perspective d'un « Islam intégral » ; ils aspirent à un hypothétique califat, un retour à ce que leurs idéologues considèrent comme l'âge d'or de l'Islam, celui des Abbassides du Moyen-Age. L'Europe doit ainsi devenir l'une des composantes de ce califat.

Or cette nouvelle époque du terrorisme islamique en France intervient au moment même où, à partir de 2012, une partie importante de la jeunesse française d'ascendance immigrée et musulmane tente de s'investir dans l'intégration politique par le vote et les candidatures. Comme le souligne Gilles Kepel, « *c'est cette intégration, clé de l'harmonisation d'une société française plurielle autour d'un socle de valeurs partagées, qui est menacée en son tréfonds par l'émergence du djihad en son sein* ».

Gilles Kepel fonde sa réflexion sur un travail d'enquête minutieux ; cet ouvrage interroge notre pays sur ses choix à l'égard des banlieues qui ont été le ferment du djihadisme dans une société qui ne semble pas toujours assez inclusive. En dépit d'un accroissement prégnant de ce que l'auteur qualifie de « *marqueurs de l'islamisation* », ces symptômes ne peuvent « *résumer la diversité de la population française* » de culture ou d'ascendance musulmane. Bien plutôt, ils sont la résultante d'un combat pour l'hégémonie sur celle-ci.

Xavier Pacreau

Jean PEYRELEVADE, *Journal d'un sauvetage*, Albin Michel, Paris, 2016, 446 p.

Ce livre est le fruit d'un journal tenu par son auteur, ancien président du Crédit Lyonnais. Il relate les tribulations de sa présidence, confrontée à un héritage très difficile et à la menace pure et simple d'une faillite de cette grande banque. On y trouve donc les aléas du journal, unilatéral, autocentré, partial par définition. En outre, certains passages ont été réécrits en partie de mémoire, le journal n'ayant pas toujours été tenu avec la régularité nécessaire. Autre caractéristique classique d'un journal, l'auteur est généralement plus content de lui que des autres, tendance universelle chez les diaristes.

En quoi un tel journal, qui couvre dix années, de 1993 à 2002, intéresse-t-il les relations internationales ? Simplement parce que les difficultés du Crédit Lyonnais anticipent celles qu'ont connues nombre de banques dans le monde à la suite de la crise des *subprimes* et que leur dépassement a comporté une dimension internationale, le Crédit Lyonnais ayant des activités importantes dans la plupart des pays occidentaux. Des procès ont ainsi été engagés contre la banque aux Etats-Unis et en Suisse. L'ouvrage intéresse aussi le lecteur par la franchise de son propos, contrepartie de sa subjectivité. On peut sur cette base en tirer deux niveaux d'analyse.

Le premier est celui des portraits et jugements qui concernent les personnes, hauts dirigeants et hauts fonctionnaires, mais aussi cadres de la banque. Les traits sont sans concession, avec une lucidité désenchantée et des moments de visible exaspération, et les cibles sont nombreuses. La principale est Jean-Yves Haberer, ancien directeur de la banque et prédécesseur de l'auteur, grand fonctionnaire prestigieux, considéré comme responsable principal sinon exclusif des malheurs la banque. Les mots sont cruels (irresponsable, munificent, mégalomane, fou...) ; il y a du Saint-Simon imprécateur dans ces emportements. Le ministre des Finances que fut Edmond Alphandéry n'est pas non plus épargné – vainement colérique, incompetent et sans pouvoirs. Beaucoup d'autres, toujours en vie et parfois actifs, auront des raisons de lire ce journal avec agacement. On pense par exemple aux banquiers concurrents, qui voyaient une occasion de mettre sous l'eau la tête du Crédit Lyonnais, notamment Michel Pébereau.

Le second niveau est d'ordre institutionnel et presque sociologique. Il montre l'Etat accaparé par une caste, caste avant tout attachée au maintien de ses avantages et privilèges et par ailleurs d'une grande incapacité. On songe à l'image de la France de la fin de l'Ancien Régime, au parasitisme d'Etat d'une aristocratie égoïste, décadente et finissante. L'expression de trahison des élites n'est pas utilisée, mais l'idée y est bien. L'auteur met en cause la solidarité des inspecteurs des finances et plus largement des énarques (le grand reproche qu'adresse par exemple Jean-Yves Haberer à Jean Peyrelevade est de n'être pas énarque : il n'est que polytechnicien et, même s'il avait déjà appartenu à la direction du Crédit Lyonnais, il vient du monde des assurances). Il évoque (p. 443) « *le Crédit Lyonnais enfoncé dans la crise par une armée d'inspecteurs des finances, situés à tous les postes de commandement, à la banque elle-même mais aussi à la Banque de France et à la direction du Trésor* ».

Mettre l'accent sur le rôle néfaste de cette caste, de Bercy et de ses satellites dans leur ensemble, permet à l'auteur d'exonérer le gouvernement Bérégovoy de toute responsabilité dans les errements de la banque, alors qu'on considèrerait souvent que ce gouvernement avait beaucoup contribué à charger la barque. On peut sur ce point rappeler que Jean Peyrelevade avait été directeur adjoint du cabinet de Pierre Mauroy, dans le gouvernement issu des élections de 1981. Cependant, il a été nommé à la tête du Crédit Lyonnais par le gouvernement Balladur en 1993, ce qui pouvait apparaître

comme une mission de sacrifice. L'auteur explique comment, dans ce contexte tourmenté, indifférent ou hostile, il a réussi à redresser la banque jusqu'à une fin qu'il juge néfaste, une « *mise à l'encan* » avec la privatisation du Crédit Lyonnais et sa cession au Crédit agricole.

Jean Peyrelevade écrit d'une plume incisive, avec un goût et un talent évident pour la polémique. Alors même qu'il traite de sujets techniques, il les expose toujours de façon claire et didactique. Il est l'auteur d'une douzaine d'autres livres, d'analyse économique et d'engagement politique, au centre gauche. On peut citer *Le Capitalisme total* (Seuil, 2005) ou *Sarkozy : l'erreur historique* (Plon, 2008). A la lecture de son journal, on comprend mieux le monde des banques et la crise des *subprimes*, mélange de légèreté et de cupidité, et les ressorts humains autant qu'économiques qui provoquent les grandes catastrophes.

Serge Sur

Maël RENOARD, *Fragments d'une mémoire infinie*, Grasset, 2016, 280 p.

Après la longue et passionnante recension de l'ouvrage de Maël Renouard par notre ami Gérard Alain Slama dans les colonnes de *Commentaire* (2), il est difficile pour moi d'ajouter à ce qu'il affirme de l'originalité de l'essai et de la profondeur de la réflexion qu'il apporte.

A la différence de la multitude de livres qui s'efforcent d'analyser les conséquences de la révolution introduite par l'Internet dans nos sociétés et dans les rapports de puissance entre les nations, Maël Renouard s'interroge d'abord sur son expérience personnelle d'écrivain et d'essayiste face au numérique omniprésent. Il montre brillamment, en faisant le lien avec les réflexions philosophiques, anciennes et récentes, comment se trouve modifié en profondeur le rapport à la mémoire et à la création littéraire.

Prolongeant la réflexion de Malebranche, de Bergson et de Deleuze mais aussi d'Yves Bonnefoy, il oppose la « *mémoire infinie* » des bases de données numériques aux « *fragments* » que nous utilisons, qui sont en quelque sorte notre pain quotidien et qui deviennent une autre partie de notre propre mémoire.

Maël Renouard ne rejette pas l'Internet dont il montre, à partir de sa propre expérience personnelle, combien il est devenu incontournable pour toutes sortes d'utilisations, mais analyse avec une grande subtilité comment il change durablement notre rapport avec nous-mêmes. A cet égard, il prolonge la réflexion d'Albert Thibaudet sur le lien entre le romancier et le philosophe (3). Cet ouvrage passionnant, de surcroît d'une lecture agréable, qui se consacre à la mutation des approches du travail intellectuel et de la création désormais à l'œuvre dans les nouvelles générations – et même chez les plus anciens : qui, aujourd'hui, n'a pas recherché une référence

(2) « Un jeune et profond philosophe », *Commentaire*, n°154, 2016/2, pp. 457-459.

(3) *Réflexions sur la Littérature*, Gallimard, Paris, 2007, p. 605.

ou une information sur Google ? –, confirme le talent prometteur de son auteur.

Benoît d'Aboville

Nicolas SAUDRAY, *Nous les dieux. Essai sur le sens de l'histoire*, Editions Michel de Maule, Paris, 2016, 920 p.

On n'aborde pas un tel ouvrage sans une certaine hésitation. L'ambition du titre, l'épaisseur imposante, l'ampleur du projet assumé par l'auteur, qui part de l'idée que « *contrairement aux hommes des autres civilisations qui sont restés prudents, ceux de l'Occident se sont mis à la place de Dieu... mais ne parviennent plus à assumer ce rôle* », tous ces premiers indices peuvent laisser perplexe. La vigueur du dessein retient toutefois l'attention : l'œuvre a mûri pendant une vingtaine d'années, nourrie par la lecture de très nombreux ouvrages, largement cités dans les notes à la fin de chaque chapitre. Pas de doute : nous sommes invités à un long et généreux parcours.

Le sommaire très charpenté est le meilleur appui pour résumer le propos, comprendre la méthode et même esquisser un portrait intellectuel de l'auteur, qui a suivi un double parcours de haut fonctionnaire dans des registres variés (finances, justice, culture) et d'écrivain, avec une dizaine de romans et, plus récemment, deux pièces de théâtre et un essai. Pour la première fois, Patrice Cahart rejoint et soutient ainsi Nicolas Saudray, auteur désormais complet de cette synthèse historique, toutes capacités rassemblées. Fin de la dissociation.

D'emblée, Saudray indique qu'il a écarté la quête impossible d'un sens univoque voire absolu, mais qu'il n'a pas renoncé à chercher une certaine cohérence autour de quatre principes directeurs, progressivement dégagés de sa lecture longue de l'histoire et de l'étude des grandes civilisations : l'expansion inéluctable de la vie, la complexité croissante des sociétés, la superposition des strates selon une incessante sédimentation, enfin l'émergence parallèle de formations différentes mais comparables.

La première partie, « *L'homme avant l'histoire* », très cursive, offre une introduction en rappelant les grandes étapes de l'émergence de la vie : la diversité de ses formes, que l'auteur met en valeur face à la sélection naturelle, nécessité technique certes, mais trop souvent érigée en théorie réductrice ; le déploiement constant des hommes dans l'espace ; le recours progressif aux représentations (200 siècles de grottes ornées !) ; l'apparition du langage ; enfin la mise en place des monuments. La scène est plantée, une action est engagée.

Dans la deuxième partie, Saudray analyse la fragmentation de ce premier élan en civilisations différentes : de l'Égypte à l'Occident, il en dénombre onze, qu'il analyse de façon comparative autour des grands repères : les dieux, le sens de la vie, l'espace, le temps, l'amour, la morale et la mort.

L'ambition de la troisième partie est de réexaminer les « lois de l'histoire », plus ou moins établies, sur la naissance des civilisations, le destin des empires, les ressorts de l'économie, la structuration des sociétés selon des ordres ou des classes. De façon plus personnelle, il s'interroge sur la succession des styles dans la montée de l'Occident, sur la façon dont d'autres civilisations se tiennent à l'écart de ce « courant principal » – dont il conteste l'ambition – et reprend enfin la question du déclin.

Plus vagabonde, la quatrième partie aborde le thème de la liberté et du hasard dans l'histoire : de l'apparition du Christianisme aux guerres mondiales, en passant par la Révolution française, Saudray reprend l'argument, déjà développé dans son essai précédent paru en 2014 chez le même éditeur, *1870, 1914, 1939. Ces guerres qui ne devaient pas éclater*, pour souligner que l'histoire n'était pas écrite d'avance et que le rôle des grands acteurs a été déterminant.

La cinquième partie présente une conclusion très ouverte : la nouvelle constellation des puissances installe un monde sans cohérence, où les « valeurs faustiennes » diffusées par l'Occident s'estompent ; la régression de l'industrie mine l'attente généralisée de la croissance économique ; de nouveaux défis vont mobiliser l'adaptabilité de l'homme, notamment celui de l'énergie.

L'auteur propose ainsi une grande relecture, forcément sélective mais soutenue par une enquête approfondie. Inlassablement, il s'efforce de rassembler les principaux éléments d'appréciation, poursuit sa recherche quand l'opinion établie ne le satisfait pas, argumente et avance une réponse, souvent prudente, mais parfois plus tranchée. Dans cet exercice à la fois synchronique et diachronique, les rapprochements sont parfois déconcertants, des angles morts subsistent, mais l'auteur garde son cap et sa mesure, en s'en tenant à quelques règles de conduite révélatrices de sa démarche. Le refus de tout esprit de système cible la lecture marxiste à plusieurs reprises, mais conteste aussi bien la construction webérienne sur l'éthique protestante et le capitalisme. Toynbee, Pirenne et Braudel sont cités à diverses reprises comme références obligées et surtout Spengler, mais pour montrer à quel point ce dernier, « *Cassandra dévoyée* », a été mal compris. Le réalisme de l'inspecteur des Finances est certes bien présent, mais cela ne l'empêche pas de souligner à de nombreuses reprises que « *les idées ont leur force propre, même quand elles vont à l'encontre de l'économie* ». De même, il relève « *la dynamique du suffrage universel, par laquelle le pouvoir se déplace sans que la répartition de la richesse ait été modifiée au préalable* ».

En fait, le cœur de l'enquête de Saudray est bien cet « Occident » trop divers mais obsédant. Comment cette « *sensibilité commune* » s'est-elle formée, en quoi réside sa spécificité ? L'Antiquité, le Christianisme ? Sans doute, mais la Réforme et la montée des États ont bousculé cette première synthèse. L'Occident ne s'est pas contenté d'hériter, sa projection démiurgique l'a porté au-delà de ses formes fondatrices pour lui donner

sa vraie marque, que l'auteur s'efforce de saisir à la fin de son 'portrait cavalier des onze civilisations' : « *Respectueux des divinités, les Grecs et les Romains se sont contentés d'en introduire de nouvelles quand les anciennes n'ont plus suffi. Seuls les Occidentaux ont osé se mettre à la place de Dieu. Nous nous lançons dans le cosmos, nous scindons et fusionnons les atomes, nous greffons des organes, nous concevons des êtres vivants dans des éprouvettes, nous fabriquons des cellules humaines. Les sages de l'Antiquité y auraient vu autant de sacrilèges. Bref, nous nous caractérisons par la démesure. Certaines civilisations la connaissaient déjà, mais c'était seulement celle de leurs chefs : pyramides, Grande Muraille... En Occident, chacun la porte en soi.* »

Hubris assumée, rupture : l'Occidental « aime à ébranler les vieux édifices », à sortir de lui-même, pour le meilleur et pour le pire. Les cathédrales, construites par une main-d'œuvre libre, étaient déjà un acte de foi en l'homme, mais « *en cent ans, nous nous sommes davantage éloignés d'Athènes, de Rome et de Jérusalem qu'au cours des quinze siècles précédents* ». Pour saisir plus précisément encore cette dérive, Saudray cherche le gène, le moteur spécifique de cet élan déconcertant. Est-ce la reprise du défi prométhéen, référence invoquée et assumée au XIX^e par le socialisme révolutionnaire ? Cependant, la source mythologique grecque est trop lointaine et confuse, puisque Prométhée est un demi-dieu. L'auteur choisit plutôt de suivre Oswald Spengler, qui prend Faust pour modèle : après une première esquisse italienne dès le XIII^e siècle, la légende prend forme à partir d'un alchimiste de ce nom au début de la Renaissance, amplifiée par la forte figure de Paracelse, savant et humaniste vagabond, contemporain de Luther et d'Erasmus ; elle monte sur la scène avec Marlowe en 1588 et va dominer l'œuvre de Goethe, avant d'entrer au répertoire des grands opéras avec Gounod. L'homme défie Dieu et pactise avec le diable, son ambition sans mesure en fait un presque-dieu, au risque de l'échec et de la perte, mais le Ciel intervient : « *Wer immer strebend sich bemüht, den können wir erlösen* » (« *Celui qui toujours s'efforce et se donne de la peine, nous pouvons le sauver* »). L'infinie quête de l'homme dans l'univers ne peut aboutir et peut même l'égarer, mais elle le sauve au bout du compte : c'est en portant ce danger jusqu'au point extrême mais raisonné que l'Occidental construit et perpétue son modèle de civilisation, dont il assume l'excès fondateur pour l'ériger en principe.

La réalité et la légende amplement reprise de ce rebelle auraient ainsi produit l'archétype de l'homme occidental. On voudrait en débattre avec l'auteur, car sa lecture mériterait des prolongements. Puisqu'il s'appuie sur le Faust goethéen, la célèbre affirmation initiale selon laquelle « *au commencement était l'Action* » et non le Verbe ne peut être un simple « tour de passe-passe » : la réfutation du prologue de l'Évangile de Jean renvoie à la construction du rapport du monde occidental à la divinité. Ce processus complexe, parti des Pères de l'Église pour se développer pendant

le premier Moyen-Age, ne fut pas une parenthèse de « six siècles confus », mais le temps de la nécessaire maturation.

Dès lors que Jean l'Évangéliste est ici en cause, comment ne pas se référer à Irénée de Smyrne, deuxième évêque de Lyon en 177, héritier direct de l'apôtre par son maître Polycarpe ? Il va lutter contre la dérive dualiste de la gnose orientale en construisant une cosmogénèse centrée sur la divinisation progressive de l'homme par l'accueil de la Révélation. Et Goethe lui-même reprend cette dynamique dans la fin du « deuxième Faust » évoquée plus haut : sans le Verbe, l'Action est dévoyée, et seul celui-là peut racheter celle-ci. Les tournants majeurs et successifs de la Renaissance, de la pensée scientifique et politique du XVII^e puis des Lumières et de la passion révolutionnaire vont certes opérer un basculement. Les mots et les horizons changent, mais en fin de compte le paradigme reste le même : la démesure est légitime si elle est régulée par une promesse. Et le désarroi présent de l'Occident ne vient-il pas de ce que le « progrès » n'est plus une promesse ?

Si on tient encore un instant, à titre de contre-épreuve, le fil théologique, la constante de l'homme occidental se confirme et se perpétue, depuis la lointaine source biblique (« *Qu'est-ce donc que l'homme, pour que tu t'en souviennes... A peine le fis-tu moins qu'un dieu* », Ps. 8) jusqu'au discours très médité du pape Benoît XVI aux intellectuels français lors de l'ouverture du Collège des Bernardins en septembre 2008 : la création n'est pas achevée – « *Dieu travaille, ergazétai* » – et toutes les formes de la recherche authentique sont par elles-mêmes une quête d'infini.

Un ouvrage de cette ampleur appelle bien des débats qu'on ne peut ouvrir ici, mais il faut relever deux faiblesses dans ce riche inventaire des grandes civilisations.

Alors que le choix heureux de la formule « *Double Orient* » rend bien compte des liens multiples et profonds entre Byzance et le monde arabe et permet de mesurer la gravité des affrontements actuels et que la lecture de la diversité du monde indien est vivante et stimulante, la saisie de la civilisation chinoise laisse à désirer : elle est certes étudiée de près sous tous ses aspects, mais l'approche reste schématique. La complexité, les contradictions vivantes, les registres divers de la vie collective s'effacent pour ne laisser qu'un grand édifice hiératique et normé une fois pour toutes, voué à se perpétuer à travers les âges.

Pendant, le choix le plus déconcertant est la quasi-absence de l'Afrique, victime en quelque sorte du fait d'avoir été le berceau, le point de départ d'où l'homme devait sortir pour devenir pleinement lui-même et victime aussi de son premier et immense succès, la civilisation égyptienne : après le rift des origines et le grand Nil nourricier, c'est fini, le relais passe irrémédiablement à d'autres. Saudray souligne certes le « *bonheur sans autre exemple* » de l'Égypte pharaonique, qui a « *évitée toute intrusion sérieuse* » pendant ses dix premiers siècles. Il ne manque certes pas de

souligner que le sud du pays a toujours gardé la maîtrise sur le delta, parce que « *L'Afrique profonde a triomphé de la Méditerranée* ». Cependant, peut-on en déduire implicitement, comme il le fait par son silence dans tout le reste de l'ouvrage, que le continent échappe ensuite à l'histoire des grandes civilisations ? Après les Pharaons, la mosaïque des royaumes et des empires qui se déploie à l'Ouest et au Sud va sauvegarder le soubassement paysan, communautaire, tribal et animiste qui résiste encore aujourd'hui après les dix derniers siècles d'incursions de tous ordres. L'auteur, qui se garde de tout jugement de valeur, fait valoir au chapitre VI que l'Afrique traditionnelle n'avait ni écriture – mais le berbère et l'amharique de l'Éthiopie plurimillénaire, apparu au XIII^e siècle ? – ni ville – mais Kano, les cités-Etats yorubas et celles de l'empire songhaï ou du Mali ? – et souligne la difficulté à rendre compte de son extrême diversité. Il aurait pourtant trouvé chez Senghor et Césaire des vues comparables aux siennes sur le pluralisme, la diversité des formes et des strates, la perception d'un Occident tirailé, vaincu par sa propre puissance et la conviction que l'homme africain désaliéné contribuera fortement à l'émergence d'un monde « polyphonique ».

L'interrogation de l'Occident sur lui-même – et en particulier de l'Europe, son noyau originel – est un trait dominant qui court à travers les siècles. Ce très riche et savant polyptyque, qui remonte aux origines de l'humanité, vient à un moment où la question s'amplifie. La sortie des grandes idéologies, la perte de cohérence du système international et le fléchissement de la longue maîtrise occidentale du monde ne conduisent pas l'auteur à un pessimisme « spenglérien », au déclinisme ou au repli identitaire, mais plutôt à une lucidité raisonnée, à une prise de conscience plus aiguë. L'Occident s'est porté jusqu'à un point limite, son déploiement a enclenché un processus planétaire de contagion et de contestation tout à la fois, qui désormais lui échappe. Cet essai d'analyse parallèle et croisée offre ainsi une tentative d'histoire multiple pour un monde désormais multiple. Saudray fait le pari d'une recomposition qui ouvrira une nouvelle époque, car les grandes civilisations passent par plusieurs apogées et plusieurs déclins.

Est-on loin de Thibaudet ? En apparence peut-être, tant le propos est vaste, mais la littérature et la pensée politique sont toujours présentes : lecteur inlassable porté aux classements et aux panoramas, Saudray a déjà rendu hommage au maître dans son ouvrage précédent et reste fidèle à sa démarche. Cet essai ambitieux, hors du commun, aide à mieux lire notre monde.

Thierry WOLTON, *Une histoire mondiale du communisme, tome 1 : Les Bourreaux, 1 136 p., tome 2 : Les Victimes, 1 136 p., Grasset, Paris, 2016*

Les deux ouvrages présentés ici sont les deux premières parties d'un triptyque dont la troisième n'est pas encore publiée et qui sera consacrée aux « complices », c'est-à-dire à l'implication des partis frères, ceux qui n'ont pas réussi à atteindre le pouvoir, dans les crimes du communisme.

L'œuvre de Thierry Wolton se veut une synthèse de l'expérience communiste dans sa globalité, c'est-à-dire dans toutes les sociétés où le communisme a été expérimenté et mis en œuvre. L'ouvrage est sous-tendu par une problématique unique, comme le révèlent les sous-titres choisis. Il s'agit d'affirmer la nature intrinsèquement criminelle de cette forme politique. Il y a eu des bourreaux, les communistes au pouvoir, des victimes, la société objet de leurs expériences, et des complices (qu'on découvrira quand le troisième tome sera paru). Et il s'agit également de mettre en pièces un certain nombre de conceptions, développées en particulier par des penseurs marxistes critiques à l'égard de l'expérience passée du communisme, selon lesquelles le destin tragique du marxisme soviétique, qui a fait école dans le monde entier, ne serait que conjoncturel, le véritable socialisme n'ayant jamais été mis en place ou seulement dans des sociétés qui ne pouvaient le recevoir, faute d'un développement industriel suffisant. Wolton veut démontrer que la nature totalitaire du communisme est présente dès les prémisses de l'Union soviétique et qu'elle n'est donc pas un incident de parcours lié à l'avènement de Staline. Certes, Trotski est moins brutal que Staline, certes Lénine, dans son fameux testament, a semblé préférer le premier au second, mais le destin du communisme n'aurait pas été sensiblement différent si l'aiguillage avait porté le train sur un rail différent.

L'Histoire mondiale du communisme se situe dans une généalogie aisément identifiable. Elle renvoie d'une part aux doctrines structuralistes du totalitarisme, telles qu'Hannah Arendt a pu les développer. Elle appelle d'autre part la comparaison avec un autre ouvrage qui traitait également le communisme comme un phénomène intrinsèquement criminel, *Le Livre noir du communisme* de Nicolas Werth et Stéphane Courtois. A ce titre, l'ouvrage n'est pas original et peut-être moins audacieux qu'il aurait pu l'être dans des temps plus reculés – les années 1970 ou 1980 (et même jusque dans les années 1990, rappelons la polémique violente autour de la parution du *Livre noir*) – dans lesquels le marxisme tenait le haut du pavé dans le monde intellectuel et où le Parti communiste représentait une force encore très pesante sur la vie politique. Il va de soi qu'un tel ouvrage peut soulever la polémique aujourd'hui, mais qu'il ne la soulève pas de la même manière qu'auparavant. Certes, un courant anticapitaliste se restructure aujourd'hui en France et en Europe, mais ses référents culturels et historiques ne sont pas le communisme soviétique et ses épigones chinois,

cubains ou centre-européens, dont personne ne se réclame vraiment (encore qu'A. Badiou...).

Il n'en reste pas moins que l'*Histoire mondiale* est une œuvre absolument remarquable. Elle se veut tout d'abord une histoire, au sens le plus classique du terme, c'est-à-dire une narration des événements et des péripéties du communisme. Sont ici abordés, de manière systématique, le développement du communisme, tout d'abord en Russie puis dans les sociétés où il s'est implanté (c'est surtout l'objet du 1^{er} volume), et les persécutions réalisées sous son joug, ce qui inclut une description du système de répression mis en place par les régimes en cause. Elle se veut ensuite une analyse structurale du système communiste, qui explore la dimension totalitaire du phénomène, et tente de déterminer les conditions économiques, sociologiques et culturelles qui ont permis l'installation du communisme, en particulier en Russie. Les pages consacrées à ce que Thierry Wolton appelle « *la révolution totalitaire* » et qui se proposent de déterminer les raisons du basculement du communisme en Russie sont particulièrement stimulantes. Loin d'être une anomalie – comme le considèrent ceux qui pensent qu'il est une aberration en raison des retards russes qui rendaient impossible la mise en œuvre d'un véritable socialisme –, il s'explique par une profonde congruence entre les structures mentales et économiques de la Russie et celles du communisme : « *Ce n'est pas la Russie qui a fait du communisme ce qu'il est devenu, mais c'est elle qui était préparée à l'accueillir tel qu'il était* » (p. 203). Cette *Histoire* est enfin une anthologie, puisque le texte est très opportunément enrichi d'un certain nombre d'extraits d'œuvres, de manifestes qui complètent, souvent opportunément, les développements.

L'*Histoire*, on l'aura compris, aborde des questions complexes. Celle de l'unité d'un phénomène, tout d'abord, le communisme en tant qu'objet politique. Wolton la postule, autour des concepts de crime et de totalitarisme : toutes les expériences communistes ont été criminelles et totalitaires. Celle des rapports entre le contingent et le structurel. Wolton voit évidemment des contingences, il ne nie pas le rôle des hommes. La Révolution russe fut du reste, selon lui, un coup d'Etat, dans la lignée de Malaparte que Trotski détestait, réalisé par quelques hommes déterminés et qui ont récupéré un pouvoir presque vacant. Cependant, derrière ces contingences, restent des structures, des invariants. Le communisme a attiré des types d'hommes, fanatisés et prêts à tout, dont le prototype est évidemment Lénine lui-même, dont l'auteur dresse un portrait remarquable, non dénué par ailleurs de souffle littéraire. Le pouvoir communiste ne peut se développer et se maintenir sans un recours massif à la violence parce qu'il est un projet de reconstruction « *utopique* » des sociétés, fondé sur la désignation et la liquidation d'ennemis considérés comme détestables en soi.

L'ouvrage soulève évidemment des questions centrales, en particulier sur les rapports entre socialisme et communisme et sur la filiation qui peut exister entre Marx et Lénine par exemple. L'auteur le reconnaît,

toujours dans ces pages à mon sens centrales de l'ouvrage consacrées au phénomène totalitaire : « *Le système mis en place par Lénine marche sur la tête selon les canons du marxisme, puisque l'être n'y détermine pas la conscience. C'est un monde où l'idéologie et le politique constituent l'infrastructure et non la superstructure, où l'organisation socio-économique est une dérivation du parti. La dictature du prolétariat proclamé n'a rien à voir avec le prolétariat réel, c'est une dictature de l'idée du prolétariat telle que les bolcheviks l'imaginent* ». S'ouvre, on le voit, une disjonction entre marxisme et bolchevisme, que l'auteur avait plutôt tendance à gommer. La dénonciation du communisme devient alors celle d'un régime qui se définit par sa dimension criminelle – là où il y a communisme, il y a crime –, ce qui laisse ouvert la possibilité d'un socialisme qui ne tomberait pas dans ces impasses. Le communisme y est d'ailleurs décrit, dans les premières pages de l'ouvrage, comme le régime dont « *tout le pouvoir revient au parti-Etat* » et dont l'objectif proclamé est de créer une société sans classes et sans Etat.

L'*Histoire mondiale du communisme* est donc un ouvrage d'ampleur (chaque volume comprend plus de 1 000 pages), informé et érudit, dont l'approche théorique est assumée.

Nicolas Haupais

ANNEXES

Liste des contributeurs
Résumés des articles
Abstracts
Index thématique
Index des noms de personnes

LISTE DES CONTRIBUTEURS

Patrick ALLARD, antérieurement en fonction au ministère français des Affaires étrangères, au ministère français de l'Economie et à l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), est consultant auprès du Centre d'analyse, de prévision et de stratégies (CAPS) du ministère français des Affaires étrangères et du Développement international.

Paul Elvic BATCHOM, agrégé de Science politique, est professeur à l'Université Yaoundé II (Cameroun) et chercheur à l'Institut des relations internationales du Cameroun.

Antoine BEAUSOLEIL est étudiant en Etudes nordiques à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV, France) et en Master 2 d'Administration et politiques publiques à l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France).

Renaud BELLAIS, docteur en Sciences économiques (1998), habilité à diriger des recherches (2004) et auditeur de la 68^e session nationale « Politique de défense » de l'Institut des hautes études de défense nationales (IHEDN, France), est *Chief Economist* à la direction des Affaires publiques France d'Airbus Group depuis 2010 et chargé d'enseignement à l'université.

Chloé BERGER, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences-Po, France) et docteur en Science politique, est spécialisée dans l'analyse des questions stratégiques et militaires du Moyen-Orient.

Guillaume BERLAT est le pseudonyme d'un ancien haut fonctionnaire français.

Sergei BOEKE est chercheur à la Faculty of Governance and Global Affairs de l'Université de Leiden (Pays-Bas).

Philippe Bou NADER, diplômé de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban), de l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France) et de l'Université U. C. Hastings College of the Law (San Francisco, Etats-Unis), est doctorant en Droit international public. Son sujet de thèse porte sur l'usage étatique de la force armée contre les acteurs non étatiques.

Rachid CHAKER est doctorant contractuel et chargé d'enseignement en Relations internationales à l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France). Sa thèse porte sur les rivalités d'influence dans le golfe Persique depuis la guerre d'Iraq de 2003.

Grégory CHAUZAL, docteur en Science politique, est chercheur au Stockholm International Peace Research Institute (Suède).

Jean-Marc COICAUD, qui a auparavant occupé divers postes de responsabilité au sein de l'Organisation des Nations Unies (Etats-Unis et Japon), notamment au sein du Cabinet du Secrétaire général des Nations Unies et à l'Université des Nations Unies, est, depuis 2011, professeur de Droit et d'Affaires globales à la Faculté de Droit de la Rutgers University, l'Université d'Etat du New Jersey (Etats-Unis). Il est également Global Ethics Fellow au Carnegie Council for Ethics in International Affairs (Etats-Unis) et non-resident Senior Fellow au Centro Internacional de Globalización y Desarrollo (CIGLOB, Chili). Elu en 2015 membre d'Academia Europaea (Académie européenne des sciences), il a publié quinze livres et près de cent articles dans les domaines de la théorie politique, de la théorie du Droit, des Relations internationales et du Droit international. Il prépare actuellement un livre sur la justice globale et dirige, avec des collègues de l'Institutum Iurisprudentiae de l'Academia Sinica (Taiwan), un projet de recherche collective sur les régimes juridiques hybrides en Asie.

Jean-Marie COLLIN est un consultant indépendant sur les questions de défense et de sécurité internationale, avec une expertise plus particulière, depuis onze ans, dans les domaines de la dissuasion nucléaire, du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération nucléaire. L'Arctique est aussi l'une de ses principales autres aires de recherches. Directeur France du Réseau international des Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND) et chercheur associé auprès du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), il intervient également dans des établissements d'enseignement supérieur. On peut lire ses analyses sur son blog « Défense-Géopolitique » de la revue *Alternatives internationales*.

Fanny COULOMB est maître de conférences habilitée à diriger des recherches à l'Institut d'études politiques de Grenoble (France) et chercheur au Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes (CESICE) de la faculté de Droit de l'Université Grenoble-Alpes (France). Son champ d'étude porte sur l'économie de la défense et de la sécurité internationale dans ses aspects théoriques et géoéconomiques, les industries d'armement et l'économie politique internationale. Elle est notamment l'auteur de *Industries d'armement dans le monde* (Presses universitaires de Grenoble, 2017).

Bernard CUBERTAFOND, docteur en Science politique, est professeur des universités en Droit public (France). Ses travaux et publications portent sur le Droit constitutionnel, la Cinquième République, l'Europe, les évolutions de la démocratie, les sources du droit, l'Algérie, le Maroc et l'Islam.

Josselin DROFF, docteur en Sciences économiques de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), est l'auteur d'une thèse récompensée par le prix d'Economie de la défense du ministère français de la Défense en 2015. Ses travaux, à l'intersection de l'économie géographique, de l'organisation

industrielle et de l'économie publique, portent principalement sur l'organisation géographique de la défense (notamment le maintien en condition opérationnelle des matériels), ainsi que sur les questions d'innovation dans la défense.

Gérard-François DUMONT, recteur, est professeur à l'Université Paris-Sorbonne (France). Auparavant membre de section du Conseil économique et social, expert auprès du Comité économique et social européen et du Conseil de l'Europe, il dirige la revue *Population & Avenir*, est vice-président de l'Académie de géopolitique de Paris (France) et administrateur de la Société de Géographie (France). Il compte plus de 600 publications, portant sur toutes les régions du monde, dont *Démographie politique* (Ellipses) et *Géopolitique de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural* (PUF).

Nabil EL KHOURY, docteur en Science politique de l'Université Paris Descartes (Paris V, France), enseigne à l'Université libanaise (Liban) en tant qu'assistant professeur. Il a notamment publié *Convergences et rivalités des diplomaties française et américaine à l'épreuve des crises libanaises, 1958-2008* (Librairie Antoine, Beyrouth, 2016).

Manuel EYNARD, docteur en Droit, est attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) à l'Université Côte d'Azur (France) et chercheur auprès du Laboratoire de droit international et européen (LADIE, E.A. 7414) et du Département de Droit international public de l'Université de Genève (Suisse).

Isabelle FACON est maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS, France).

Jacques FONTANEL est professeur émérite de l'Université Grenoble-Alpes (France).

Thérèse GASTAUT a travaillé durant 37 ans pour l'Organisation des Nations Unies, notamment en tant que chargée de l'information de l'Office des Nations Unies à Genève et porte-parole du Secrétaire général, puis à New York comme directrice de la communication stratégique jusqu'en 2004. Depuis 2005, elle siège dans des conseils d'organisations non gouvernementales traitant des relations internationales et rédige chaque année la rubrique sur les Nations Unies pour l'ouvrage sur les enjeux diplomatiques et stratégiques publiés annuellement par le Centre d'études diplomatiques et stratégiques de Paris.

Antonin GELBLAT est doctorant en Droit public au Centre de théorie et d'analyse du droit / Equipe CREDOF à l'Université Paris Ouest-Nanterre (France), où il termine une thèse relative aux constitutionnalisations du droit parlementaire.

Duško GLODIĆ, docteur en Droit, est gestionnaire de programme (juridique) à l'Ecole régionale d'administration publique (ReSPA, www.respaweb.eu).

Caroline GONDAUD, qui a exercé diverses fonctions en lien avec les questions européennes à Paris, à Bruxelles (Belgique) et à New York (Etats-Unis), est actuellement chargée de mission au Centre d'analyse, de prévision et de stratégies (CAPS) du ministère français des Affaires étrangères et du Développement international.

Dia Jacques GONDO, docteur en Droit public de l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB, Côte-d'Ivoire), est administrateur principal de protection des réfugiés à la représentation en France du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).

Philippe GROS, après avoir été chargé d'études « Concept/doctrine » au Bureau « Etudes et prospective » de la Direction du renseignement militaire, a été chercheur à la Fondation pour la recherche stratégique de 2006 à 2016 et enseigne au master Géopolitique et sécurité internationale de l'Institut Catholique de Paris (France). Ses travaux de recherche, entrepris essentiellement au profit du ministère français de la Défense, portent principalement sur l'instrument militaire américain, les concepts liés à l'emploi des forces et le développement de méthode d'appréciation liée à la prospective, au renseignement et à la planification. Il a notamment co-rédigé la première doctrine interarmées du renseignement d'intérêt militaire, a participé au Multinational Interoperability Council, ainsi qu'à plusieurs expérimentations multinationales (MNE).

Nurşin Atesoglu GÜNEY est professeur de Relations internationales et directrice du département de Relations internationales à l'Université technique Yildiz (Turquie), ainsi que vice-présidente du Wise Men Center for Strategic Studies (BİLGESAM, Turquie), où elle conduit des recherches sur les questions de sécurité.

Benjamin HADDAD est chercheur à l'Hudson Institute (Etats-Unis), où il travaille sur les questions européennes et transatlantiques.

Jean-Yves HAINE est chercheur associé à l'Institut français de relations internationales (IFRI, France) et enseigne les questions européennes et les relations atlantiques à l'Université Sorbonne Nouvelle (Paris III, France). Il a été professeur invité à Trinity College (Dublin, Irlande) et à l'Université de Toronto (Canada), a occupé des positions de recherche à l'Université d'Harvard (Cambridge, Etats-Unis), à l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (IESUE, France), à l'Institut international d'études stratégiques de Londres (IISS, Royaume-Uni) et à l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI, Suède) et a été invité à l'Institut Nobel d'Oslo (Norvège). Il travaille sur les questions de sécurité européennes et atlantiques, de stratégie internationale et d'usage de la force.

Hugues HELLIO est maître de conférences en Droit public, habilité à diriger des recherches, à l'Université d'Artois (France). Spécialisé en Droit interna-

tional du commerce et de l'environnement, il a été, en 2016, en délégation CNRS auprès de l'Unité mixte de recherche (UMR) 7318 DICE – CERIC Aix-Marseille Université, pour un projet de recherches consacré aux modes de production du Droit international de l'environnement.

Ram S. JAKHU est directeur de l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill (Canada). Il a notamment co-écrit *An International Study on Global Space Governance* (Springer, 2017).

Vincent JOUBERT est chercheur à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS, France). Ses travaux portent notamment sur la cyberdéfense et la cybersécurité.

Apoli Bertrand KAMENI est enseignant-chercheur à l'Université Omar Bongo de Libreville (Gabon) et chercheur associé au Centre de recherches et d'analyses géopolitiques (CRAG) / Institut français de géopolitique (IFG) de l'Université Vincennes à Saint-Denis (Paris VIII, France). Lauréat de la 15^e édition du prix Le Monde de la recherche universitaire (2012), il est l'auteur de *Minerais stratégiques, enjeux africains* (PUF/Le Monde, 2013).

Maya KANDEL, docteur en Histoire, diplômée de Columbia University (Etats-Unis) et de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences-Po, France), est chercheur associée à l'Université Sorbonne Nouvelle (Paris III, France), enseignante et consultante. Directrice, de 2011 à 2016, du programme sur les Etats-Unis à l'Institut de recherches stratégiques de l'Ecole militaire (IRSEM, France), elle est spécialiste de la politique étrangère et de défense ainsi que du Congrès américains et travaille sur le processus de décision et sur les interventions militaires, ainsi que sur la politique américaine en Afrique. Elle est l'auteur de deux ouvrages, de nombreux articles dans des revues universitaires et généralistes et a créé et anime le blog Froggy Bottom sur la politique étrangère des Etats-Unis. Elle a récemment publié *Mourir pour Sarajevo ? Les Etats-Unis et l'éclatement de la Yougoslavie* (CNRS Editions, 2013) et « Le rôle du Congrès américain dans le processus de décision en politique étrangère », *Critique internationale*, n°71/1, 2016.

Fannie LAFONTAINE, docteur de l'Université nationale d'Irlande à Galway, est avocate, professeur titulaire à la Faculté de Droit de l'Université Laval (Canada) et titulaire de la chaire de recherche du Canada sur la justice internationale pénale et les droits fondamentaux. En 2017, elle est professeur invitée à l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France). Membre régulier de l'Institut québécois des hautes études internationales, fondatrice et co-directrice de la Clinique de droit international pénal et humanitaire – récipiendaire du prix « Hommage aux innovations sociales » de l'Université Laval –, elle a notamment reçu le prix d'excellence en enseignement de l'Université Laval (2016). Elle est l'auteur de *Prosecuting Genocide, Crimes Against Humanity and War Crimes in Canadian Courts* (Carswell, Toronto, 2012), co-auteur de la publication annuelle *Chartes des*

droits de la personne (Wilson & Lafleur) et auteur de nombreuses autres publications en droit canadien et international.

Tristan LECOQ, ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud (France) et agrégé d'Histoire, est inspecteur général de l'Éducation nationale, groupe Histoire-Géographie (France), professeur des Universités en Histoire contemporaine associé à l'Université Paris Sorbonne (France) et capitaine de vaisseau de la réserve opérationnelle. Chercheur associé au Centre Thucydide de l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France), il est secrétaire général de son conseil d'orientation.

Maxime LEFEBVRE, diplomate, est actuellement ambassadeur en charge des questions frontalières (Paris, France). Anciennement conseiller technique au cabinet d'Hubert Védrine, directeur adjoint de la prospective au ministère français des Affaires étrangères, il a été en poste à l'ambassade de France à Berlin et à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, puis ambassadeur auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) entre 2013 et 2015. Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences-Po, France) et à ESCP Europe (France), il a écrit de nombreux articles et ouvrages sur la politique internationale et européenne, parmi lesquels *Le Jeu du droit et de la puissance. Précis de relations internationales* (PUF, 2013, 4^e édition) et *La Construction de l'Europe et l'avenir des nations* (Armand Colin, 2013).

Julien MALIZARD, docteur en Économie, est chercheur à la chaire Économie de défense (France).

Marina MANSOUR, titulaire d'un Master en Relations internationales de la New York University, avec une spécialisation sur le Moyen-Orient, et docteur en Droit de la Florida Coastal School of Law, a été conseillère auprès du Délégué spécial pour la fermeture de Guantanamo au Département d'État des États-Unis. Elle a auparavant pratiqué le droit dans une entreprise privée, ainsi qu'au bureau de l'Attorney du Middle District de Floride.

Stephan MARTENS, anciennement recteur de l'académie de la Guadeloupe (2011-2014) est professeur de Civilisation allemande contemporaine à l'Université de Cergy-Pontoise (France) et chercheur associé au Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine (CIRAC, France). Auteur d'une dizaine d'ouvrages et de près d'une centaine d'articles, il travaille sur la politique étrangère de l'Allemagne, en particulier à l'Est, sur les relations franco-allemandes, sur la géopolitique européenne et sur la question mémorielle en Allemagne.

Eric-André MARTIN est diplomate. Il est actuellement mis à disposition du ministère de l'Économie et des Finances (France) sur les questions de contrôle des exportations de biens stratégiques et intervient au profit de la Commission européenne comme expert-clef pour la mise en œuvre

du programme de contrôle des exportations de biens à double usage de l'Union européenne.

Hugo MEIJER est chercheur à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM, France) et chercheur associé à l'Institut universitaire européen (IUE).

Arnaud MERCIER est professeur en Sciences de l'information et de la communication à l'Institut français de presse de l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France). Spécialiste de communication politique, il a en particulier réfléchi aux enjeux de communication et d'information durant les guerres, avant de s'intéresser aux réseaux socio-numériques. Ses recherches actuelles portent sur les procédés d'influence sur ces réseaux dans le cadre de ce qu'on nomme « guerre de l'information » (« *infowar* »).

Arnaud DE NANTEUIL, agrégé de Droit public, est professeur à l'Université Paris Est Créteil Val-de-Marne (Paris XII, France). Spécialisé en droit international de l'investissement, il est l'auteur du seul manuel francophone exclusivement consacré à cette discipline, ainsi que de nombreuses publications à ce sujet. Il mène également des missions d'expertise et de conseil dans le domaine de l'arbitrage international et du droit des investissements.

Alexandra NOVOSSELOFF, docteur en Science politique, est chercheur invité au Center on International Cooperation (CIC) de l'Université de New York (Etats-Unis) et chercheur associé au Centre Thucydide de l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France). Elle travaille sur l'ensemble des problématiques relatives au maintien de la paix des Nations Unies. Elle vient de diriger *Le Conseil de sécurité : entre impuissance et toute puissance* (Editions du CNRS, 2016).

Jean-Paul PANCRACIO est professeur émérite à l'Université de Poitiers (France) et chercheur associé au Centre Thucydide de l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France).

Yves PETIT est professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lorraine (Nancy, France), membre de l'Institut de recherche sur l'évolution de la nation et de l'Etat (IRENEE, EA 7303) et actuellement directeur du Centre européen universitaire de Nancy (France). Ses travaux sont principalement consacrés au droit de l'Union européenne, notamment aux aspects institutionnels et aux politiques de l'Union européenne (Politique agricole commune, politique de l'environnement et politique de l'énergie).

Pierre RAZOUX, habilité à diriger des recherches, est directeur de recherche à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM, France). Expert du Moyen-Orient, chargé d'enseignements à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences-Po, France) et à l'École de guerre (France), il a publié une dizaine d'ouvrages sur les conflits contemporains. La version anglaise de son livre *La guerre Iran-Irak – Première guerre du Golfe*, parue

chez Perrin (*The Iran-Iraq War*, Harvard University Press/Belknap, 2015), a été lauréat du prix de la Society for Military History du meilleur ouvrage de l'année 2016 aux Etats-Unis et au Canada.

Maxime RICARD est doctorant à la Chaire Raoul-Dandurand de l'Université du Québec à Montréal (UQAM, Canada), où il est également coordonnateur du Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix. Boursier de l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire (IRSEM) du ministère français de la Défense, il conduit des recherches en Science politique sur la construction et la formation de l'Etat, les interventions internationales et les politiques de sécurité en Côte-d'Ivoire.

Rémy RIEFFEL, sociologue des médias, est professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France).

Florence SMITS, agrégée et docteur en Géographie, est inspectrice générale de l'Education nationale, groupe Histoire-Géographie (France).

Hans STARK, docteur en Science politique habilité à diriger des recherches, est secrétaire général du Comité d'étude des relations franco-allemandes (CERFA) à l'Institut français de relations internationales (IFRI, France) et professeur de Civilisation allemande à l'Université Paris-Sorbonne (France). Ses recherches portent principalement sur la politique étrangère et la politique européenne de l'Allemagne.

Serge SUR est professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France).

Andrzej SZEPTYCKI, ancien pensionnaire étranger à l'Ecole normale supérieure (France), est politologue. Chercheur à l'Institut polonais des affaires internationales en 2005-2009, il est professeur associé à l'Institut des relations internationales de l'Université de Varsovie (Pologne) et membre du Conseil du Forum de partenariat polono-ukrainien. Il est l'auteur de plusieurs publications sur la politique étrangère de la France, de la Pologne, de l'Ukraine, ainsi que sur la politique orientale de l'Union européenne.

Manon-Nour TANNOUS, docteur en Relations internationales, est attachée temporaire d'enseignement et de recherche à la chaire d'Histoire contemporaine du monde arabe au Collège de France, chercheur associée au Centre Thucydide de l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France) et chargée de recherches à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS, France). Présidente du Cercle des chercheurs sur le Moyen-Orient (CCMO), elle a publié, entre autres « Geneva II : dealing with the devil », *Singapore Middle East Papers*, vol. VI, n°3, oct. 2014, et « Tenir son rang : la politique française à l'épreuve de la crise syrienne (2011-2015) », *Critique internationale*, n°74, janv. 2017.

Fabien TERPAN est maître de conférences en Droit public à l'Institut d'études politiques de Grenoble (Sciences-po Grenoble, France). Titulaire d'une

chaire Jean Monnet « Droit et politique de l'Union européenne » et directeur adjoint du Centre d'études de la sécurité internationale et des coopérations européennes (CESICE), il est membre de la Task Force EU Prevention of Mass Atrocities. Il a récemment co-dirigé, avec Sabine Sauruger, un numéro spécial « Member states' resistance to soft law in foreign and security policy » dans *European Foreign Affairs Review* (2015), ainsi que l'ouvrage *Crises and Institutional Change in Regional Integration* (Routledge, 2016).

Julien THÉRON, politologue, est spécialiste des conflits et du Moyen-Orient, qu'il analyse régulièrement en tant que consultant d'une agence des Nations Unies et pour les médias internationaux. Ancien lecteur à l'Université Saint Joseph de Beyrouth (Liban), il enseigne actuellement à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye (France) ainsi qu'aux universités Paris-Ouest-Nanterre-La Défense et Panthéon-Assas (France).

Olivier ZAJEC est maître de conférences en Science politique à l'Université Jean Moulin (Lyon III, France) et chercheur au Centre lyonnais d'études de sécurité internationale et de défense (CLESID – EA4586, France) et à l'Institut de stratégie comparée (ISC, France). Ses recherches actuelles portent sur la théorie réaliste des relations internationales, la politique de défense transatlantique et la théorie de la guerre.

RÉSUMÉS DES ARTICLES (*)

« La multi-présence au sein des organisations internationales. L'engagement multilatéral des Etats à la croisée des intérêts et de l'identité », Paul Elvic BATCHOM

La littérature portant sur l'engagement multilatéral des Etats a tendance à dissocier les causes explicatives entre les ressorts identitaires et les raisons utilitaristes. Cette étude envisage cet engagement à la fois comme une conduite réaliste et constructiviste des Etats et comme une multi-présence qui complexifie les variables de lecture. Ainsi, le rapport concomitant du Cameroun à plusieurs organisations internationales peut s'expliquer par sa structure identitaire interne et les intérêts pluriels que procure cette multi-présence. Ce rapport inégalitaire rend par ailleurs compte de la complexité identitaire de son environnement interne.

« La Finlande sur la scène internationale. Du neutralisme en héritage au multilatéralisme en action », Antoine BEAUSOLEIL

Alors que la Finlande célèbre en 2017 le 100^e anniversaire de son indépendance, cet article étudie la posture internationale d'Helsinki, gage de la préservation de l'indépendance du pays et socle lui permettant de développer une diplomatie multilatérale particulièrement dynamique comme instrument de rayonnement sur la scène internationale. Caractéristique première de la posture internationale de la Finlande, le neutralisme est un héritage de la politique extérieure adoptée par le pays au sortir de la Seconde Guerre mondiale : il accompagna le formidable essor économique et diplomatique du pays, qui s'est efforcé de ne pas mécontenter l'URSS. Depuis la fin de la Guerre froide et malgré le récent retour des tensions régionales en Baltique, la Finlande a conservé une posture neutraliste. Conséquence de cette orientation politique, la diplomatie finlandaise agit en faveur du multilatéralisme, ce qui fait d'elle une véritable médiatrice pour la paix, reconnue et respectée dans le monde entier.

« Innovation et technologie dans l'armement : un modèle en nécessaire transformation », Renaud BELLAIS et Josselin DROFF

L'innovation technologique tient une place essentielle dans la défense depuis le XX^e siècle. Le modèle d'innovation pour les équipements militaires est fortement marqué par l'héritage conceptuel issu de la Guerre

(*) Les résumés des articles sont classés par ordre alphabétique d'auteur.

froide en ce qu'il cherche à pousser la frontière technologique pour assurer une domination opérationnelle sur les adversaires potentiels. Cependant, cette approche permet difficilement de se prémunir vis-à-vis de surprises stratégiques dans le contexte géostratégique actuel marqué par les conflits asymétriques et la présence d'adversaires non étatiques. Les modes d'innovation doivent de ce fait évoluer pour apporter aux armées les capacités opérationnelles dont elles ont besoin, ce qui pose la question de la place de la technologie dans le modèle approprié d'innovation capacitaire.

« Apports et limites de l'approche girardienne de l'analyse des rivalités mimétiques à l'analyse des conflits », Chloé BERGER

La théorie de la rivalité mimétique de René Girard propose une approche renouvelée du conflit. En replaçant le combattant et les ressorts psychologiques de son action au centre de l'analyse, l'approche girardienne fournit de nouveaux outils conceptuels pour analyser les conflits contemporains.

« Médias, politique étrangère et diplomatie française. Du savoir-faire au faire-savoir », Guillaume BERLAT et Rémy RIEFFEL

Alors que la détermination de la politique étrangère s'appuie sur une approche des besoins de la nation fondée sur la cohérence et le temps long (le cap du navire), la diplomatie recherche l'efficacité grâce à une méthodologie singulière (la route du navire). L'essor des médias, plus particulièrement d'Internet et des réseaux sociaux, a profondément transformé la détermination de notre politique étrangère, ainsi que la conduite de notre diplomatie : l'empiètement du champ médiatique sur le champ international devient de plus en plus manifeste. Dans un monde caractérisé par le règne de la vitesse et l'immédiateté, l'information diffusée apparaît le plus souvent sommaire, émotionnelle et éphémère. En outre, les stratégies de communication politique fondées sur la mise en scène et la personnalisation, prennent le pas sur la réflexion distanciée et l'anticipation. L'action internationale de la France s'avère ainsi de plus en plus illisible et inconstante, entraînant une certaine confusion entre les objectifs et la méthode.

« Le G5 Sahel : une avancée de la coopération régionale pour la paix et la sécurité ? », Sergei BOEKE et Grégory CHAUZAL

Depuis sa mise en place en 2014, le G5 Sahel, qui réunit la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad, est parvenu à s'imposer comme une organisation de premier plan pour la sécurité et le développement de la région sahélienne. Ses missions et sa composition expliquent en grande partie ce succès et le soutien des partenaires techniques et financiers. S'il souhaite devenir le principal levier de la stabilité dans la région, le G5 devra toutefois convaincre de sa capacité à coordonner dans la durée les efforts de ses Etats membres, à prévenir les éventuels jeux de sape de ses

voisins et à s'imposer auprès de la communauté des acteurs engagés comme un coordinateur naturel de l'aide internationale

« Le cadre politico-juridique des services de renseignement libanais. Doctrines, cadre juridique et agenda politique », Philippe BOU NADER

Les textes légaux et réglementaires organisant le travail des services de renseignement libanais sont opaques et anciens. Cette activité gouvernementale souffre d'un manque de centralisation au niveau de l'agenda politique des différents décideurs en la matière et d'une incohérence dans la création et l'organisation des différentes agences de renseignement. L'étude du droit de la défense nationale est donc un palliatif au défaut de textes spéciaux en la matière. Néanmoins, ce droit, qui inclut le droit constitutionnel, nécessite d'être interprété en fonction de la pratique politico-constitutionnelle, assez différente de la lettre du corpus constitutionnel et légal. Ce vide juridique est, semble-t-il, l'une des causes de la violation de certains droits de l'homme par les services de renseignement libanais. Les droits violés sont, entre autres, le droit à la vie privée, le droit à la vie et le droit à la propriété.

« La rivalité irano-saoudienne. De l'opposition théologique à l'affrontement politique », Rachid CHAKER

L'article étudie les origines de l'opposition irano-saoudienne, ses évolutions et ses déclinaisons récentes. Souvent décrite comme une guerre de religions ou de courants théologiques à la manière des conflits entre Catholiques et Protestants autrefois, la rivalité entre les deux principales puissances du Golfe est en réalité bien plus complexe. La particularité de l'opposition actuelle entre l'Arabie saoudite et l'Iran est que cette dernière fut initialement théologique, avant de basculer progressivement vers le domaine politique, même si la dimension religieuse reste en arrière-plan de cette crise. Après un bref rappel historique et une analyse des évolutions et des enjeux, nous analyserons les perspectives possibles pour sortir de cet affrontement majeur au Moyen-Orient.

« Le droit international et la question de la justice », Jean-Marc COICAUD

L'article examine les relations entre le droit international et la justice. Plus spécifiquement, il analyse dans quelle mesure le droit international pourrait contribuer à une meilleure conceptualisation et réalisation de la justice sur le plan international. Cela suppose d'explorer la possibilité de mettre en place un droit international plus cosmopolitique. Dans cette perspective, l'article commence par définir la notion de justice en général. Sur cette base, il analyse la situation de la justice en droit international et relations internationales, qu'il présente comme faible et ambiguë. L'article fait également valoir qu'une meilleure articulation entre le droit international et la justice requiert d'avoir une compréhension plus critique de l'histoire et de la philosophie du droit international. Enfin, l'article

explore les défis que le droit international doit affronter dans le cadre de la globalisation.

« L'Assemblée générale des Nations Unies ouvre la porte à un traité d'interdiction des armes nucléaires », Jean-Marie COLLIN

Le résolution L. 41 de 2016 tend à organiser une conférence multilatérale pour l'élimination des armes nucléaires. Elle fait suite aux positions prises par nombre d'Etats non dotés de ces armes au sein des conférences d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire et à des initiatives humanitaires émanant de la société civile. Elle se heurte à l'opposition des cinq puissances nucléaires au sens du TNP, tout en se situant dans le cadre de son article VI. Le processus devrait comporter plusieurs étapes et plusieurs dimensions. L'article analyse également les positions des principaux Etats concernés par ce projet.

« Le militarisme, horizon indépassable des relations internationales dans la mondialisation économique ? », Fanny COULOMB

Malgré les conclusions de l'analyse libérale, la guerre et le militarisme s'invitent dans les relations économiques internationales parce que les intérêts entre les Etats sont souvent divergents. Le partage des loyers des matières premières et les conditions concrètes de la concurrence économique créent de nombreuses opportunités de conflits. Dans certaines conditions, la guerre est toujours une situation intéressante et une opportunité pour certains intérêts économiques et politiques. La mondialisation des flux internationaux de biens, de capitaux, mais aussi d'informations, entraîne des risques majeurs, notamment la pénurie de denrées alimentaires et de matières premières, les crises financières systémiques et les cyberattaques mondiales.

« La crise conceptuelle de l'Union européenne », Bernard CUBERTAFOND

La crise de l'Europe est aussi une crise de ses fondements théoriques, explicites ou implicites. A la suite d'Habermas, on a trop anticipé le passage au post-national alors même que se réaffirme partout le stato-national, plus protecteur. On a trop cru à l'« éthique de la discussion » comme si avaient disparu les rapports de force. Dans l'esprit d'Hayek et des fonctionnalismes, on a caricaturé la démocratie en populisme et on a sacralisé les bonnes règles libérales. Si bien que l'Europe et l'Allemagne, économiquement et moralement dominantes, sont ressenties comme des instances de jugement prônant sans fin un cosmopolitisme à la charge des moins protégés et leurs sacrifices rédempteurs.

« L'immigration en Europe et en France dans les années 2010 », Gérard-François DUMONT

Après l'effondrement soviétique et le démantèlement du Rideau de fer en 1989-1990, l'Europe dans son ensemble devient une zone d'immigration, d'une intensité toutefois moindre que l'Amérique du Nord. Puis, au milieu

des années 2010, l'Europe passe au premier plan en tant qu'espace migratoire puisque, en 2015, elle enregistre le taux d'accroissement migratoire le plus élevé des grandes aires continentales. Il importe donc de s'interroger sur les facteurs explicatifs de cette situation. Toutefois, dans cet espace globalement attractif, il faut analyser les variantes nationales des systèmes migratoires, plus particulièrement celui de la France, qui résulte de diverses spécificités.

« Les représentations politiques de la diplomatie française dans les médias pro-iraniens au Liban, avant et après l'accord nucléaire », Nabil EL KHOURY

Les rivalités des puissances internationales et régionales au Liban passent par les canaux d'influence de chacune d'elles, y compris les médias. Ces derniers cristallisent les différends et sont utilisés dans la guerre communicationnelle comme un instrument efficace pour influencer l'opinion publique. Les médias, selon leur parti pris, attaquent les uns et défendent les autres. Les médias pro-iraniens au Liban abordent la diplomatie française en proposant des représentations politiques à géométrie variable. Ils ne perçoivent pas la France comme un acteur digne de foi, même après l'accord nucléaire du 14 juillet 2015. Les ambivalences diplomatiques de Paris sur le dossier iranien sont dénoncées par ces médias, qui montrent une France maniant tour à tour la pression et le dialogue vis-à-vis du Hezbollah libanais. Leur discours médiatique reconnaît l'aspect équilibré de l'approche française vis-à-vis de la situation conflictuelle libanaise. En revanche, il montre un affaiblissement de l'influence diplomatique française au Liban. En cause, le rapprochement franco-saoudien, mal jugé par les médias pro-iraniens.

« La coutume internationale est-elle un mythe ? », Manuel EYNARD

L'identification de la coutume internationale, source formelle du droit international, semble ne plus soulever de problèmes aujourd'hui. Elle répond à des délimitations conceptuelles précises, constitutives de catégories juridiques préétablies et objectivement identifiables au travers d'éléments constitutifs universellement acceptés par la doctrine. Pourtant, elle procède d'une métamorphose du fait en droit qui présente des particularismes relevant du mythe. L'objet de la présente contribution est de démontrer ontologiquement les nombreuses convergences entre coutume internationale et mythe, avant d'examiner analytiquement la part de celui-ci dans celle-là puis d'envisager, au moyen d'une approche analogique, la filiation entre le processus coutumier international et la coutume internationale d'une part et, d'autre part, deux mythes bien connus.

« Les fondements inédits du partenariat sino-russe au XXI^e siècle », Isabelle FACON

Depuis le début du conflit en Ukraine à l'automne 2013, la Chine et la Russie affichent des relations plus fortes, suscitant en Occident la publication de nombreuses analyses sur l'avenir de ce partenariat et les

ambiguïtés qui le caractérisent. Bien souvent ces analyses sous-estiment la volonté pragmatique des deux pays de travailler ensemble, non seulement dans le souci de contrer le *leadership* occidental mais aussi dans celui de permettre à leur partenariat de résister à ses tensions et méfiances résiduelles, cela au nom d'une certaine vision de la stabilité globale, régionale et, pour les deux pays, interne.

« La crise européenne vue par un économiste », Jacques FONTANEL

L'Union européenne est en crise, comme en témoignent la souffrance de la Grèce, l'inattendu Brexit, l'effritement de l'euro, l'ampleur des déficits publics due partiellement à une évasion fiscale insuffisamment combattue, la violence des rapports avec les pays riverains de la Méditerranée, les trop lents progrès concernant la défense indépendante de l'Europe et les difficultés de la relance sociale de l'Europe. L'Union européenne subit un marasme économique, politique et social qui fragilise ses solidarités et érode les bases mêmes de sa construction.

« L'élection du neuvième Secrétaire général des Nations Unies », Thérèse GASTAUT

La nomination du Secrétaire général des Nations Unies a longtemps été le résultat d'une procédure opaque privilégiant le rôle des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Répondant à une exigence de transparence, des réformes depuis 2015 ont modernisé le mode de sélection et mieux défini les critères de qualification, y compris la représentation équitable des hommes et des femmes ainsi que des régions. La campagne électorale qui a opposé 13 candidats s'est faite sous le signe de l'ouverture, bien que, dans les faits, les tractations diplomatiques se soient poursuivies dans le secret. On s'attendait à l'élection d'une femme d'Europe centrale, alors qu'au final, le 13 octobre 2016, fut élu à l'unanimité le Portugais Antonio Guterres, un homme d'expérience issu de l'Europe occidentale. Le Secrétaire général élu a annoncé qu'il serait l'homme des changements.

« Rétention des mineurs en France. La condamnation symbolique d'une pratique entérinée », Antonin GELBLAT

La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France, par cinq arrêts rendus le 12 juillet 2016, pour la rétention de mineurs étrangers « accompagnant » leurs parents en centre de rétention. Si la Cour se refuse à interdire cette pratique en tant que telle, elle se montre particulièrement rigoureuse quant à ses conditions de mise en œuvre, cherchant à en faire une mesure de dernier recours et s'opposant indirectement à la politique française de rétention quasi systématique. Elle condamne ainsi symboliquement la France pour traitements inhumains et dégradants, atteinte au droit à la liberté et à la sûreté et violation du droit à mener une vie familiale normale. Néanmoins, la position de la Cour n'est pas dénuée de certaines ambiguïtés et peut aboutir à aggraver encore davantage la situation de ces mineurs et de leurs parents.

« L'Union européenne et les pays balkaniques non membres. La politique d'élargissement, un outil d'influence toujours viable ? », Duško GLADIĆ

Après une série d'événements tragiques pendant la dernière décennie du XX^e siècle, la région des Balkans occidentaux est devenue une zone d'intérêt primordial pour l'Union européenne. Inspirée par le succès de la politique d'élargissement en Europe centrale et orientale, l'UE a accommodé son action en direction des Balkans occidentaux par la création d'un processus de stabilisation et d'association. A partir de l'analyse des relations de l'UE avec la région des Balkans occidentaux au prisme de la politique d'élargissement, il apparaît que l'élargissement reste un outil viable pour bâtir les relations avec la région, pourvu que la conditionnalité imposée aux pays participants soit modérée afin d'assurer un soutien toujours vivant au processus de transformation et aux réformes exercées et requises par l'UE.

« La France et le Brexit », Caroline GONDAUD et Patrick ALLARD

A l'heure où ces lignes sont écrites, on ne connaît à peu près rien du Brexit. Aussi l'article se concentre-t-il sur le passé et le futur. Il montre que la relation franco-britannique au sein de l'Union européenne est structurée par la rivalité plus que le désaccord sur la construction européenne. Le Brexit sera un moment de vérité pour la France, qu'il va priver d'un rival doublé d'un bouc émissaire commode. L'analyse des conséquences économiques du Brexit révèle qu'un relèvement significatif du niveau des obstacles aura nécessairement un impact négatif pour le Royaume-Uni et ses partenaires les plus proches, géographiquement et historiquement. La France n'est pas le pays le plus exposé au plan macro-économique, mais certains secteurs (automobile) ou régions (Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur) sont plus vulnérables, tandis que les gains de la relocalisation de certaines activités financières de Londres à Paris apparaissent très incertains.

« La protection des réfugiés par la Constitution ivoirienne », Dia Jacques GONDO

La Constitution ivoirienne donne un nouveau souffle au droit de l'asile. En effet, alors que dans le Préambule, l'une de ses parties intégrantes, sont intégrés des textes internationaux consacrant le droit d'asile, son corps consacre sans ambages ce droit à travers des dispositions précises. Aussi les motifs de persécution pouvant conduire à l'octroi de cet asile constitutionnel embrassent-ils nombre d'hypothèses (persécution en raison des convictions politiques, religieuses, philosophiques ou de son appartenance ethnique), tant et si bien qu'ils peuvent fonctionner comme un large filet de sécurité en faveur des individus auxquels un tel filet aurait autrement été refusé. Il n'appartient plus qu'aux demandeurs d'asile de les invoquer pour accroître les chances de la reconnaissance de leur qualité de réfugié par les autorités ivoiriennes.

« La politique de défense américaine en 2006 », Philippe Gros

A la fin des mandats d'Obama et à l'aube de la présidence Trump, la politique américaine de défense se caractérise par une grande incertitude. Les dépenses actuelles de défense (environ 620 milliards de dollars pour l'année fiscale 2017), bien qu'ayant été autorisées, ne sont pas convenables car elles dépassent les seuils fixés par la loi de contrôle budgétaire de 2011. Cette situation inédite est le reflet, d'une part, d'un consensus sur la nécessité de renforcer les efforts de défense et, d'autre part, des divisions quant à la manière de les financer. Les priorités stratégiques actuelles incluent, en premier lieu, la dissuasion vis-à-vis de la Russie et l'assurance de la Chine, ensuite le traitement des problèmes posés par l'Iran et la Corée du Nord, parallèlement à la lutte incessante contre les organisations violentes extrémistes, à commencer par l'Etat islamique. Trump pourrait renverser les priorités, en plaçant la lutte contre les organisations violentes extrémistes en première place. Pour faire face à ces menaces, la force conjointe mise en place par Obama est limitée. La priorité est de restaurer son état de préparation, détérioré par des années de réductions budgétaires, particulièrement avec les coupes de 2013. Il convient en outre d'investir dans leur modernisation. Telle est la logique de la *Third Offset Strategy*, dont le spectre et la nature demeurent vagues. Faisant écho aux *think tanks* conservateurs, Trump veut améliorer considérablement la structure de la force armée et étendre la dissuasion nucléaire tout en maintenant l'objectif de modernisation et de restauration de l'état de préparation. Ce renforcement ambitieux implique la suppression des plafonds fixés par la loi de contrôle budgétaire, ce qui n'est absolument pas garanti.

« La Convention de Montreux, facteur de stabilité en mer Noire », Nürşin GÜNEY

Depuis que la Russie a annexé la Crimée en 2014, les pays occidentaux en sont venus à penser que la mer Noire était vouée à être bientôt un lac russe et à devenir ainsi une zone vulnérable, voire une source potentielle d'instabilité. C'est pourquoi juste avant le sommet de l'OTAN à Varsovie, en 2016, plusieurs idées ont été avancées pour renforcer la défense collective de l'Alliance atlantique en mer Noire au regard de la modernisation et de la puissance nouvellement acquises par la flotte russe qui y est basée. Cet article analysera si l'une de ces propositions a une chance d'être mise en œuvre dans les conditions géopolitiques et géo-économiques actuelles. Bien entendu, pour parvenir à une évaluation correcte, il est nécessaire d'aborder les principaux intérêts qu'ont actuellement l'Occident et la Russie en mer Noire, ainsi que les obstacles les plus susceptibles d'empêcher la mise en œuvre de ces nouvelles propositions. Il est de même nécessaire d'analyser les raisons qui font qu'Ankara continue comme par le passé de se fonder sur la Convention de Montreux en vue d'assurer la stabilité et la sécurité dans la région de la mer Noire dans un contexte de tensions géopolitiques entre l'Occident et la Russie.

« Donald Trump, les Etats-Unis et le retour de l'histoire », Benjamin HADDAD

L'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis le 8 novembre 2016 ouvre une période d'incertitude sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale sur l'équilibre institutionnel américain ainsi que le rôle des Etats-Unis sur la scène internationale. Accident de l'histoire ou intuition historique ? Trump a fortement mobilisé les électeurs républicains, y compris contre le Parti. C'est un message populiste, un référendum contre le *statu quo*. Paranoïa, post-vérité sont servis pas le complotisme et les nouveaux médias, une vision jacksonienne et nationaliste des Etats-Unis. Trump pourra chuter, mais il faut comprendre le phénomène si on veut y répondre.

« Etat d'urgence, diplomatie de crise : la politique étrangère de la présidence Hollande », Jean-Yves HAINE

Dans un contexte international difficile et une position interne désavantageuse, la politique étrangère du président Hollande fut marquée par la prépondérance de la politique sur la stratégie, de l'émotion sur l'analyse, de la communication sur l'action. La prédilection de l'outil militaire pour combattre la menace terroriste, l'idéalisme illusoire sur la Syrie, l'impuissance européenne illustrent ces tendances. Pour autant, dans certains dossiers importants, la France a su assumer ses responsabilités – la COP21 en fut l'exemple le plus marquant – et défendre ses intérêts – sa position dans le dossier nucléaire iranien en témoigne. Cela étant, gestionnaire de l'urgence, plutôt que promoteur de la stabilité, François Hollande a mené une diplomatie dont l'empreinte sera superficielle.

« Novembre 2015-novembre 2016 : quels changements pour le climat ? », Hugues HELLIO

Avec l'Accord de Paris, les résolutions de l'OACI, les amendements de l'OMI et l'Amendement de Kigali, la production normative internationale a renouvelé le cadre juridique de la lutte contre les changements climatiques. Les changements opérés concernent moins le niveau de précision des obligations ou les principes structurant la CCNUCC depuis 1992, telles les responsabilités communes mais différenciées, que la place laissée aux intentions nationales dans les actions concrètes à mettre en œuvre. Surtout, l'efficacité du cadre juridique ainsi ébauché dépend dans une large mesure de la progression d'engagements programmée dans le temps et d'une mobilisation de tous les acteurs.

« Une gouvernance globale renforcée de l'espace atmosphérique pour un ordre stable et des bénéfices accrus », Ram S. JAKHU

Le droit international de l'espace présente de sérieuses lacunes. Il est de moins en moins adapté au développement des activités actuelles et futures et à la prolifération des utilisateurs. Sa gouvernance est dans un désordre total. Ses fondements, ceux du Traité sur l'espace de 1967 et

des instruments postérieurs demeurent solides, mais il doit être enrichi et renforcé. Il convient d'accroître le rôle du Comité des Nations Unies pour l'usage pacifique de l'espace extra-atmosphérique, de développer les normes applicables et de créer une Organisation mondiale de l'espace.

« La géopolitique des 'GAFA' », Vincent JOUBERT

Les géants du numérique, communément désignés par l'acronyme « GAFA », ont connu un développement commercial et technologique tel qu'ils sont aujourd'hui les principaux acteurs présents dans l'ensemble des secteurs considérés comme nœuds stratégiques de la société. Dans ces conditions, les entreprises de la Silicon Valley sont devenues des acteurs incontournables et incontestables de la vie politique américaine, tant sur le plan national qu'international. Cet article se propose d'analyser les raisons de la croissance fulgurante des GAFA, leur politisation croissante et l'impact concret sur les affaires politiques.

« Le traitement de la crise ukrainienne par la presse française (2013-2015) », Apoli Bertrand KAMENI

La presse française traite de la crise ukrainienne principalement au prisme de l'antagonisme ethno-culturel mettant aux prises les Ukrainophones catholiques à l'Ouest et les Russophones orthodoxes à l'Est. Au gré de l'implication de Moscou, dont témoigne le sort de la Crimée, elle y voit alors un affrontement géopolitique entre la Russie et les Occidentaux, qui marque le retour de la Guerre froide. Aussi, en minorant les échelles locale et nationale, cette lecture « géopolitique » marginalise-t-elle la part importante des luttes à Kiev et surtout dans le Donbass pour le contrôle des ressources minières et sidérurgiques du pays, objets de convoitises et de conflits en Ukraine depuis le XIX^e siècle.

« La lutte contre le terrorisme sous Obama. Le volet militaire », Maya KANDEL

La lutte contre le terrorisme sous les deux mandats de Barack Obama se caractérise par de nombreux paradoxes, est marquée une approche qui demeure essentiellement militaire et présente un bilan mitigé. Alors qu'Obama avait voulu recentrer la lutte sur Al Qaïda et mettre fin aux guerres de Bush, il y a aujourd'hui davantage de groupes terroristes et une extension géographique des conflits dans lesquels les Etats-Unis sont engagés. Certes, du point de vue de Washington, les guerres d'Obama font moins de morts américains et coûtent moins cher aux Etats-Unis ; et les soldats américains sont aujourd'hui déployés comme conseillers et formateurs beaucoup plus que comme combattants. Toutefois, la stratégie indirecte des Etats-Unis, par la formation des armées partenaires, a également montré les limites de son efficacité. Et la lutte contre le terrorisme paraît sans fin, comme une forme de guerre permanente de l'ombre menée par un pays dont la population préfère ignorer les activités guerrières menées en son nom.

« Le Canada et les criminels de guerre sur son territoire. Film de série B, action absente, mal dirigé, plutôt ‘has been’ », Fannie LAFONTAINE

Cette contribution présente l'approche, par le Canada, des criminels de guerre présumés qui se trouvent sur son territoire, dans une perspective à la fois historique et prospective. Elle discute du fossé entre la promesse du système de justice pénale internationale, qui repose sur la responsabilité première des Etats d'assurer la reddition de compte pour les crimes internationaux, et les obligations réelles découlant du droit international à cet égard. Elle aborde les enjeux pratiques et politiques qui font que le Canada, souvent considéré comme un leader de la lutte contre l'impunité, fait plutôt piètre figure dans la mise en œuvre de son engagement. Héritière d'un historique houleux et controversé quant aux poursuites des présumés criminels de guerre, l'approche canadienne contemporaine privilégie les mécanismes administratifs (expulsion et renvoi en vertu des lois d'immigration) sur les recours pénaux (poursuite ou extradition) et met en exergue la difficile mise en œuvre de la compétence universelle comme outil de lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves du droit international.

« La France et l'OSCE dans le contexte des tensions avec la Russie », Maxime LEFEBVRE

La crise ukrainienne de 2014 a conduit à une redynamisation du rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'OSCE est devenue le principal instrument de gestion de cette crise majeure entre les Occidentaux et la Russie, notamment à travers le déploiement d'une importante mission d'observateurs civils dans le pays – qui a contribué à la désescalade de la crise sur le terrain – et la mise en place d'un processus de négociation diplomatique sous les auspices du « format Normandie » (France, Allemagne, Russie et Ukraine). Elle reste aujourd'hui une organisation utile dans l'architecture européenne de sécurité, à la fois par sa fonction de forum de dialogue héritée de la Guerre froide et par ses divers outils et instruments mis en place après 1990, mais aussi comme un cadre de sécurité associant l'Amérique du Nord, l'Europe, la Russie et les pays d'Asie centrale. La remise en cause et l'affaiblissement des engagements pris à l'OSCE dans le contexte de l'après-Guerre froide, notamment par la Russie, constituent un défi considérable pour les Occidentaux, mais ne doivent pas conduire à se détourner de cette Organisation, de ses acquis et de ses potentialités, ni à renoncer à l'originalité profonde du Processus d'Helsinki et de ses objectifs : un processus de dialogue et de négociation visant tout à la fois la stabilité et la défense des droits de l'homme sur l'ensemble du continent européen.

« Les dépenses militaires, un indicateur polysémique, évolutif et concurrenté de la sécurité nationale », Julien MALIZARD et Jacques FONTANEL

Les dépenses militaires constituent un instrument essentiel de la sécurité nationale, mais ce concept, dans son usage, reste polysémique et évolutif. En fait, trois questions restent posées, qui ne trouvent pas de réponses simples. Elles concernent d'abord la définition, l'homogénéisation et la comparaison des dépenses militaires dans le temps et dans l'espace. La question concrète de la qualité des informations brutes ou traitées statistiquement est ensuite posée. Enfin est analysé le rôle des dépenses militaires dans le sentiment de sécurité nationale des citoyens.

« Leçons de Guantanamo et avenir de la politique américaine de détention », Marina MANSOUR

Le *Guantanamo Bay Detention Facility* pose un nombre infini de défis juridiques et politiques. Tant et si bien que même le président Bush a dit que l'installation devait être fermée, ce à quoi il a travaillé durant ses dernières années en fonction. Le président Obama avait également vu les défis insurmontables posés par l'installation et a cherché à fermer cette dernière malgré la forte opposition du Congrès. Bien que seuls 55 prisonniers soient encore détenus à Guantanamo à la fin du second mandat d'Obama, de réels problèmes politiques et juridiques demeurent, alors que le futur des prisonniers – qui, pour la plupart d'entre eux, ont été amenés à Guantanamo en 2002 et sont toujours détenus sans qu'aucune charge n'ait été prononcée –, tout comme celui de la politique américaine de détention, est incertain. La nouvelle administration américaine devrait garder à l'esprit la dure leçon de Guantanamo quand elle va se lancer dans l'élaboration d'une politique de détention.

« La politique russe de l'Allemagne. Vers un pragmatisme opportuniste », Stephan MARTENS

L'Allemagne et la Russie entretiennent des relations politiques et économiques historiques. Depuis la mise en place de la politique à l'Est (*Ostpolitik*), au début des années 1970, l'Allemagne a toujours donné la priorité à l'Union soviétique. Depuis l'unification allemande et jusqu'à nos jours, les dirigeants allemands veillent à ce que la reconexion du continent ne périphérise pas la Russie, qui reste un partenaire incontournable et indispensable dans la quête de stabilité pour l'ensemble de l'Europe. Si la crise ukrainienne a fragilisé les relations germano-russes, il reste que, même dans le contexte de crise, les acteurs politiques et économiques allemands cherchent par tous les moyens à sauvegarder le lien germano-russe, ne serait-ce qu'en raison des intérêts économiques et commerciaux.

« A la recherche de l'efficacité du contrôle du commerce stratégique. Le jeu du gendarme et du voleur », Eric-André MARTIN

Sous l'impulsion donnée par la résolution 1540 et sous l'effet des sanctions ciblées adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, un corpus de principes à portée universelle s'est progressivement mis en place en matière de contrôle des exportations de biens à double usage. La mondialisation, les évolutions technologiques et la résilience des acteurs du commerce illicite soumettent cette norme au triple défi de l'extension de son champ d'application, de son universalité et de son autorité. Les pistes d'amélioration passent par une approche plus nuancée tenant compte de la situation particulière de chaque Etat dans la chaîne de prolifération, ainsi que par un effort de promotion de la norme au moyen d'actions de coopération en direction du secteur privé et de la communauté scientifique.

« Pour un renouveau des études de sécurité. L'Initiative européenne pour les études de sécurité », Hugo MEIJER *et alii*

La première conférence de l'Initiative européenne pour les études de sécurité (European Initiative on Security Studies, EISS) s'est tenue vendredi 13 et samedi 14 janvier 2017 à l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France). L'EISS a été initiée par l'Association pour les études sur la guerre et la stratégie (AEGES), en partenariat avec le Centre Thucydide et le Centre d'études et de recherche en sciences administratives et politiques (CERSA) – sous la direction scientifique d'Hugo Meijer, chercheur à l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire (IRSEM, France) et à l'Institut universitaire européen. Cet article résume les objectifs de l'EISS et retrace son développement, puis propose une synthèse du discours liminaire du professeur Sir Hew Strachan, ainsi que des panels et des différentes communications de la conférence.

« Daech : cyberpropagande et cybersubversion », Arnaud MERCIER

Les technologies et plateformes numériques que l'Internet a permis de créer sont désormais totalement intégrées au répertoire d'action subversive des groupes armés et terroristes. C'est singulièrement le cas en Iraq et en Syrie, où l'alliance entre des anciens du régime de Saddam Hussein et des islamistes a donné naissance au groupe autoproclamé Etat islamique (Daech) avec une science de la propagande qui a permis d'attirer à eux des milliers de djihadistes du monde entier, à des fins terroristes. L'objectif de cet article est de présenter les modalités concrètes d'organisation et d'activation de cette cyberpropagande permettant de mettre en œuvre une cybersubversion à l'échelle mondiale. En portant notamment l'accent sur l'usage des réseaux socio-numériques (You Tube, Twitter, Facebook, Telegram...), ce texte propose une réflexion sur ce que ces technologies apportent de différent aux pratiques habituelles de propagande politique et militaire.

« **Réflexions sur le positionnement des Etats à l'égard de l'arbitrage d'investissement. De la distinction entre l'opportunité et l'opportunisme** »,
Arnaud DE NANTEUIL

Les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et Etats cristallisent un grand nombre de critiques, dont certaines sont assurément pertinentes. Il est d'ailleurs frappant de constater que la politique des Etats à l'égard de ces mécanismes a profondément évolué depuis une dizaine d'années. De la réforme au rejet pur et simple, toutes les nuances semblent représentées mais toutes sont liées par un fondement commun : les mécanismes tels qu'ils existent actuellement ne sont plus viables en l'état. Il est difficile de dire de quoi sera fait l'avenir, mais il reposera certainement sur certaines des réformes et propositions identifiées ici, même si certaines semblent relever davantage de l'opportunisme politicien que de la véritable stratégie politique.

« **2016 : l'hiver arrive** », **Alexandra NOVOSSELOFF**

2016, une nouvelle *annus horribilis* que beaucoup voudraient s'empresser d'oublier, marquée par quatre événements majeurs : la sortie programmée du Royaume-Uni de l'Union européenne suite à un référendum populaire, la tentative ratée de coup d'Etat en Turquie, l'élection du milliardaire Donald Trump à la présidence des Etats-Unis et la chute d'Alep en Syrie. Au plan des relations internationales, 2016 est-elle une année de transition, une année de repli ou l'année du basculement vers un autre monde, vers un nouvel ordre mondial ? Ou un peu tout cela à la fois ? Le monde que nous connaissons depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale est-il en train de nous échapper, de se disloquer, de s'éparpiller, poussé par les vents du nationalisme, du protectionnisme et de la démagogie ? Est-on en train d'aller vers le désordre permanent, un bouleversement de nos repères ou vers un nouvel ordre ?

« **La sentence arbitrale sur la mer de Chine méridionale du 12 juillet 2016** »,
Jean-Paul PANCRACIO

Il est inédit de voir un tribunal arbitral international sollicité pour un différend relatif au droit de la mer produire une sentence de plus de 700 pages et dans un court délai. Lancée par les Philippines contre les prétentions de la République populaire de Chine à exercer son emprise sur la mer de Chine méridionale et en l'espèce sur l'archipel des Spratly, cette affaire est appelée à faire date. Elle témoigne de la bascule qui s'est opérée au cours des dernières décennies en Asie du Sud-Est, où la mer avait toujours été vécue jusque-là comme un espace partagé offert à ses riverains. L'émergence rapide d'une grande puissance régionale aux ambitions planétaires n'y est pas pour rien. C'était un véritable défi qu'affrontait le tribunal arbitral : tenter d'apporter par le droit un peu d'ordre et de clarté dans ce qui est entremêlé depuis toujours et qui aujourd'hui est source de tensions, sans toucher aux questions de souveraineté territoriale et de

délimitation pour lesquelles il n'avait pas compétence. Contestable par certains de ses aspects, infiniment riche par d'autres, la sentence devrait revêtir une portée considérable bien au-delà des parties au litige et de la mer de Chine méridionale. C'est à ces différentes problématiques, de droit mais aussi de relations internationales que le présent article est consacré.

« Brexit et désintégration de l'Union européenne », Yves PETIT

Le Brexit représente un profond séisme pour l'Union européenne. Il porte atteinte à ses fondements, notamment au principe d'une union sans cesse plus étroite, et aux quatre libertés de circulation qui sont à la base du marché intérieur européen. Il marque également un coup d'arrêt au processus d'intégration européenne, en faisant apparaître au grand jour l'existence d'une Europe en « polycrise », qui doit impérativement entreprendre une refondation afin de repartir sur des bases saines et solides. La Déclaration de Bratislava du 16 septembre 2016, adoptée lors d'un sommet informel à 27, a prévu à cet effet une « feuille de route », mais son contenu fait clairement ressortir que l'Union européenne reste sans véritable dessein politique.

« Nouveau panorama géopolitique en Afrique du Nord », Pierre RAZOUX

L'Afrique du Nord vit un important chamboulement géopolitique. La multiplication des fronts djihadistes a poussé les gouvernements à fermer les frontières Est-Ouest, tout en tolérant la porosité des frontières Nord-Sud. Les nouvelles postures régionales ont accru les rivalités, tout particulièrement entre le Maroc et l'Algérie. Trois bandes verticales cohabitent de manière quasi hermétique, permettant au Maroc, à l'Algérie et à l'Égypte de projeter leur *soft power* en direction de l'Afrique subsaharienne. L'Afrique du Nord est devenue un espace de rivalité entre la Turquie et les monarchies du Golfe, mais aussi entre les États-Unis, la Russie et la Chine. La découverte d'importants gisements gaziers en Méditerranée orientale, le Brexit et l'élection de Donald Trump accélèrent les recompositions internationales au détriment de l'Union européenne et de l'Alliance atlantique, même si l'Afrique du Nord reste un partenaire important pour l'Europe du Sud. Si elles veulent sortir de l'impasse qui réduit leur potentiel de développement économique, les élites maghrébines devront changer les mentalités et promouvoir la coopération intra-maghrébine.

« Gouverner le 'post-conflit' en Côte-d'Ivoire », Maxime RICARD

En Côte-d'Ivoire, le président Ouattara a utilisé l'opportunité de la résolution violente de la crise post-électorale de 2011 pour produire une vision particulière de la construction de l'État et de la paix, qui s'inscrit en partie dans l'historicité de la formation de l'État postcolonial, influencé par le rôle de l'« houphouétisme », tout en s'inscrivant dans une vision propre liée à son expérience personnelle. Sa manière de gouverner est éloignée de la très vague « paix libérale » promue par les institutions et interventions

internationales, mais n'est pas non plus une paix purement « illibérale ». Elle est à rebours des représentations de l'Etat dit « faible » ou « failli » en situation post-conflit, tout en étant toujours enchâssée dans des stratégies d'extraversion. Cette « paix » révèle les ambiguïtés de la reconstruction post-conflit en Côte-d'Ivoire et les incertitudes qu'elle produit.

« Les routes du fond des mers : la colonne vertébrale de la mondialisation », Florence SMITS et Tristan LECOQ

Conduites et câbles sous-marins maillent les océans. Invisibles depuis la surface, objets d'innovations techniques et technologiques constantes, ils jouent un rôle essentiel dans la mondialisation contemporaine. Les câbles sous-marins assurent près de 99% des télécommunications internationales (téléphone et Internet). Le premier câble à fibres optiques avait une capacité de 40 000 communications téléphoniques en 1988. Aujourd'hui, ce sont plusieurs millions de communications téléphoniques simultanées, près de 300 câbles sous-marins, sur près d'un million de kilomètres, à une profondeur maximum de 8 500 mètres. Câbles et conduites dessinent la carte de l'organisation du monde. Eléments stratégiques, ils sont soumis à des risques multiples contre lesquels les réponses techniques et législatives ne sont pas encore totalement opérationnelles.

« L'Alternative pour l'Allemagne, une extrême droite en devenir », Hans STARK

Longtemps, l'Allemagne semblait échapper à la montée en force de partis populistes et d'extrême droite, à la différence de pays comme la France, la Belgique ou les Pays-Bas. Avec la création de l'« Alternative pour l'Allemagne » (*Alternative für Deutschland*, AFD), ce singularisme a pris fin. Né en 2013 pour protester contre la politique allemande de soutien économique et financier, jugée laxiste, en faveur des pays du sud de l'Union européenne, l'AFD a connu durant les années 2015 et 2016 des succès fulgurants sur le plan politique. Il est maintenant présent dans 10 des 16 chambres régionales des *Länder* allemands et les sondages lui prédisent également une entrée au Bundestag aux élections législatives de 2017. Ce nouveau parti a également connu une transformation interne. Ultra-conservateur et eurosceptique au moment de sa création, l'AFD traverse depuis un an une phase de radicalisation politique et rhétorique considérable, qui le rapproche nettement des milieux d'extrême droite dure en Allemagne. Résolument anti-musulman, l'AFD est aussi très proche du mouvement Pegida. Il profite indirectement de la politique migratoire d'Angela Merkel pour monter les Allemands contre l'immigration et contre l'Islam, tout en bénéficiant sur le plan politique de la montée de la xénophobie en Allemagne, dont l'AFD est le principal porteur.

« Guerre et violence armée : droit en question », Serge SUR

Les développements récents de la conflictualité mettent en question le droit international tant dans sa dimension *jus ad bellum* que *jus in bello*. Le droit international a cherché à limiter voire à proscrire le premier et

à réglementer le second. Les conflits tendent aujourd'hui à ignorer ces normes et on recourt même à la violence armée au nom du *jus in bello*, dénommé droit humanitaire. Tout conflit est un échec politique et on doit prendre le contrepied de la formule de Clausewitz, la guerre continuation de la politique par d'autres moyens. En réalité, la guerre transforme les buts politiques des vainqueurs et détruit ceux des vaincus.

**« La guerre d'information russe contre l'Occident. Le cas de l'Ukraine »,
Andrzej SZEPTYCKI**

Depuis le début de l'engagement militaire en Ukraine en 2014, la Russie a lancé une vaste campagne de propagande en Occident dans le but de légitimer sa politique, de discréditer l'Ukraine post-révolutionnaire et d'obtenir la levée des sanctions occidentales. Cette guerre d'information est menée par des médias, des ONG, des experts et universitaires, des forces politiques, ainsi que des « trolls » sur Internet. Elle a pour but de convaincre les opinions publiques occidentales que la révolution en Ukraine était un coup d'Etat soutenu par les Etats-Unis ; à présent l'Ukraine est un Etat en faillite, dirigé par l'extrême droite. L'efficacité de la propagande russe est limitée, néanmoins les forces politiques pro-russes et anti-européennes gagnent en popularité en Occident. Dans ce contexte, il convient de développer une stratégie de réponse de long terme commune pour faire face à ce défi.

**« La France et l'approche multilatérale de la crise syrienne », Manon-Nour
TANNOUS**

Dans la crise syrienne de 2011, le répertoire multilatéral s'est imposé comme le cadre d'action formel. Dans cette configuration, révélatrice des jeux de puissance, la France doit négocier sa place. Elle s'investit très vite à deux niveaux multilatéraux distincts : les négociations entre grandes puissances afin de trouver une issue à la crise et le groupe de soutien à l'opposition à Bachar al Assad. Or son rôle décroît dans la première enceinte à mesure que le cadre multilatéral s'élargit et que l'agenda évolue. Progressivement, son action pour consolider la cohérence du camp des anti-Assad prend le dessus. C'est cette articulation que se propose d'étudier cet article.

**« L'Union européenne et la responsabilité de protéger. Les raisons d'un
engagement modéré », Fabien TERPAN**

Si l'Union européenne a pris position en faveur de la responsabilité de protéger, elle n'a pas apporté une contribution significative à la définition du principe et n'a pas œuvré de manière significative à sa mise en œuvre opérationnelle. Tout juste peut-on considérer qu'elle mène des activités préventives qui contribuent, implicitement, à l'objectif de protection des populations civiles menacées. Cet article explique cet engagement modéré par trois facteurs principaux. Les deux premiers – le manque de volonté et le manque de capacité – sont des facteurs propres au système d'action

extérieure européen ; ils se renforcent l'un l'autre. Le troisième facteur prend en considération les contraintes issues de l'environnement (national, européen, international) dans lequel ce système évolue.

« Les réfugiés syriens, enjeu stratégique du conflit syrien », Julien THERON

Le phénomène d'exil des réfugiés syriens relève d'un phénomène connu mais d'une ampleur inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Les stratégies des nombreux belligérants envers les civils diffèrent grandement. A ce titre, le régime syrien apparaît comme l'acteur qui se concentre le plus sur les populations civiles, suivant une politique déterminée à leur encontre et engrangeant le plus de bénéfices par les externalités locales, régionales et extrarégionales ainsi provoquées. Si la violence constitue naturellement la première cause explicative, des causes secondaires s'y surajoutent, avec des facteurs de risques spécifiques et abondants.

« Le réalisme interactionnel de Nicholas J. Spykman. Une sociologie des relations internationales dans l'entre-deux-guerres », Olivier ZAJEC

Fondateur du premier département autonome de Relations internationales de Yale University en 1934, Nicholas J. Spykman (1893-1943) est généralement présenté comme l'une des figures principales de la géopolitique anglo-saxonne, dans la lignée de Mackinder et de Mahan. La véritable originalité de ce représentant éminent de l'école réaliste ne réside pourtant pas dans la seule méthode d'approche géopolitique, mais bien plus fondamentalement dans une approche sociologique pionnière des relations internationales. Au travers d'un dialogue permanent entretenu avec les juristes internationalistes de l'entre-deux-guerres, le politiste Spykman se distingue en particulier par sa transposition constante du fonctionnalisme conflictuel de Georg Simmel aux réalités de la société internationale. Cet article présente quelques-unes des facettes de cette pensée profondément originale, dont l'équilibre entre interactionnisme et institutionnalisme peut offrir un intérêt certain au regard du cadre de « coopération » multipolaire qui marque aujourd'hui les relations internationales, comme il marquait les années 1920-1930, avant la glaciation géopolitique artificielle de la Guerre froide.

ABSTRACTS (*)

« Belonging to multiple international organisations. Of States' interests and identities as ground for multilateral commitments », Paul Elvic BATCHOM

Multilateralism is often explained as a matter of either interest or identity. This study aims to give a combined view of these causes, arguing that commitments of this type may be both realist and constructivist and that multiple memberships in international organisations makes interpretation more complex. Thus, both Cameroon's internal identity and its stakes in being present in several international organisations explain these multiple memberships. Moreover, the unequal relationship shows the complex identity of Cameroon's domestic environment.

« Finland on the international stage. A history of neutralism, multilateralism in action », Antoine BEAUSOLEIL

As Finland celebrates in 2017 its 100th independence anniversary, this article studies Helsinki's international position as a symbol of the country's preservation of its independence and a basis allowing it to develop a singularly dynamic multilateral diplomacy as a tool for influence on the international stage. Neutralism, Finland's main defining factor on the international scene, finds its origin in the country's foreign policy in the aftermath of World War II: neutralism went with a formidable economic and diplomatic impetus, and was proof of the country's effort not to upset the USSR. Since the Cold War ended, and despite the resurgence of regional tensions in the Baltic area, Finland has retained its neutralist position. As a consequence, Finnish diplomacy acts in favour of multilateralism, which makes it a bona fide mediator for peace, recognised and respected in the whole world.

« Innovation and technology in armament: a model for a necessary transformation », Renaud BELLAIS et Josselin DROFF

Technological innovation has been playing an essential role in defence since the XXth century. The innovation model for military equipment is strongly influenced by the conceptual legacy from the Cold War since it aims at pushing the technological frontier to ensure a tactical and strategic dominance over possible enemies. However, this approach is not necessarily effective to avoid strategic surprises in today's fluid geo-strategic context, marked by asymmetrical conflicts and the presence of non-State

(*) Abstracts are classified by the authors' names' alphabetical order.

adversaries. Modes of innovation must evolve so that armed forces can have the capabilities they need. What, then, is the place of technology in an appropriate innovation model for defence capabilities?

« Contribution and limits of René Girard's analysis of mimetic rivalries for conflict analysis », Chloé BERGER

René Girard's theory of mimetic rivalry proposes a renewed approach of conflict. By putting the fighter and their psychological motives at the core of its analysis, Girard's approach gives us new conceptual tools to analyse contemporary conflicts.

« Media, foreign policy, French diplomacy. Know-how and how to make it known », Guillaume BERLAT and Rémy RIEFFEL

While the establishment of a foreign policy is based on addressing nations' needs based on consistency and long-term vision (as the course of a ship), diplomacy seeks efficiency through a singular methodology (the itinerary of the ship) The development of the media, and more particularly of the Internet and its social networks, has deeply changed the establishment of our foreign policy as well as the way our diplomacy is conducted: it is becoming more and more obvious how the media is encroaching on the field of international relations. In a world characterized by speed and immediacy, disseminated information seem generally summary, emotionally triggering and fleeting. Moreover, communication strategies based on production and personalization take precedence over detached reflection and anticipation. French international action appears more and more illegible and inconsistent, leading to confusion between objectives and method.

« G5 Sahel: onwards with regional cooperation for peace and security? », Sergei BOEKE and Grégory CHAUZAL

Since its inception in 2014, the G5 Sahel, uniting Mauritania, Mali, Niger, Burkina Faso and Chad, successfully became a paramount organization for development and security in the Sahel region. Its mandate and composition largely explain the foreign support received from Western countries and international organizations. However, in order to become a long-standing actor of stabilization in the region, the G5 will have to coordinate with more efficiency its member States' efforts, to prevent neighbouring destabilizing interferences and to impose itself as a natural coordinator for all international assistance programmes.

« The political and legal framework of Lebanese intelligence services. Doctrines, legal framework and political agenda », Philippe BOU NADER

Lebanese intelligence agencies are in need of deep reforms and legal oversight. The Lebanese political system has failed to ensure a coherent and sustainable intelligence policy. Human rights policy implementation in Lebanon has failed, partly because of such agencies' impunity and lack

of judicial and/or parliamentary oversight. Furthermore, the statutes of the Lebanese intelligence agencies are outdated. Such regulations – the latest going back to 1985 – do not drive efficient surveillance. This paper first studies the various Lebanese agencies. Neither their number, nor their rights and duties, nor their legal basis are clear. Second, this paper states who are the authorities in charge of intelligence decision-making in Lebanon. This governmental activity seems to go back and forth between the President of the Lebanese Republic, the President of the Council of Ministers, the Council of Ministers taken as a body, and the different ministers in charge of National Defense and Interior Security. Lebanese intelligence agencies have not yet been studied in an academic manner. This paper tries to fill that gap by adopting a cross-disciplinary approach (law, policy-making, international relations, etc.) to the organization and work of Lebanese intelligence agencies.

« Rivalry between Iran and Saudi Arabia. From theological opposition to political confrontation », Rachid CHAKER

This article studies the origins of the Iranian-Saudi opposition, its evolutions and its recent developments. Often described as a religious war or as a conflict between theological currents comparable to conflicts between Catholics and Protestants, the rivalry between the two main powers of the Gulf is more complex. Indeed, the peculiarity of the current opposition between Saudi Arabia and Iran is that it was initially theological then gradually spilled over in the political domain, even if the religious dimension remains in the backdrop. After an historic brief reminder and an analysis of the evolutions and the stakes, we shall analyse the possible perspectives to go out of this leading confrontation in the Middle East.

« International law and the issue of justice », Jean-Marc COICAUD

This article examines the ties between international law and justice. More specifically, it explores the conditions under which international law could better contribute to the conceptualization and realization of justice at the international level. The article begins with a general definition of justice, then analyses the status of justice in international law and international relations. The conclusion reached is that it is both weak and ambiguous. The article also argues that if international law should better contribute to justice, there is a necessity for a more critical understanding of the history and philosophy of international law. Finally, the article explores the challenges faced by international law in the context of globalization.

« The United Nations' General Assembly opens the possibility of a nuclear weapons ban treaty », Jean-Marie COLLIN

The goal of resolution L.41 in 2016 is to organise a multilateral conference to eliminate nuclear weapons. It follows the stances adopted by many non-nuclear States within Review Conferences of the NPT and humanitarian initiatives from civil society. It must face the opposition

of the five nuclear powers according to the NPT, while remaining within the framework of its article VI. The process should involve several steps and several dimensions. This article also analyses the stances of the main States concerned by this project

« Is militarism the ultimate outcome of international relations within the context of economic globalisation? », Fanny COULOMB

Despite the findings of liberal analyses, war and militarism worm their way into international economic relations, because often divergent interests among States. Sharing raw materials and the concrete conditions of economic competition create numerous conflicts opportunities. In some conditions, war is an interesting option and an opportunity to serve some economic and political interests. Globalizing international flows of goods, capital, and information, triggers major risks including food and raw materials shortages, systemic financial crises and global cyber-attacks.

« The European Union: crisis by design », Bernard CUBERTAFOND

The European Union's crisis also resonates in its outspoken and unspoken theoretical basis: too much utopia, not enough realism. Habermas and Beck spurred theories on a post-Nation situation, whereas the more protective Nation-State is reaffirming its stronghold. Too much credit was given to the « ethics of discussions » as if bargaining and power relationships had vanished forever. Followers of Hayek and functionalism caricatured democracy as populism and sanctified good liberal rules. As a consequence, Europe and Germany, with their moral and economic domination, are perceived as judgemental and relentlessly advocating cosmopolitanism to the expense of the more vulnerable and their redemptory sacrifices.

« Immigration in Europe and in France in the 2010s », Gérard-François DUMONT

After the Soviet Union's collapse and the dismantling of the iron curtain in 1989-1990, Europe as a whole became an area of immigration, though less than North America. Then, in the middle of the 2010s, Europe became the primary landing point for immigrants: in 2015, it had the highest rate of migratory growth on major continents. The causes for this situation must be investigated. However, within this globally attractive area, it is necessary to analyse the national varieties in the migratory systems, especially that of France, which results from various specificities.

« Political representations of French diplomacy in pro-Iranian Lebanese media, before and after the nuclear agreement », Nabil EL KHOURY

International and regional powers in Lebanon express their rivalries through their respective streams of influence, including the media, which crystallise disagreements. They act as an efficient tool to influence public opinion in the communication war, attacking some and defending others depending on their orientation. In Lebanon, pro-Iranian media approach French diplomacy with changing political representations. Even after the

nuclear agreement on July 14th, 2015, they do not perceive France as a reliable stakeholder. Those media decry French diplomatic ambivalence about the case of Iran, showing France as alternatively pressuring and practicing dialogue with Lebanese Hezbollah. Their discourse acknowledges the balance of the French approach to the conflicted situation in Lebanon. Yet, it shows that the influence of French diplomacy has decreased in Lebanon. The reason might be tighter relations between France and Saudi Arabia, much disapproved by pro-Iranian media.

« International custom as a myth? », Manuel EYNARD

Today, identifying international custom as a formal source of international law no longer seems to be a problem. International custom responds to precise conceptual delimitations constitutive of pre-established legal categories, objectively identifiable through constituent elements universally accepted by the doctrine. However, it proceeds from a metamorphosis of the fact in law, which presents some specificities belonging to myth. The object of our contribution is to demonstrate ontologically the numerous convergences between International Custom and myth, before examining analytically the part of the second into the first. Then, by means of an analogical approach, to consider the filiation between the international customary process and international custom on the one hand and on the other hand, two well-known myths.

« Unknown foundations of Chinese-Russian partnership in the XXIst century », Isabelle FACON

Since the conflict in Ukraine began in the fall of 2013, China and Russia have deepened their relationship. In the West, many publications have appeared that question the future of this partnership given the ambiguities that still mar it. More often than not, these analyses underestimate the pragmatic intention of these countries to pursue and entrench their multifaceted cooperation, which is not explainable only by their common desire to counter the West's leadership in world affairs but also by their ambition to make their partnership work despite the tensions that still characterize it – for the sake of a certain vision of global, regional and, for both countries, domestic stability.

« The European crisis as seen by an economist », Jacques FONTANEL

The European Union is in crisis, as evidenced by the suffering of Greece, the unexpected Brexit, the crumbling Euro, the scale of public deficits partly due to an insufficient fight against tax evasion, violent relations between the countries bordering the Mediterranean, the slow progress of the independent European policy of defence, and the challenges of social revival in Europe. The European Union is going through an economic and political slump, which weakens the solidarity between its members and erodes its very foundations.

« Electing the ninth Secretary-General of the United Nations », Thérèse GASTAUT

Designating the Secretary General of the United Nations has long resulted from opaque proceedings emphasising the role of the five permanent member States to the Security Council. Reforms in 2015, borne out of demands for transparency, have modernised the selection process and given a clearer definition of qualification criteria, included fair representation of genders and regions. Thirteen candidates campaigned in apparent openness, while diplomatic transactions actually happened in secret. The election of a woman from central Europe was expected, but eventually, on October 13th, 2016, the Portuguese Antonio Guterres was unanimously elected. The new Secretary General, an experienced man from Western Europe, announced he would bring about change.

« Youth incarceration in France. Symbolic judgement against a validated practice », Antonin GELBLAT

The European Court of Human Rights, by five judgments pronounced on July 12th, 2016, condemned France for the detention of foreign minors who « follow » their parents to detention centres. If the Court refuses to prohibit this practice as such, it is particularly strict as regards its conditions of implementation, seeking to make it a measure of last recourse and indirectly opposing the French policy of quasi-systematic incarceration. Thus, it condemns France symbolically for inhuman and degrading treatment, violation of the right to liberty and security, and violation of the right to lead a normal family life. Nevertheless, the position of the Court is not wholly unambiguous and may lead to further aggravation of the situation of these underage youths and their parents.

« The European Union and non-member Balkan countries. Is the enlargement policy a valid tool for influence? », Duško GLADIĆ

Following a series of tragic events in the Western Balkans during the last decade of the XXth century, the region became a zone of prime interest for the EU. Inspired by the transformative success of the enlargement policy in Central and Eastern Europe, the EU adjusted this policy for its action in the area of Western Balkans by creating the stabilization and association process. This article explores the relationship between the EU and the Western Balkans within the context of the enlargement policy. Based on this analysis, it is possible to conclude that the enlargement remains a viable tool for building ties with the region, provided that the conditional membership imposed to involved countries be balanced, to ensure everlasting support to transformative processes and implemented reforms required by the EU.

« France and Brexit », Caroline GONDAUD and Patrick ALLARD

As we write these words, we know little about Brexit. Hence, this article focuses on the past and the future. It shows that the Franco-British

relationship within the European Union is shaped by rivalry rather than disagreement over European construction. Brexit will be a moment of truth for France, depriving it of a rival and a convenient scapegoat. Our analysis of the economic consequences of Brexit concludes that a significant increase in the level of barriers will necessarily have a negative impact on the United Kingdom and its geographical and historical close partners. France is not the most exposed country at macroeconomic level. Yet, some industries (automotive) or areas (Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur) could be more vulnerable while the gains derived from relocating some financial activities from London to Paris appear highly uncertain.

« Refugee protection by the Ivory Coast Constitution », Dia Jacques GONDO

The Ivory Coast Constitution breathes new life into the right of asylum. Indeed, while the Preamble integrates international texts that establish right of asylum, the body of the Constitution clearly establishes this right with specific provisions. Causes for persecution that may result in granting constitutional asylum embrace a number of hypotheses (persecution for political, religious, philosophical beliefs, or for ethnicity), so that they may act as a wide safety net for individuals that would not have been protected otherwise. Now, asylum seekers only need to invoke these causes to heighten their chances of being acknowledged as refugees by the Ivory Coast authorities.

« The US defence policy in 2006 », Philippe Gros

At the end of the Obama administration and the beginning of Trump's presidency, US defence policy is largely plagued by uncertainty. Current defence funding (around \$620 billions for FY17), while approved, will not be appropriated before the next session because they exceed the caps of the 2011 Budget Control Act. This unprecedented situation reflects, on the one hand, a consensus on the need to reinforce defence and disagreements on the way to fund it, on the other hand. Current strategic priorities first include the deterrence of Russia and Chinese assertiveness, then address issues posed by Iran and North Korea, while struggling constantly against violent extremist organizations (VEOs), primarily the Islamic State. Trump might reverse priorities, by putting the fight against VEOs at the forefront. The joint force addressing these threats, established under Obama, is reduced. The first priority is to restore its readiness, damaged by years of budget cuts, particularly those from 2013. The second one is to invest in its modernization. This is the rationale of the so-called third offset strategy, whose scope and nature remain nevertheless vague to many. Trump, echoing conservative think tanks, wants to significantly increase the forces' structure so as to expand nuclear deterrence while probably maintaining the goal of modernising and restoring readiness. Again, this ambitious reinforcement implies suppressing the BCA caps, which is absolutely not guaranteed.

« The Montreux Convention as a stability factor in the Black Sea », Nürşin GÜNEY

Since Russia annexed Crimea in 2014, Western countries have come to believe that the Black Sea is doomed to turn rapidly into a Russian lake and hence become a permanently vulnerable area and a potential source of instability. This is why, just before NATO's Warsaw summit in 2016, several ideas came up to enhance the alliance's collective defensive stand in the Black Sea regarding Russia's newly modernized, emerging naval position. This paper will analyse whether any of these proposals have any chance of being implemented under the current geo-political and geo-economic conditions of the Black Sea. Of course, for our assessment to be valid, we need to pay close attention the current main Western and Russian interests in the Black Sea and to the impediments most likely to prevent the implementation of these new proposals. At the same time, we will also examine Turkey's current position in regard to the preservation of the Black Sea security under the guidance of the 1936 Montreux Convention, so as to understand their past and current efforts of finding CBMs transcending the side effects of the geopolitical confrontation between West and the Russian Federation regarding the Black Sea.

« Donald Trump, the US and the return of history », Benjamin HADDAD

The election of Donald Trump to the United States presidency on November 8th, 2016 marked the beginning of a time of uncertainty about the balance of US institutions and the role of the US on the international stage, an unprecedented occurrence since the end of the Second World War. Was it a blip in history, or an intuition? Trump rallied Republican electors around him, including against their own party. His message is populist; it is a referendum against status quo. Paranoia and post-truth are fostered by conspiracy theories and the new media, a Jacksonian, nationalistic view of the US. Trump may fall, but the phenomenon must be understood to be addressed.

« The state of emergency, diplomacy in times of crisis: foreign policy under the Hollande presidency », Jean-Yves HAINE

In a difficult international context and in a delicate domestic political environment, Hollande's diplomacy has been more about politics, emotion and communication than analysis, strategy and actual policies. The use of military force to fight terrorism abroad and at home, the illusion about regime change in Syria and the relative weakness in Europe were part of these tendencies. Yet, in some crucial issues, France did manage to play its leadership role – the climate change negotiations in Paris were a success – and to defend its interests, as revealed by its robust position in the Iranian nuclear proliferation issues. Overall, Hollande Presidency was engulfed by crisis management and attempts at promoting long-term stability were rare. In these circumstances, its legacy will be limited.

« November 2015 – Novembre 2016: how did climate change? », Hugues **HELLIO**

The Paris Agreement, ICAO resolutions, IMO amendments and the Kigali Amendment: international standards production bodies have renewed the legal framework of the fight against climate change. The changes made are less concerned with the degree of precision of obligations or structuring principles of the UNFCCC since 1992, such as common yet differentiated responsibilities, than with the margin left for national intentions in concrete steps to be implemented. More importantly, the efficiency of the outlined legal framework largely depends on the scheduled progression of commitments and on the mobilisation of all stakeholders.

« **A stronger global outer space governance for a stable outer space order and more space benefits** », Ram S. **JAKHU**

International law for outer space is seriously incomplete. It proves less and less adapted to the development of current and future activities and to the proliferation of users. Its governance is a complete mess. Although its foundations remain strong – the 1967 Outer Space Treaty and later instruments –, international law must be enriched and consolidated. COPUOS must be entrusted with a bigger role, applicable standards must be developed and a World Organisation for Outer Space must be created.

« **Geopolitics according to ‘GAFAs’** », Vincent **JOUBERT**

Silicon Valley's largest digital companies, otherwise known as « GAFAs », have expanded their commercial and R&T activities to such an extent within a decade that they now dominate every strategic sector of modern societies. As a result, GAFAs have acquired the undisputed position of vital players of the United States' politics for domestic as well as foreign affairs. This paper aims to analyse the underlying factors that led to the GAFAs' unique growth, and demonstrate the impact of the gradual politicization of their strategies on US national and international politics.

« **The Ukrainian crisis in French print journalism (2013-2015)** », Apoli Bertrand **KAMENI**

French print journalism addresses the Ukrainian crisis mainly through the prism of ethno-cultural antagonism opposing Catholic Ukrainians in the West of the country to those of Orthodox faith in the East. When Russia got involved in the conflict, as shown by the fate of Crimea, French print journalism saw a geopolitical battle between Russia and the West, which meant rekindling the Cold War. By understating the local and national scopes of the conflict, this « geopolitical » approach, marginalizes the importance of mining and iron in the Ukraine. Coal in Donbass, manganese in Nikopol and iron in Krivoi-rog have all been coveted by great powers before fuelling industrial growth in the USSR. This article, therefore, aims to shed light on this hidden aspect of the Ukrainian crisis.

« Fighting terrorism during the Obama presidency: military aspects », Maya KANDEL

The fight against terrorism under the presidency of Barack Obama has remained mostly military, marked by many paradoxes and uneven consequences. While Obama wanted to focus the fight against Al Qaeda and bring the Bush-era wars to an end, there are more terrorist groups today and the United States are engaged in conflicts in a wider geographical area. Obama's wars cost less and have fewer American casualties. Deployed US soldiers tend to be coaches and advisors rather than fighters, but the indirect strategy of training foreign armies has not been as successful as expected. The fight against terrorism seems endless, as a form of constant combat in the shadow, led by a country whose people would rather ignore the wars waged in its name.

« Canada and war criminals on its territory. A B movie with no action, poor direction, rather passé », Fannie LAFONTAINE

This contribution presents Canada's approach to alleged war criminals present on its territory, both historically and prospectively. It discusses the gap between the promise of the international criminal justice system, which is based on the primary responsibility of States to ensure accountability for international crimes, and the actual obligations arising from international law in this regard. It addresses the practical and political issues that make Canada, often seen as a leader in the fight against impunity, rather poor in the implementation of its commitment. Inherited from a heated and controversial history related to the prosecution of alleged war criminals, the contemporary Canadian approach focuses on administrative mechanisms (deportation and removal under immigration laws) rather than on criminal remedies (prosecution or extradition) and emphasizes the difficult implementation of universal jurisdiction as a tool to combat impunity for the most serious crimes of international law.

« France and OSCE within the context of tension with Russia », Maxime LEFEBVRE

The Ukrainian crisis in 2014 has led to revive the role of the Organisation for Security and Cooperation in Europe (OSCE). The OSCE has become the main instrument to manage this major crisis between Russia and the West, notably through deploying a large mission of civil observers within the country, which helped defuse crisis on the field, and setting up a diplomatic negotiation process under the auspices of the « Normandy format » (France, Germany, Russia and Ukraine). It still remains a useful organisation in the European security architecture, both by its function as a forum for dialogue (a legacy from the Cold War) and by the varied tools and instruments established after 1990, and also as a security framework associating North America, Europe, Russia and Central Asian countries. OSCE's commitments in the aftermath of the Cold War have been questioned and

weakened, mostly by Russia. This represents a considerable challenge for Western countries. Yet, the latter should maintain their support to this Organisation, its achievements and its potentialities, and stand by the profound originality of the Helsinki process and its goals: a dialogue and negotiation process aiming both at stability and upholding human rights on the whole of the European continent.

« **Military spending: a polysemous, evolving and competitive indicator of national security** », **Julien MALIZARD and Jacques FONTANEL**

Military spending is a key instrument of national security, but in its use, this concept remains polysemous and evolving. In fact, there remain three questions which have no easy answers. They primarily concern the definition, standardization and comparison of military expenditure in time and space. Then, this article addresses the concrete issue of the quality of raw or statistically processed data. Finally, the part of military spending in citizens' feeling of national security is analysed.

« **Lessons from Guantanamo and the future of US detention policy** », **Marina MANSOUR**

The Guantanamo Bay Detention Facility poses an infinite list of legal and policy challenges, which is why even President Bush said the facility needed to be shut down and worked to that end that during his last few years in office. President Obama also saw the insurmountable challenges it posed and sought to shut it down despite strong opposition in Congress. Even though only 55 detainees are still held at GTMO at the end of the Obama administration, substantial policy and legal issues remain, as the future of the detainees (most of whom were brought to GTMO in 2002 and are still detained without charge) is uncertain just like the future of US detention policy. The new US administration should keep in mind the costly lessons from GTMO if and when they embark on creating a detention policy.

« **Germany's Russian policy. Towards opportunistic pragmatism** », **Stephan MARTENS**

Germany and Russia have maintained political and economic ties along history. Since the establishment of Ostpolitik at the beginning of the 1970s, Germany has always treated the Soviet Union as a priority. Ever since German reunification, German leaders are mindful not to let the renewed connection to the continent push Russia to the margins. Indeed, Russia remains an indispensable partner in Europe's quest for stability. While the Ukrainian crisis dealt a blow to German-Russian relationships, the fact remains that even in this context, German political and economic players seek to preserve their ties, if only for the sake of trade and economy.

« **Searching for efficiency in strategic commerce control. A policeman and a thift game** », **Eric-André MARTIN**

Boosted by resolution 1540 and taking stock of the targeted sanctions adopted by the UN Security Council, a set of principles with a universal reach has been progressively set up as regards the export control of dual-use goods. Through the effects of globalization, technological change and resilience of actors of illicit trade, this norm has been challenged as regards its geographical reach, its universality and its authority. Ways of improvement imply a more nuanced approach considering the particular position of each state in the proliferation chain, as well as an effort of promotion of the norm through specific actions of cooperation towards the private sector and the scientific community.

« **The European Initiative for Security Studies. For a renewal of security studies** », **Hugo MEIJER *et alii***

The first conference of the European Initiative on Security Studies (EISS) was held on Friday, 13th and Saturday, 14th of January 2017 at University Panthéon-Assas (Paris II, France). EISS has been initiated by the Association for War and Strategy Studies (Association pour les études sur la guerre et la stratégie, AEGES) in partnership with Centre Thucydide and the Centre of Studies and Research in Administration and Political Science (Centre d'études et de recherche en sciences administratives et politiques, CERSA), under the scientific direction of Hugo Meijer, researcher at the Military School Strategic Research Institute (Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire, IRSEM, France). This article summarises the objectives of EISS and retraces its development, then offers a synthesis of Sir Professor Hew Strachan's opening speech as well as panels and various interventions.

« **Daech: cyber-propaganda and cyber-subversion** », **Arnaud MERCIER**

The digital technologies and platforms created by Internet are now fully integrated into the repertoire of armed and terrorist groups' subversive actions. This is particularly the case in Iraq and Syria, where the alliance between former militaries of the Saddam Hussein regime and Islamists gave birth to the self-proclaimed Islamic State (Daesh) group with a science of propaganda that attracted thousands of jihadists from all over the world. The objective of this article is to present the concrete modalities of organization and activation of this cyber-propaganda allowing to implement a cyber-subversion on a global scale. Focusing on the use of social networks (YouTube, Twitter, Facebook, Telegram, etc.), this paper offers a reflection on what kind of changes these technologies bring to the usual practices of political and military propaganda.

« Reflections on the States' attitudes to investor-State dispute settlement. Of the distinction between opportunity and opportunism », Arnaud DE NANTEUIL

The workings of Investor-State Dispute Settlement (ISDS) have been widely criticized for some years now. Some of the criticisms are relevant. It is striking to consider how much States' policies towards ISDS have changed in the last ten years. Some only want to tweak the system, others plainly reject it, but all of them agree on one point: ISDS must be changed. It is impossible to imagine what its future will look like, but some of the reforms and proposals identified in this paper will certainly be taken into account, even if some of them seem only dictated by political self-serving interest rather than true political strategy.

« 2016: winter is coming », Alexandra NOVOSSELOFF

2016: a new *annus horribilis* that many would like to forget quickly, marked by four major events: Brexit, the failed coup in Turkey, the election of billionaire Donald Trump as president of the United States, and the fall of Aleppo in Syria. In international relations, is 2016 a year of transition or the year of change to another world, to a new world order? Or is it a bit of both? Is the world as we know it since the end of the Second World War escaping our grip, disintegrating, being scattered away, driven by the winds of nationalism, protectionism and demagoguery? Are we moving towards permanent disorder, upheaval of our landmarks or is a new world order emerging?

« The arbitration order on Southern China Sea on July, 12th, 2016 », Jean-Paul PANCRACIO

Never before has an international arbitration court, called to state upon a dispute relating to maritime law, produced a 700-pages judgment at short notice. Initiated by the Philippines against the claims of the People's Republic of China to exert its hold on the South China Sea, and in this case on the Spratly archipelago, this case will be remembered in history. It is a testimony to the change of these past decades in South-East Asia, where the sea has always been a shared space offered to its inhabitants. The rapid emergence of a great regional power with global ambitions has its importance in this matter. The arbitration court faced the real challenge of trying to bring, by law, a little of order and clarity in what has always been tangled and which is now a source of tension, without tackling the questions of territorial sovereignty and delimitation for which it did not have jurisdiction. Questionable on some of its aspects, infinitely rich by others, this sentence should have a considerable influence in the region of South China Sea and far beyond. It is to these different angles, both in law and in international relations, that this article is devoted.

« Brexit and the desintegration of European Union », Yves PETIT

Brexit shook the European Union to the core. It dealt a blow to its very foundations, not least the principle of an ever-tighter union, and to the four freedoms of circulation at the basis of the European domestic market. It also triggered a stop to the European integration process by revealing the existence of a Europe experiencing multiple crises, forced to find new ground in order to establish a healthy, strong basis. The Bratislava Declaration on September 16th, 2016, adopted during an informal summit of 27 countries, has provided a « roadmap » to this end, but its content clearly shows the lack of a political design for the European Union.

« A new geopolitical landscape in North Africa », Pierre RAZOUX

North Africa is going through a major geo-political upheaval. The multiplication of jihadist fronts led governments to close East-West borders while tolerating porous North-South borders. New regional attitudes have heightened rivalries, particularly between Morocco and Algeria. Three vertical strips are coexisting almost completely shut off from each other, which allows Morocco, Algeria and Egypt to project their *soft power* towards sub-Saharan Africa. North Africa has become a space for competition between Turkey and Gulf monarchies, but also between the United States, Russia and China. The discovery of important gas reserves in the East Mediterranean, Brexit and the election of Donald Trump are accelerating international redistribution to the detriment of the European Union and the Atlantic Alliance, even though North Africa remains an important partner for Southern Europe. If Maghreb elites want to leave the dead end reducing their economic development potential, they must change attitudes and promote intra-Maghreb cooperation.

« Governing post-conflict in the Ivory Coast », Maxime RICARD

In Ivory Coast, President Ouattara seized the of the post-electoral crisis in 2011 as an opportunity to implement a specific vision of how the state and peace should be (re)constructed. This should be understood within the historicity of the postcolonial state, but the current president's governing discourses and practices have their own specificities, including a « top-down » and technocratic view of power. It is neither a « liberal peace » promoted by international institutions nor a purely « illiberal » one, and it goes against the classic representation of the so-called « weak » or « failed » State in post-conflict settings. This form of « peace » reveals many ambiguities of post-conflict reconstruction in Ivory Coast, as well as uncertainties.

« Paths under the sea: the backbone of globalisation », Florence SMITS and Tristan LECOQ

Subsea pipelines and cables form a complex maze across the ocean floor. Invisible from the surface, these features of constant technological and technological innovation play an essential role in contemporary globalization. Subsea cables provide nearly 99% of the world's telephone and Internet telecommunications. While the first optic fibre cable in 1988 had a capacity of 40 000 telephone calls, a modern single optic fibre cable has a capacity of several millions of simultaneous telephone calls. At depths that reach up to 8 500 meters, today there are close to 300 submarine cables across nearly a million kilometres. A map of cables and pipelines corresponds to the pattern of global political and economic relationships. Despite their critical importance, adequate technical and legislative responses have not yet been developed to guard against the multiple risks that they face.

« Alternative for Germany: extreme right in the making », Hans STARK

For long, Germany seemed to be an exception to the rule that saw the rise of populists and extreme right-wing parties in France, Belgium or Holland. With the creation of the "Alternative for Germany" (AfD), this exception comes to an end. Born in 2013 in the context of protests against the politics of economic and financial support to Southern European countries, AfD has had a series of impressive political successes in 2015 and 2016. The party is now represented in 10 of 16 regional parliaments in *Länder* and recent polls predict that it will also enter the *Bundestag* in the 2017 federal elections. Ultra-conservative and Eurosceptic at its creation, the new party has also gone through an internal transformation. Since one year, an important political and rhetorical radicalization has brought it nearer and connected it to extreme right-wing circles in Germany. Resolutely anti-Muslim, the AfD is close to the Pegida movement. It profits indirectly from Angela Merkel's migration policy and encourages popular opposition against immigration and Islam. Furthermore, it benefits from the rise of xenophobia in Germany, of which the AfD appears to be the main spokesperson.

« War and armed violence: upending the law, checkmating policies », Serge SUR

Recent developments in the art of conflict upend international law in both its aspects as *jus ad bellum* and *jus in bello*. International law sought to limit and even forbid the former and regulate the latter. Today, conflicts tend to ignore these standards; armed violence is even conjured in the name of *jus in bello* under the guise of humanitarian rights. Every conflict is a political failure. Clausewitz's quip on war as a continuation of politics by other means must be reversed. In fact, war transforms the winners' political goals and destroys those of the vanquished.

« The Russian war by information against the West. The case of Ukraine », Andrzej SZEPTYCKI

Since the beginning of its military engagement in Ukraine in 2014, Russia has launched a massive propaganda campaign in the West in order to legitimize its policy, discredit post-revolutionary Ukraine, and obtain the lifting of Western sanctions. This war by information is being implemented through media, NGOs, experts and academics, political forces, as well as Internet “trolls”. It aims at persuading the Western public opinion that the revolution in Ukraine was a putsch supported by the United States, while today, Ukraine is a failed State run by the extreme right. The effectiveness of the Russian propaganda is limited, however the pro-Russian and anti-European political forces are gaining popularity in the West. In this context, we must develop a common long-term response strategy to meet this challenge.

« France and the multilateral approach of the Syrian crisis », Manon-Nour TANNOUS

During the Syrian crisis of 2011, the multilateral repertoire became acknowledged as a formal framework for action. In this configuration that shows power games, France must bargain for its place. France committed very quickly at two different multilateral levels: negotiations between great powers in order to find a solution and the support group to the opposition against Bachar al Assad. Yet, its role decreases in the first circle as the multilateral framework widens and the agenda evolves. Progressively, its action to strengthen the coherence of the anti-Assad movement is gaining predominance. This article aims to study this evolution.

« The European Union and the responsibility to protect. The motives behind a measured commitment », Fabien TERPAN

The European Union (EU) has supported the idea of a responsibility to protect, but has not engaged significantly in the definition and the implementation of the principle. Some preventive actions of the EU may contribute to the protection of civilians, but this is neither directly nor explicitly related to the responsibility to protect. This article gives three explanations to this rather weak engagement. The lack of political will and the lack of capabilities are inherent to the EU external action system. They are mutually reinforcing factors. A third factor takes into consideration the constraining environment of EU external action at domestic, European as well as international level.

« Syrian refugees: a strategic stake in the Syrian conflict », Julien THERON

The exile of Syrian refugees is a well-known phenomenon. Its magnitude, however, is unprecedented since WWII. The numerous belligerents' strategies toward the civilians differ prominently. In this regard, the Syrian regime appear as the actor focusing the most clearly on civilian

populations, following a determined policy, and profiting the most from its local, regional and extra-regional externalities. If violence constitutes naturally the first cause of exile, secondary causes can be added, with specific and abundant risk factors.

« **Nicholas J. Spykman's interactional realism. A sociology of international relations between the two World Wars** », **Olivier ZAJEC**

Founder of the first autonomous department of International Relations at Yale University in 1934, Nicholas J. Spykman (1893-1943) is generally presented as one of the prominent figures of Anglo-Saxon geopolitics, in the tradition of Mackinder and Mahan. The true originality of this eminent representative of the realistic school, however, lies not only in the geopolitical approach, but more fundamentally in a pioneering sociological approach to international relations. Through a constant dialogue with inter-war internationalist lawyers, Spykman is particularly remarkable by his constant transposition of Georg Simmel's "conflict functionalism" to the realities of international society. This article presents some of the facets of this profoundly original thought, whose balance between interactionism and institutionalism can offer a certain interest in the framework of multipolar « co-operation » which marks today international relations, as it marked the years 1920-1930, before the artificial geo-political glaciation of the Cold War.

INDEX THÉMATIQUE

A

Acier : 916, 917, 926 à 930
Accord de Paris sur le climat : 835 à 837, 839 à 842, 844, 846, 847
Accord de stabilisation et d'association : 494 à 496, 500
Action extérieure : 349, 350, 359, 476 à 484, 486, 487
Afrique du Nord : 121 à 125, 130 à 135, 137, 138
Agir communicationnel : 218, 222
Aide au développement : 207, 212
Algérie : 121 à 123, 125 à 128, 130, 134
Allemagne : 350, 358, 361 à 365, 425 à 441, 443, 444, 446 à 455
Alternative für Deutschland (AFD) : 441 à 455
Amendement de Kigali : 837, 838, 840, 844, 845, 847
Amérique latine : 590, 593
Arabie saoudite : 169 à 180, 182, 192, 195, 197
Arbitrage : 585 à 590, 592 à 596
Armement(s) : 777 à 779, 781 à 785, 790, 791
Armes nucléaires : 59 à 75, 77
Asie centrale : 694, 699 à 701, 704, 706
Asie du Sud-Est : 728, 729
Asile : 285, 287 à 294
Assemblée générale de l'ONU : 818 à 827, 829 à 831, 833, 834

Association pour les études sur la guerre et la stratégie (AEGES) : 95 à 97, 119

B

Balkans occidentaux : 489 à 491, 494, 495, 497, 499, 501, 502
Baltique : 201, 202, 205, 209 à 211
Biens à double usage : 723, 724, 727 à 729, 732, 733, 735, 738
Brexit : 371, 372, 376, 379 à 386, 461 à 465, 467 à 472, 474, 762, 763, 765, 766, 773, 776
Budget militaire : 793 à 795, 797, 805
Burkina Faso : 569, 572, 573, 576

C

Câbles sous-marins : 671, 672, 674, 675, 677, 679, 682 à 686
Canada : 617 à 624, 626 à 628, 630 à 632
Cameroun : 849, 853, 854, 857 à 868
Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) : 588, 589, 592, 593, 596 à 598
Charbon : 916, 917, 926 à 931
Chiïtes : 169 à 174, 176 à 178
Chine : 2, 3, 6, 10, 127, 134, 639 à 647, 649 à 657, 694 à 707
Climat : 835, 836, 838, 841, 843, 844, 846 à 848
Comité des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'espace

extra-atmosphérique (COPUOS) :
938, 941, 943, 945 à 947

Commonwealth : 849, 853, 854 à
867

Communication : 233, 236, 244

Compétence universelle : 622 à 629,
632

Conflit(s) : 17, 18, 20, 21, 23 à 29,
31, 523 à 527, 745 à 749, 755 à
757, 759, 760

Conseil de sécurité de l'ONU : 818 à
821, 823, 827, 829 à 832, 834

Contentieux : 586, 587, 589, 590,
594, 596, 597

Convention de Genève : 263, 268,
271, 273 à 276

Convention de Montreux : 659, 660,
666 à 670

Convention des Nations Unies sur le
droit de la mer (CNUDM) : 640,
642 à 647, 649, 651, 652, 654, 656

Convention cadre des Nations Unies
sur les changements climatiques
(CCNUCC) : 835, 836, 839 à 844,
846 à 848

Coopération régionale : 569, 573

COP21 : 835, 836, 839, 841, 842, 844
à 846

COP22 : 839, 840, 845 à 848

Côte-d'Ivoire : 263, 265, 266, 269 à
274, 276, 551 à 563, 565 à 567

Cour européenne des droits de
l'homme : 387, 389, 391, 401

Cour pénale internationale (CPI) :
618, 624 à 626, 630

Cour permanente d'arbitrage (CPA) :
641, 642

Coutume internationale : 79, 81, 83
à 93

Criminels de guerre : 617 à 621, 624,
628, 630 à 632

Crise économique : 767, 772, 775

Croissance économique : 747, 748,
750

Cyber power : 951, 958 à 960

Cyberterrorisme : 898, 899

D

Daech : 895, 897, 898, 900 à 914

Défense : 709 à 721, 777 à 781, 783
à 791

Déficit(s) public(s) : 762, 766, 769,
771

Démocratisation : 562

Démo-despotisme : 222, 225, 226,
229

Dépense(s) militaire(s) : 793 à 808

Désarmement : 798, 804, 806, 808

Désinformation : 183

Détention préventive : 523, 525 à
527

Diplomatie : 349, 351, 356, 358 à
361, 363, 366, 877 à 880, 885 à
893

Djihadisme : 122

Droit d'asile : 263 à 275

Droit de la guerre : 140, 149

Droit international : 33, 36, 37 à 48,
50 à 57, 79 à 84, 86 à 93, 601, 603,
604, 606, 609, 614

Droit international humanitaire :
250, 253, 254, 256, 259, 260

Droit international pénal : 617, 622

Droit interne : 42, 46, 51

Droits de l'homme : 37 à 39, 42, 43,
49, 53 à 57

E

Egypte : 121 à 125, 129 à 131, 133,
134, 136, 138

Elargissement : 489 à 497, 499 à 502
 Election(s) : 530 à 534, 539 à 542, 546
 Espace extra-atmosphérique : 937 à 939, 941 à 943, 946, 949
 Etat islamique : 255, 256, 895, 898, 900, 903, 904, 906, 908 à 912
 Etats-Unis : 1, 6, 7, 10, 507 à 512, 514 à 517, 520, 521, 524 à 527, 529, 530, 534, 537, 539, 543 à 546, 709, 711, 712, 718, 719, 721, 951 à 954, 958, 959, 961, 963 à 965
 Etudes de sécurité : 95 à 97, 114, 117
 Euro : 762, 766, 768 à 770, 772
 Europe : 277, 278, 280, 282 à 290, 293, 294, 403 à 405, 407 à 409, 412, 414, 415, 417, 761 à 766, 769, 770, 772 à 776
 European Initiative on Security Studies (EISS) : 95 à 97, 102, 119
 Extraversion : 553, 559 à 562, 567
 Extrême droite : 441 à 448, 450, 452 à 455

F

Fibre(s) optique(s) : 672, 673, 675 à 677, 679, 686
 Finlande : 201 à 213
 Fonctionnalisme : 217, 227, 229, 232
 France : 181 à 197, 277, 279, 281, 286 à 290, 292 à 295, 333 à 347, 349 à 366, 371 à 391, 394 à 396, 398 à 401, 403 à 406, 409 à 413, 415 à 417, 877 à 880, 886, 887, 889 à 891

G

G5 Sahel : 569, 570, 572, 574
 GAFA : 951, 954, 958, 960, 962 à 965

Géopolitique : 600 à 603, 605, 606, 608, 611 à 613, 615
 Golfe Persique : 178
 Gouvernance : 51, 55, 937, 938, 941 à 943, 946 à 949
 Grèce : 363
 Guantanamo : 523, 524
 Guerre : 139 à 149
 Guerre contre le terrorisme : 353, 354, 509

H

Hezbollah : 162, 163, 165, 166, 181, 182, 184, 186, 188 à 193, 195, 196

I

Industrie d'armement : 748, 749
 Industrie de défense : 749, 751 à 754
 Initiative humanitaire : 59 à 64, 68, 72, 75, 76
 Innovation : 777 à 786, 788 à 791
 Internet : 236, 238, 245, 895, 897 à 899, 902, 903, 906 à 909, 911, 913
 Investissement : 585 à 596
 Iran : 169 à 174, 176 à 180
 Iraq : 170, 172, 173, 175 à 177, 179
 Isolationnisme : 538, 539

J

Justice : 33 à 40, 45, 46, 48, 51, 56, 57

L

Liban : 153 à 156, 158 à 162, 164, 166, 167, 181 à 185, 188 à 197
 Libre-échange : 747
 Lutte contre la prolifération des armes de destruction massive : 723, 724, 726

M

Maghreb : 122 à 127, 129, 135, 138
 Mali : 569, 570, 572, 573, 576 à 578
 Maroc : 121, 123, 125 à 127, 130, 131, 133, 134
 Mauritanie : 569, 570, 572, 573
 Mécanismes guerriers : 26
 Médias : 181 à 192, 195 à 197, 233, 234, 236, 239, 240, 243, 532, 534 à 536, 539, 541, 542, 546, 877, 880 à 885, 890 à 893, 916, 924, 927, 930
 Médiation : 28 à 31
 Mer de Chine méridionale : 639 à 642, 645 à 647, 649, 651 à 656
 Mer Noire : 659 à 670
 Militarisme : 745 à 748, 755, 760
 Migrations : 277, 278, 286, 287, 289
 Mondialisation : 671, 674 à 677
 Moyen-Orient : 281
 Multilatéralisme : 201, 202, 206, 207, 333 à 337, 339 à 343, 346, 347

N

Niger : 569, 570, 572, 573

O

Opinio Juris : 79, 84, 88, 89, 91, 93
 Opinion publique : 183, 184, 197
 Ordre mondial : 1, 2, 4, 11
 Organisation de la coopération islamique (OCI) : 849, 853 à 866
 Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE) : 403 à 417
 Organisations intergouvernementales (OIG) : 854

Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : 849, 853 à 864, 867

Organisation des Nations Unies (ONU) : 10, 59, 60 à 64, 69, 71, 74, 76, 817, 820, 822, 824 à 826, 831 à 834

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) : 135, 136, 659 à 664, 666 à 670

Ostpolitik : 426 à 428, 430 à 433, 435 à 437, 439, 440

P

Paix : 7, 9, 10

Philippines : 639 à 645, 650, 652, 654, 655)

Politique : 139, 140, 145 à 150

Politique étrangère : 476, 480 à 482, 484, 488, 877 à 880, 885 à 889, 893

Populisme : 220, 227, 230, 231, 543

Post-conflit : 551 à 553, 559 à 563, 567

Processus de stabilisation et d'association : 490, 493, 494

Prolifération : 723 à 726, 729 à 730, 733, 737 à 740

Propagande : 233, 235 à 240, 243 à 245, 895, 898, 901 à 906, 908 à 914

R

Réalisme : 599, 605, 606, 608, 612, 613

Réfugiés : 249, 250, 253, 255 à 257, 259, 261, 263, 264, 267 à 269, 271 à 273, 275, 276

Renseignement : 153 à 157, 159 à 167

Résolution 1540 : 724, 725, 727,
731, 736, 738, 739
Responsabilité de protéger : 475 à
484, 486, 488
Rétention de mineurs : 387, 390 à
395, 397 à 401
Rivalités mimétiques : 17 à 22, 27,
29 à 31
Royaume-Uni : 371 à 386, 461 à
470, 472, 473
Russie : 3, 6 à 8, 11, 234 à 245, 403,
405 à 417, 425, 426, 428 à 440,
659 à 666, 668 à 670, 693, 695 à
705, 707

S

Sécurité : 403 à 405, 407 à 417, 569
à 571, 573 à 579, 711, 712, 716,
718, 721, 752, 755, 756 à 758, 760
Secrétaire général de l'ONU : 817 à
834
Services secrets : 153, 159, 166
Silicon Valley : 951 à 958, 960 à 965
Société des Nations (SDN) : 602,
604, 606, 608 à 612, 614, 616
Sociologie internationale : 615
Sources du droit : 79, 80
Souveraineté : 42, 48, 49, 52, 53
Sunnites : 169, 173 à 178, 180
Syrie : 1, 3, 7 à 9, 160, 249, 251, 253
à 259, 261, 333 à 346

T

Tchad : 569, 570, 572, 576
Technologie(s) : 777 à 788
Technologies de l'information et de
la communication : 952, 953, 958
à 960
Télécommunication(s) : 672, 673,
675, 676, 680, 686
Terrorisme : 4, 5, 8, 507 à 510, 513,
514, 516 à 518, 520 à 522
Traité de non-prolifération
nucléaire (TNP) : 59 à 67, 69 à 71,
75, 77
Tunisie : 122, 124, 125, 127, 128,
131, 133, 134
Turquie : 659 à 663, 666, 667, 669,
670

U

Ukraine : 233 à 235, 238 à 245, 356,
362, 403, 405 à 412, 414 à 417,
430, 432, 434 à 437, 661, 663 à
665, 669, 915 à 931
Union européenne : 1, 3, 7, 11, 126,
135, 138, 215, 217, 220, 222, 224
à 226, 229, 284, 289, 292, 350,
360 à 365, 371, 372, 374, 376,
379, 383 à 385, 461 à 472, 475
à 480, 486 à 492, 494, 496, 499,
500, 502, 660, 663, 664, 666, 761
à 763, 766 à 768, 773 à 776

V

Violences sacrificielles : 27, 28

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

Abbas, Mahmoud : 360
Abdallah (roi) : 173
Abella, Irving : 619
Adenauer, Konrad : 427, 428
Affi N'Guessan, Pascal : 556, 564
Ahidjo, Ahmadou : 863
Ahmadinejad, Mahmoud : 172
Ahtisaari, Martti : 208
Akhmetov, Ritna : 916, 929, 931
Akinci, Mustapha : 9
Al-Adnani, Abou Mohammad : 257, 913
Al-Baghdadi, Abou Bakr : 121, 906
Al-Cheikh, Abdelaziz : 178
Alexandre : 145
Al Fayad, Wail : 913
Al-Haj, Ali : 160
Ali : 170
Al-Lami, Abou Al-Harith : 914
Alland, Denis : 80, 85
Al-Nimr, Nimr : 173, 176
Al-Sayed, Jamil : 160
Al-Souri, Abu Moussab : 913
Alston, Philip : 823
Al Zarquaoui, Abou Moussab : 911
Amadou, Hama : 573
Ambrosetti, David : 345
Anderson, Perry : 600
Andréani, Jacques : 404, 413, 880
Angell, Norman : 604
Annan, Kofi : 335, 336, 338, 817, 819, 824, 826

Arafat, Yasser : 158
Ardant, Philippe : 266
Arendt, Hannah : 883
Armand-Ugon, Enrique : 87
Aron, Raymond : 140, 896
Aronson, Elliot : 233
Arwidsson, Adolf Ivar : 201
Assad, Bachar (al) : 5, 7, 173, 176, 177, 178, 180, 251, 252, 253, 281, 334, 335, 336, 339, 340, 344, 355, 356, 357, 513, 704, 885, 887, 891
Assad, Fawaz (al) : 252
Assad, Hafez (al) : 176, 251, 252, 334
Assad, Jamil (al) : 252
Assad, Maher (al) : 251
Assad, Rifaat (al) : 251, 252
Atias, Christian : 80, 84, 85, 89, 93
Auguste : 145
Aymérich, Joseph-Gandéric : 862
Ayrault, Jean-Marc : 195, 196, 892
Aziz, Mohamed Ould Abdel : 569, 570, 571, 573

B

Bachmann, Michele : 536
Badie, Bertrand : 8, 471
Bahr, Egon : 404, 427, 432
Bakr, Haji : 903
Ban, Ki-moon : 126, 475, 817, 823, 824, 825
Bannon, Steve : 529, 532, 536
Barkdull, John : 851
Barkin, Samuel : 853
Barnier, Michel : 467

Barroso, José Manuel : 224, 225, 231
 Bastiat, Frédéric : 747
 Battistella, Dario : 854
 Bayart, Jean-François : 557, 558, 559, 562
 Beck, Ulrich : 216, 221, 230
 Beling-Nkoumba, D. : 862
 Bell, Graham : 678
 Ben Ali, Hussein : 171
 Ben Ali, Zine el-Abidine : 280
 Ben Bella, Ahmed : 852
 Ben Laden, Oussama : 175, 511, 520, 905, 907, 908, 913
 Ben Salmane, Mohamed : 179
 Berkeley, George : 883
 Bickerton, Christopher : 483
 Bictongo, Adama : 566
 Biden, Joseph : 510
 Bishop, Julie : 656
 Bismarck, Otto (von) : 145, 426
 Biya, Paul : 858, 865
 Blair, Tony : 375, 887
 Blij, Harm (de) : 601
 Boateng, Jérôme : 450
 Bohner, John : 535, 536
 Bokova, Irina : 825, 827, 828, 829
 Bolton, John : 831
 Boot, Max : 539
 Borcharad, Edwin : 604, 605, 614
 Borissov, Boïko : 829
 Boumédiène, Houari : 852
 Bourgeois, Léon : 604
 Boustany, Emile : 158
 Boutros-Ghali, Boutros : 817, 824
 Bracken, Paul : 787
 Brahimi, Lakhdar : 339

Brandt, Willy : 404, 427, 428, 437
 Braudel, Fernand : 137, 600
 Brejnev, Leonid : 925
 Bretherton, Charlotte : 477
 Brett, Dave : 535
 Brockmeier, Sarah : 478, 480, 481
 Broomhall, Bruce : 629
 Bryan, William Jennings : 544
 Buchet de Neuilly, Yves : 345
 Burkhalter, Didier : 408
 Burns, William J. : 706
 Bush, George H. W. : 533
 Bush, George W. : 149, 431, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 514, 516, 518, 521, 533, 753
 Bush, Jeb : 533
 Bustamente, Antonio (de) : 605

C

Cahin, Gérard : 81, 84, 87, 89, 90
 Cain, Herman : 536
 Calmy-Rey, Micheline : 828
 Cameron, David : 98, 379, 461
 Campbell, Alastair : 887
 Camus, Albert : 892
 Cancian, Mark : 718, 719
 Cantor, Eric : 535, 536
 Caporaso, James A. : 477
 Carbonnier, Jean : 81, 84, 85, 86, 87, 91
 Carrère d'Encausse, Hélène : 926
 Carter, Ashton : 713, 714, 719, 784, 789
 Carter, Jimmy : 404
 Cayla, Olivier : 217
 Cazeneuve, Bernard : 287
 César : 143, 145
 Chamberlain, John : 613

Chateaubriand, François-René (de) :
146

Chehab, Fouad : 154, 158

Chevallier, Eric : 338, 344

Chevallier, Jacques : 225

Chirac, Jacques : 186, 193, 333, 337,
431

Chowdhury, Anwarul : 823

Churchill, Winston : 264, 371

Churkin, Vitaly : 823

Clark, Helen : 825, 827

Clausewitz, Carl (von) : 19, 23, 98,
139, 145, 147, 148, 249, 250

Clinton, Bill : 132, 747, 752, 756

Clinton, Hillary : 448, 509, 518, 519,
530, 531, 533, 534, 535, 536, 539,
540, 541, 543, 963, 964

Cohn, Gary : 532

Combacau, Jean : 80

Corbett, Julian : 117

Countryman, Thomas : 69

Cruz, Ted : 534, 535, 543, 892

D

Daguzan, Jean-François : 137

Debray, Régis : 878

Deby, Idriss : 578

Déby Itno, Idriss : 576

De Franco, Chiara : 476

Dejammet, Alain : 819

Delattre, François : 826

DeLillo, Don : 543

Delmas Marty, Michèle : 225

Delors, Jacques : 365, 378, 379, 467,
471

Delory, Stéphane : 721

De Mistura, Staffan : 342

Denis, André : 623

Denisov, Andreï : 696

Deschênes, Jules : 620

Devine, Jack : 760

Devin, Guillaume : 335

Dobell, Charles : 862

Donilon, Tom : 510

Draghi, Mario : 219, 232, 404

Dugin, Alexandre : 238

Duhamel, Alain : 922

Dupuy, René-Jean : 80, 82, 90

E

Eaglen, Mackenzie : 718

Ederer, Markus : 439

El Difraoui, Abdelasiem : 913

El Oumni, Bouchaib : 74

Eltisine, Boris : 429, 430, 920

Emmanuel, Rahm : 510

Erdogan, Recep Tayyip : 7, 124,
136, 281, 284, 364, 659

F

Fabius, Laurent : 187, 337, 339, 344,
345, 349, 356, 358, 360, 406, 890,
891

Fahd (roi) : 178

Farage, Nigel : 444, 546

Fazal, Tanisha : 851

Fernandez, Julian : 1

Ferré, Léo : 230

Fico, Robert : 238

Figueres, Christiana : 825, 831

Fihn, Beatrice : 65

Finta, Imre : 621, 624

Fleming, Melissa : 261

Flynn, Michael T. : 721

Fofana, Losséni : 556

Foley, James : 340

Forman, Paul : 750
 Foucault, Michel : 119, 913
 Fouchier, Ron : 735
 Francart, Loup : 258
 France, Anatole : 877
 Frangieh, Sleiman : 155
 Frank, Robert : 613
 Freund, Julien : 23, 26, 27, 28
 Fried, Daniel : 524
 Friedman, Milton : 745, 753
 Frosch, Daniel : 729
 Frum, David : 538
 Fukuyama, Francis : 10, 745

G

Gabriel, Sigmar : 435
 Galtung, Johan : 233
 Gantzer, Gaspard : 884, 886
 Garton Ash, Timothy : 427
 Gascoigne, Charles : 927
 Gates, Robert : 509, 719
 Gauchet, Marcel : 215, 219
 Gauland, Alexander : 442, 443, 450, 452
 Gaulle, Charles (de) : 373, 374, 375, 377, 879, 886
 Gbagbo, Laurent : 551, 555, 556, 562, 563, 564
 Gedeon, Wolfgang : 453
 Gemayel, Amine : 158
 Genscher, Hans-Dietrich : 415
 Georgieva, Kristalina : 825, 828, 829
 Ghailani, Ahmad : 525
 Ghalioun, Burhan : 344
 Gherman, Natalia : 825
 Gingrich, Newt : 536
 Girardet, Raoul : 222

Girard, Renaud : 2
 Girard, René : 18, 19, 20, 24, 25, 26, 29, 31
 Giron, François : 192
 Giscard d'Estaing, Valéry : 378
 Gläser, Ronald : 454
 Gleicke, Iris : 452
 Gorbatchev, Mikhaïl : 413, 426, 427, 705, 928
 Gordon, Robert : 781
 Gouré, Daniel : 790
 Graham, Lindsay : 532, 543
 Gramsci, Antonio : 566
 Gray, Alexander : 717, 720
 Gray, Colin : 600
 Greenspan, Alan : 758
 Griffiths, Ryan D. : 851
 Grotius, Hugo : 50, 140
 Guéhenno, Jean-Marie : 5, 9
 Guetta, Bernard : 919, 924, 925
 Guillaume II : 143, 145
 Guirkine, Igor : 243
 Guitton, Alice : 60, 69, 71
 Guterres, Antonio : 2, 817, 825, 826, 827, 829, 831, 832, 833, 834
 Guyomar, Mattias : 225

H

Habermas, Jürgen : 216, 217, 221, 223
 Haftar, Khalifa : 129
 Hagel, Chuck : 713, 714
 Haglund, Carl : 205
 Halonen, Tarja : 211, 212
 Hamdane, Moustapha : 160
 Hamid, Shadi : 546
 Hammarskjöld, Dag : 817, 830

Hariri, Rafic : 159, 160, 165, 190,
 195, 334
 Harris Jr, Harry : 641
 Hassan, Hassan : 904
 Hassan, Wissam (al) : 155, 167
 Haushofer, Karl : 600
 Hayek, Friedrich : 227, 228
 Heath, Edward : 377
 H elou, Charles : 158
 Heraoui, Elias : 162
 Herzog, Roman : 428
 Hijab, Riyad : 342
 Hill, Christopher : 483
 Hitler, Adolf : 143, 145, 146, 438
 Hobbes, Thomas : 148, 221
 H ocke, Bj orn : 449, 450, 452
 Hofstadter, Richard J. : 543
 Holeindre, Jean-Vincent : 96
 Hollande, Fran ois : 188, 195, 196,
 210, 338, 344, 349, 350, 351, 355,
 356, 357, 360, 361, 362, 363, 364,
 365, 366, 408, 409, 414, 776, 884,
 885, 886, 887, 888, 889
 Hope, David : 269
 Hoppenot, Henri : 830
 Houphou t-Boigny, F elix : 271, 557
 Howes, Dutin Ellis : 850
 Howland, Charles P. : 612
 Hughes, John : 927
 Huntington, Samuel : 538
 Hussein, Saddam : 29, 169, 172, 173,
 278, 335, 539, 895, 901, 903, 904
 Hussein, Zeid Ra'ad (al) : 254
 Hyten, John : 945

I

Ianoukovitch, Viktor : 235, 240,
 241, 242, 406, 916, 920, 923, 929

Iatseniouk, Arseni : 241
 Ibn Abdulwahab, Mohamed : 169,
 170
 Ibn Baz, Abd al-Aziz : 175, 178
 Ibn Chambas, Mohamed : 575
 Ibn Saoud, Abdelaziz : 170, 171
 Ibn Saoud, Mohamed : 169, 170
 Ilves, Toomas Hendrik : 211
 Ischinger, Wolfgang : 416
 Issoufou, Mahamadou : 573

J

Jaber, Hana : 254, 255, 258, 261
 Jackson, Andrew : 544
 Jacobson, Harold : 853
 Jarba, Ahmad : 344
 Jedid, Salah : 251
 Jeremic, Vuk : 825, 826, 827
 Jobert, Michel : 404
 Jones, Stephen B. : 606
 Jones, Will : 563
 Jullien, Fran ois : 250
 Juncker, Jean-Claude : 464, 467,
 469
 Junker, Claude : 219, 229
 Junk, Julian : 478, 480, 481
 Jupille, Joseph : 477
 Jupp e, Alain : 337, 338, 891

K

Kadhafi, Mouammar : 126, 279, 570
 Kagan, Robert : 539
 Kahler, Miles : 341
 Kaldor, Mary : 783
 Kaplan, Robert : 599, 600, 601, 615
 Kasich, John : 539
 Kassem, Rachid : 910

Keïta, Ibrahim Boubacar : 570, 571
 Kekkonen, Urho : 204
 Kellman, Barry : 937, 946
 Kelly, Megyn : 542
 Kelsen, Hans : 79, 89
 Kempf, Olivier : 899
 Kemp, Jack : 536
 Kennedy, John F. : 543
 Kerim, Srgjan : 825
 Kermiche, Adel : 910
 Khaki, Parviz : 729
 Khalifa (roi) : 173, 177
 Khamenei, Ali : 176, 178, 179
 Khan, Abdul Qadeer : 723, 730
 Khatib, Ahmed Moaz (al) : 344
 Khomeini, Rouhollah : 29, 170, 171, 172, 174, 176, 179
 Khrouchtchev, Nikita : 410
 Kiir, Salva : 9
 Kirill (patriarche) : 919
 Kissinger, Henry : 207, 404, 877, 880
 Klaeden, Eckart (von) : 432
 Klimkine, Pavlo : 409
 Klinge, Matti : 204
 Koch, David : 534
 Kodmani, Bassma : 344
 Kohl, Helmut : 426, 427, 430
 Kolmas, Michal : 851
 Kolomoïski, Igor : 929
 Konan Banny, Charles : 562
 Konan Bédié, Henri : 556
 Koné, Bruno : 566
 Korwin-Mikke, Janusz : 237
 Koskenniemi, Martti : 50
 Kouchner, Bernard : 185, 186, 884
 Koutchma, Leonid : 409, 926, 929

Krasno, Jean : 823
 Kristof, Ladis : 606
 Kroes, Neelie : 225
 Krugman, Paul : 770, 773
 Kurtz, Gerrit : 478, 480, 481
 Kurz, Sebastian : 60

L

Lahoud, Emile : 159, 162, 178
 Lajcàk, Miroslav : 825
 Lalande, André : 82
 Laurens, Henry : 335
 Lauterpacht, Hersch : 264
 Le Drian, Jean-Yves : 352
 Léger, Alexis : 880
 Leontief, Wassily : 748
 Le Pen, Jean-Marie : 443, 448, 450
 Le Pen, Marine : 106, 443
 Lerman, Eran : 136
 Lesaca, Javier : 912
 Leslie, Stuart W. : 750
 Lessing, Lawrence : 960
 Lévi-Strauss, Claude : 85, 89
 Llewellyn, Karl : 604, 605, 613, 614
 Lómonaco, Jorge : 64
 Long, Huey : 544
 Losch, Bruno : 551, 552, 557
 Lucke, Bernd : 443, 444, 445, 453
 Ludendorff, Erich : 250
 Luksic, Igor : 825, 826, 831
 Lykketoft, Mogens : 820, 826

M

Mabus, Raymond Edwin : 713
 Machiavel, Nicolas : 147, 148, 221, 904
 Mackinder, Halford John : 440, 600

- Macmillan, Harold : 373
 Madariaga, Salvador (de) : 614
 Mahan, Alferd T. : 117, 600
 Mahiou, Ahmed : 852
 Mahomet : 170, 904, 907, 911
 Makhoul, Rami : 252
 Malcorra, Susanna : 825, 827, 828
 Malthus, Thomas R. : 747, 756
 Manners, Ian : 476
 Marcegaglia, Emma : 466
 Mariani, Thierry : 237, 917, 923
 Markusen, Ann : 753, 754
 Marshall, Andrew : 714
 Martino, David : 190
 Mathers, Todd : 853
 Mattis, James : 532, 717, 721
 May, Theresa : 371, 467, 763
 McCain, John : 532, 533
 McCarthy, Joseph : 543
 McChrystal, Stanley : 509, 903
 Mead, Walter Russel : 544, 545
 Mearsheimer, John : 238, 239
 Medvedchuk, Viktor : 929
 Medvedev, Dmitri : 414, 431
 Megoran, Nick : 601
 Mejia Vélez, Maria Emma : 823
 Mengele, Josef : 620
 Merkel, Angela : 217, 291, 362, 363, 365, 408, 409, 431, 434, 435, 436, 437, 439, 440, 442, 443, 446, 450, 486, 774, 776, 828
 Meuthen, Jörg : 443, 453
 Meyer, Christoph O. : 476
 Mijatovic, Dunja : 413
 Mill, John Stuart : 747
 Milosevic, Slobodan : 415
 Milton, Daniel : 908
 Mitrany, David : 604, 612, 850
 Mitterrand, François : 218, 378, 405, 865
 Mnuchin, Steve : 532
 Mogherini, Federica : 404
 Mohamed, Najim Elhadj : 569, 570, 575
 Mohammed VI : 127, 134
 Molotov, Viatcheslav : 426
 Moltke, Gebhardt (von) : 436
 Monihan, Daniel Patrick : 883
 Monnet, Jean : 227, 231, 365, 372, 373, 385, 468, 948
 Montesquieu : 143, 747
 Moravcsik, Andrew : 850
 Morel, Pierre : 409
 Morgenthau, Hans J. : 602, 605, 613
 Morsi, Mohamed : 124, 176
 Moscovici, Pierre : 216, 219, 232
 Mubarak, Hosni : 280, 355
 Mounier, Jean-Joseph : 266
 Mugesera, Léon : 617
 Mulas, Roberta : 104
 Müller, Harald : 448, 453
 Mungwarere, Jacques : 617, 624, 627
 Munyaneza, Désiré : 617, 622, 623, 624, 627
 Murray, Charles : 537
 Musil, Robert : 417
 Muslim, Salih : 259
 Mussolini, Benito : 610
 Mveng, Engelbert : 862
- N
- Napoléon : 143, 145, 146, 147, 426
 Narotchnistkaïa, Natalia : 237
 Nasrallah, Hassan : 181, 253

Nerstheimer, Kay : 453
 Nicholson, Harold : 878
 Niinistö, Sauli : 206, 212
 Niquet, Valérie : 758
 Nkurunziza, Pierre : 9
 Nye, Joseph : 959, 960

O

Obama, Barack : 9, 69, 98, 132, 335, 338, 340, 341, 355, 356, 358, 362, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 523, 524, 525, 527, 529, 534, 535, 540, 541, 542, 543, 545, 709, 710, 711, 712, 716, 718, 719, 720, 878, 887, 889, 890, 907, 926, 951, 963
 Obokala, Tom : 264
 O'Connel, Rory : 264
 Ojukwu, Odumegwu Emeka : 272
 Olmert, Ehud : 186
 Orban, Viktor : 238
 Orwell, George : 148, 149, 893
 Ouattara, Alassane : 551, 552, 553, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 562, 563, 564, 565, 566, 567
 Ouattara, Issiaka : 556
 Ousmane, Cherif : 556

P

Paasikivi, Juho Kusti : 203, 204
 Paba Sale, Mahamat : 865
 Pahlavi, Reza : 170, 174
 Panetta, Leon : 712, 713
 Pasha, Suraina : 259
 Paul, Rand : 534, 544
 Pavopoulos, Pavlos : 285
 Péguy, Charles : 892
 Pelton, John : 948

Perez de Cuellar, Javier : 819
 Perlmutter, Amos : 251
 Petiteville, Franck : 855
 Petraeus, David : 509, 511
 Petry, Frauke : 443, 444, 449, 451, 452, 453
 Phelizon, Jean-François : 250
 Piccolino, Giulia : 551, 553, 554, 556, 557, 558, 561, 563
 Pierre-le-Grand : 435, 436
 Piketty, Thomas : 759, 771, 773, 774
 Pintchouk, Vladimir : 929
 Piroth, Christian : 258
 Piskorski, Mateusz : 237, 240
 Placidi-Frot, Delphine : 855
 Plutarque : 147
 Pomerantsev, Peter : 542
 Pompidou, Georges : 377, 378
 Porochenko, Petro : 241, 408
 Poutine, Vladimir : 7, 8, 131, 210, 221, 234, 235, 236, 238, 239, 356, 405, 406, 408, 410, 414, 415, 429, 431, 433, 436, 437, 438, 440, 539, 545, 664, 665, 694, 695, 696, 698, 700, 706, 828, 916, 919, 920, 921, 922, 924, 926
 Pratkanis, Anthony : 233
 Pretzell, Marcus : 444
 Priebus, Reince : 534
 Pusic, Vesna : 825, 831

Q

Qabous (sultan) : 180

R

Ratzel, Friedrich : 601
 Rauca, Helmut : 619
 Rauffer, Xavier : 900
 Reagan, Ronald : 533, 536

Reisinger, William : 853
 Renzi, Matteo : 473, 776
 Reuter, Paul : 80
 Rey, Denis : 851
 Ribbentrop, Joachim (von) : 426
 Ricardel, Mira : 720, 721
 Ricardo, David : 747
 Richthofen, Ferdinand (von) : 439
 Robin, Gabriel : 878, 889
 Roche, Jean-Jacques : 614
 Rogan, Branko : 617
 Rohani, Hassan : 182, 188, 358
 Romney, Mitt : 533, 534, 535, 536, 540
 Rosa, Harmut : 881
 Rose, Frank : 69
 Rubio, Marco : 532, 534, 539, 892
 Rufin, Jean-Christophe : 891
 Rumsfeld, Donald : 508, 511
 Russel Mead, Walter : 544
 Ruttan, Vernon W. : 750
 Ryan, Paul : 536

S

Saal, David S. : 751
 Sakharov, Andreï : 893
 Sanders, Bernie : 535
 Sangaré, Aboudramane : 556
 Sarkozy, Nicolas : 185, 186, 190, 193, 194, 333, 344, 358, 408, 772, 884, 887
 Sarraj, Fayeze (el) : 129
 Saurugger, Sabine : 482
 Saussure, Ferdinand (de) : 21
 Scalia, Antonin : 533
 Schäuble, Wolfgang : 363, 766
 Schelling, Thomas C. : 117, 118

Schmidt, Helmut : 429
 Schmitt, Carl : 23, 143, 147
 Schröder, Gerhard : 430, 431, 432, 438
 Schumann, Maurice : 232
 Scott, James : 566
 Seifert, Michael : 619
 Semple, Ellen : 601
 Siegfried, Kristy : 832
 Silver, Nate : 530, 541
 Simmel, Georg : 20, 27, 602, 603, 604, 605, 607, 608, 612, 613, 614
 Sipilä, Juha : 210
 Sissi, Abdel Fattah (al) : 123, 124, 125, 129, 137, 175, 346, 889
 Sistani, Ali : 176
 Sloan, Cliff : 524
 Smith, Adam : 747
 Smith, Karen E. : 476
 Smouts, Marie-Claude : 854
 Snowden, Edward : 684, 961, 964
 Soini, Timo : 206
 Soro, Guillaume : 566, 567
 Soros, George : 536
 Sosa Orantes, Jorge Vinicio : 617, 619
 Sprout, Harold : 604
 Spykman, Nicholas J. : 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616
 Staline, Joseph : 438
 Steinmeier, Frank-Walter : 362, 411, 415, 430, 432, 435, 439
 Stern, Brigitte : 80, 84
 Stiglitz, Joseph : 770, 773
 Storch, Beatrix (von) : 444, 451
 Strachan, Hew : 95, 97

Strausz-Hupé, Robert : 600
 Stürmer, Michael : 425
 Sun Tzu : 233
 Sur, Serge : 1, 80, 82, 87, 88, 89

T

Tagliavini, Heidi : 409
 Taleb, Nassim : 531
 Talent, Jim : 718
 Talleyrand : 143
 Tarde, Gabriel : 20
 Tehen, Vincent : 274
 Teggart, Frederik : 605, 613
 Thatcher, Margaret : 375, 376, 378, 379, 763
 Thompson, Edward : 566
 Thucydide : 140, 223
 Thurow, Lester : 761
 Tillerson, Rex : 532, 533
 Töffler, Alvin : 233, 952, 959, 961
 Tombs, Robert : 374, 378
 Torok, Robyn : 909
 Touré, Amadou Toumani : 573, 577
 Tourtchynov, Olexandr : 242
 Trierweiler, Valérie : 886, 887
 Troper, Harold : 619
 Trump, Donald : 1, 6, 98, 106, 127, 130, 132, 133, 221, 385, 415, 446, 448, 454, 521, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 706, 709, 710, 716, 718, 719, 721, 831, 834, 883, 892, 951, 963, 964, 965
 Tsipras, Alexis : 767
 Tsun Zu : 904
 Türk, Danilo : 825
 Tusk, Donald : 462

U

Urquhart, Brian : 819
 Uttley, Matt : 103

V

Valéry, Paul : 146
 Valls, Manuel : 71, 188, 398
 Vance, J. D. : 538, 539
 Van Leeuwen, Theo : 851
 Varoufakis, Yanis : 223
 Védrine, Hubert : 6, 7, 10, 378, 379, 888
 Vennesson, Pascal : 850, 854
 Vigarié, André : 676
 Vike-Freiberga, Vaira : 823
 Vimont, Pierre : 360
 Virally, Michel : 80, 84, 87
 Vogler, John : 477
 Volkoff, Vladimir : 233

W

Wallace, George : 544
 Wallström, Margot : 75
 Wassermann, Lucile : 912
 Weber, Max : 140, 552
 Weidel, Alice : 449
 Weil, Prosper : 80, 82
 Weiss, Michael : 904
 Weizsäcker, Richard (von) : 427
 Wells, Herbert George : 264
 Wilders, Geert : 442, 444
 Wilson, Hugh : 611
 Wolosky, Lee : 524
 Work, Bob : 714, 715
 Wright, Quiney : 604
 Wright, Thomas : 545
 Wu, Jianmin : 885

Wynne, Mike : 716, 719

X

Xi, Jinping : 439, 641, 694, 700, 963

Y

Yakounine, Vladimir : 237

Yellen, Janet : 536

Z

Zannier, Lamberto : 404

Zimmern, Alfred : 604, 612

Zubarov, Mikhail : 409

Zuckerberg, Mark : 965

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
<i>2016 : l'hiver arrive,</i> par Alexandra NOVOSSELOFF.....	1

ETUDES

Concepts, doctrines, positions

<i>Apports et limites de l'approche girardienne des rivalités mimétiques à l'analyse des conflits,</i> par Chloé BERGER	17
<i>Le droit international et la question de la justice,</i> par Jean-Marc COICAUD	33
<i>L'Assemblée générale des Nations Unies ouvre la porte à un traité d'interdiction des armes nucléaires,</i> par Jean-Marie COLLIN	59
<i>La coutume internationale est-elle un mythe ?</i> par Manuel EYNARD	79
<i>Pour un renouveau des études de sécurité. L'Initiative européenne pour les études de sécurité,</i> par Hugo MEIJER et alii	95
<i>Nouveau panorama géopolitique en Afrique du Nord,</i> par Pierre RAZOUX	121
<i>Guerre et violence armée : droit en question, politique en échec,</i> par Serge SUR	139

Moyen-Orient

<i>Le cadre politico-juridique des services de renseignement libanais. Doctrines, cadre juridique et agenda politique,</i> par Philippe BOU NADER	153
<i>La rivalité irano-saoudienne. De l'opposition théologique à l'affrontement politique,</i> par Rachid CHAKER.....	169
<i>Les représentations politiques de la diplomatie française dans les médias pro-iraniens au Liban, avant et après l'accord nucléaire,</i> par Nabil EL KHOURY	181

Europes

<i>La Finlande sur la scène internationale. Du neutralisme en héritage au multilatéralisme en action,</i> par Antoine BEAUSOLEIL.....	201
<i>La crise conceptuelle de l'Union européenne,</i> par Bernard CUBERTAFOND	215
<i>La guerre d'information russe contre l'Occident. Le cas de l'Ukraine,</i> par Andrzej SZEPTYCKI.....	233

Migrants, réfugiés

<i>Les réfugiés syriens, enjeu stratégique du conflit syrien,</i> par Julien THERON.....	249
<i>La protection des réfugiés par la Constitution ivoirienne,</i> par Dia Jacques GONDO	263
<i>L'immigration en Europe et en France dans les années 2010,</i> par Gérard-François DUMONT.....	277

CHRONOLOGIE INTERNATIONALE DE L'ANNÉE 2016

<i>Chronologie internationale de l'année 2016,</i> sous la direction de Marie ROY et Rachid CHAKER par Maud ABA'A, Christiana LIM, Anna RAJEWICZ et Etienne ADAM...	299
---	-----

RUBRIQUES

La France dans les relations internationales

Sous la responsabilité
de Gilles ANDREANI et Frédéric Bozo

<i>Introduction,</i> par Gilles ANDREANI et Frédéric Bozo.....	331
<i>La France et l'approche multilatérale de la crise syrienne,</i> par Manon-Nour TANNOUS	333
<i>Etat d'urgence, diplomatie de crise :</i> <i>la politique étrangère de la Présidence Hollande,</i> par Jean-Yves HAINE.....	349

La France dans la construction européenne

Sous la responsabilité
de Fabrice PICOD et Julie BAILLEUX

<i>Introduction,</i> par Fabrice PICOD et Julie BAILLEUX	369
<i>La France et le Brexit,</i> par Caroline GONDAUD et Patrick ALLARD	371
<i>La rétention des mineurs en France.</i> <i>La condamnation symbolique d'une pratique entérinée,</i> par Antonin GELBLAT	387
<i>La France et l'OSCE dans le contexte des tensions avec la Russie,</i> par Maxime LEFEBVRE	403

Le couple franco-allemand

Sous la responsabilité
de Xavier PACREAU et Stefan AYKUT

<i>Introduction. France-Allemagne :</i> <i>Europe de nos incertitudes ou Europe de nos mérites,</i> par Xavier PACREAU et Stefan AYKUT	421
<i>La politique russe de l'Allemagne. Vers un pragmatisme opportuniste,</i> par Stephan MARTENS	425
<i>L'alternative pour l'Allemagne, une extrême droite en devenir,</i> par HANS STARK	441

L'Union européenne, acteur des relations internationales

Sous la responsabilité
de Jean-Denis MOUTON

<i>Introduction,</i> par Jean-Denis MOUTON	459
<i>Brexit et désintégration de l'Union européenne,</i> par Yves PETIT	461
<i>L'Union européenne et la responsabilité de protéger.</i> <i>Les raisons d'un engagement modéré,</i> par Fabien TERPAN	475
<i>L'Union européenne et les pays balkaniques non membres.</i> <i>La politique d'élargissement, un outil d'influence toujours viable ?</i> par Duško GLODIĆ	489

Politique étrangère des Etats-Unis

Sous la responsabilité
de Célia BELIN et Leah PISAR

<i>Introduction,</i> par Célia BELIN et Leah PISAR	505
<i>La lutte contre le terrorisme sous Obama. Le volet militaire,</i> par Maya KANDEL	507
<i>Leçons de Guantanamo et avenir de la politique américaine de détention,</i> par Marina MANSOUR	523
<i>Donald Trump, les Etats-Unis et le retour de l'histoire,</i> par Benjamin HADDAD	529

L'Afrique dans les relations internationales

Sous la responsabilité
de Jean-Pierre COLIN et Grégory CHAUZAL

<i>Introduction,</i> par Jean-Pierre COLIN et Grégory CHAUZAL	549
<i>Gouverner le « post-conflit » en Côte-d'Ivoire,</i> par Maxime RICARD	551
<i>Le G5 Sahel : une avancée de la coopération régionale pour la paix et la sécurité ?,</i> par Sergei BOEKE et Grégory CHAUZAL	569

Politiques juridiques extérieures

Sous la responsabilité
de Julian FERNANDEZ et Nicolas HAUPAIS

<i>Introduction,</i> par Julian FERNANDEZ et Nicolas HAUPAIS	583
<i>Réflexions sur le positionnement des Etats à l'égard de l'arbitrage d'investissement. De la distinction entre l'opportunité et l'opportunisme,</i> par Arnaud DE NANTEUIL	585
<i>Le réalisme interactionnel de Nicholas J. Spykman. Une sociologie des relations internationales dans l'entre-deux-guerres,</i> par Olivier ZAJEC	599
<i>Le Canada et les criminels de guerre sur son territoire. Film de série B, action absente, mal dirigé, plutôt 'has been',</i> par Fannie LAFONTAINE	617

Questions maritimes et navales

Sous la responsabilité
de Jean-Paul PANCRACIO

<i>Introduction,</i> par Jean-Paul PANCRACIO	635
<i>La sentence arbitrale sur la mer de Chine méridionale du 12 juillet 2016,</i> par Jean-Paul PANCRACIO	639
<i>La Convention de Montreux, facteur de stabilité en mer Noire,</i> par Nurşin Atesoglu GÜNEY	659
<i>Les routes du fond des mers : la colonne vertébrale de la mondialisation,</i> par Florence SMITS et Tristan LECOQ	671

Défense et doctrines de sécurité

Sous la responsabilité
d'Yves BOYER

<i>Introduction. Les illusions dissipées,</i> par Yves BOYER	689
<i>Les fondements inédits du partenariat sino-russe au XXI^e siècle,</i> par Isabelle FACON	693
<i>La politique de défense américaine en 2016,</i> par Philippe GROS	709
<i>A la recherche de l'efficacité du contrôle du commerce stratégique.</i> <i>Le jeu du gendarme et du voleur,</i> par Eric-André MARTIN	723

Economie politique internationale

Sous la responsabilité
de Jacques FONTANEL et Françoise NICOLAS

<i>Introduction. L'importance de l'économie politique internationale</i> <i>pour comprendre le monde d'aujourd'hui,</i> par Jacques FONTANEL	743
<i>Le militarisme, horizon indépassable des relations internationales</i> <i>dans la mondialisation économique ?</i> par Fanny COULOMB	745
<i>La crise européenne vue par un économiste,</i> par Jacques FONTANEL	761
<i>Innovation et technologie dans l'armement :</i> <i>un modèle en nécessaire transformation,</i> par Renaud BELLAIS et Josselin DROFF	777

<i>Les dépenses militaires, un indicateur polysémique, évolutif et concurrencé de la sécurité nationale,</i> par Julien MALIZARD et Jacques FONTANEL.....	793
--	-----

Mondialisation, multilatéralisme et gouvernance globale

Sous la responsabilité
d'Emmanuel DECAUX

<i>Introduction. Changement de climat,</i> par Emmanuel DECAUX	813
<i>L'élection du neuvième Secrétaire général des Nations Unies,</i> par Thérèse GASTAUT	817
<i>Novembre 2015-novembre 2016 : quels changements pour le climat ?</i> par Hugues HELLIO.....	835
<i>La multi-présence au sein des organisations internationales. L'engagement multilatéral des Etats à la croisée des intérêts et de l'identité,</i> par Paul Elvic BATCHOM	849

Médias et société internationale

Sous la responsabilité
de Rémy RIEFFEL

<i>Introduction,</i> par Rémy RIEFFEL.....	873
<i>Médias, politique étrangère et diplomatie française. Du savoir-faire au faire-savoir,</i> par Guillaume BERLAT et Rémy RIEFFEL.....	877
<i>Daech : cyberpropagande et cybersubversion,</i> par Arnaud MERCIER.....	895
<i>Le traitement de la crise ukrainienne par la presse française (2013-2015),</i> par Apoli Bertrand KAMENI.....	915

Science, hautes technologies et relations internationales

Sous la responsabilité
de Xavier PASCO

<i>Introduction,</i> par Xavier PASCO	935
<i>Une gouvernance globale renforcée de l'espace extra-atmosphérique pour un ordre stable et des bénéfices accrus,</i> par Ram S. JAKHU.....	937
<i>La géopolitique des « GAFAs »,</i> par Vincent JOUBERT.....	951

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Sous la coordination d'Anne DULPHY

Prix Albert Thibaudet

- Olivier ZAJEC, *Nicholas John Spykman, l'invention de la géopolitique américaine. Un itinéraire intellectuel aux origines paradoxales de la théorie réaliste des relations internationales*, PUPS, Paris, 2016,
par Julian FERNANDEZ 971

Notes de lecture

- Christophe BELLON, *Aristide Briand*, CNRS Editions, 2016,
par Xavier PACREAU 975
- Mathieu BOCK-CÔTÉ, *Le Multiculturalisme comme religion politique*, Cerf, Paris, 2016,
par Serge SUR 977
- Gérard CHALIAND, *Pourquoi perd-on la guerre ? Un nouvel art occidental*, Odile Jacob, Paris, 2016,
par Yves BOYER 978
- Daniel COHEN, *Le Monde est clos et le désir infini*, Albin Michel, Paris, 2015,
par Jacques FONTANEL 980
- Eliot A. COHEN, *The Big Stick. The Limits of Soft Power & the Necessity of Military Force*, Basic Books, New York, 2016,
par Johanna MÖHRING 983
- Guillemette CROUZET, *Genèses du Moyen-Orient. Le Golfe Persique à l'âge des impérialismes (vers 1800-vers 1914)*, Champ Vallon, Paris, 2015,
par Michel LEYMARIE 985
- Claude DELESSE, *NSA. National Security Agency*, Tallandier, Paris, 2016,
par Jacques FONTANEL 986
- Marc FERRO, *L'Aveuglement : une autre histoire de notre monde*, Tallandier, Paris, 2015,
par Antoine COMPAGNON 989
- André FRANÇOIS-PONCET, *Souvenirs d'une ambassade à Berlin, 1931-1938*, Perrin, Paris, 2016,
par Georges-Henri SOUTOU 990
- Gilles KEPPEL, *Terreur dans l'Hexagone. Genèse du djihad français*, Gallimard, Paris, 2015,
par Xavier PACREAU 992

Jean PEYRELEVADE, <i>Journal d'un sauvetage</i> , Albin Michel, Paris, 2016, par Serge SUR	994
Maël RENOARD, <i>Fragments d'une mémoire infinie</i> , Grasset, Paris, 2016, par Benoît D'ABOVILLE.....	996
Nicolas SAUDRAY, <i>Nous les dieux. Essai sur le sens de l'histoire</i> , Editions Michel de Maule, Paris, 2016, par Pierre MOREL.....	997
Thierry WOLTON, <i>Une histoire mondiale du communisme</i> , tome 1 : <i>Les Bourreaux</i> , tome 2 : <i>Les Victimes</i> , Grasset, Paris, 2015, par Nicolas HAUPAIS	1002

ANNEXES

<i>Liste des contributeurs</i>	1007
<i>Résumés des articles</i>	1017
<i>Abstracts</i>	1035
<i>Index thématique</i>	1053
<i>Index des noms de personnes</i>	1059
<i>Table des matières</i>	1071